



Nations Unies

**Office de secours et de travaux
des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient**

Rapport financier et états financiers vérifiés

de l'année terminée le 31 décembre 2012

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-huitième session

Supplément n° 5C



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-huitième session
Supplément n° 5C

**Office de secours et de travaux
des Nations Unies pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient**

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

de l'année terminée le 31 décembre 2012

et

**Rapport du Comité
des commissaires
aux comptes**



Nations Unies • New York, 2013

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettre d'envoi	v
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes	1
II. Rapport détaillé	3
A. Généralités	7
B. Mandat, étendue des vérifications et méthode	7
C. Constatations et recommandations	8
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	8
2. Aperçu de la situation financière	8
3. Évaluation de la continuité des activités (santé financière)	10
4. Examen des états financiers	11
5. Comptes débiteurs	12
6. Prestations dues à la cessation de service	13
7. Révision du Manuel de finance et du Règlement financier	14
8. Gestion des achats et des marchés	14
9. Gestion des biens durables	18
10. Gestion des stocks	20
11. Gestion de la trésorerie	21
12. Gestion axée sur les résultats	21
13. Informatique	22
14. Département des services de contrôle interne	23
15. Département du microfinancement	25
D. Informations communiquées par l'administration	26
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	26
2. Versements à titre gracieux	26
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	26

E.	Remerciements	27
	Annexes	
I.	État d'avancement de l'application des recommandations pour l'année terminée le 31 décembre 2011.....	28
II.	Renseignements communiqués par l'administration : cas de fraude et présomption de fraude	33
III.	Certification des états financiers	37
IV.	Rapport financier pour l'année 2012.....	38
A.	Introduction	38
B.	Analyse de la situation financière et du budget	38
C.	Renforcement des principes de transparence et de responsabilité.....	53
D.	Gestion des risques de l'organisation et gestion du risque financier	54
E.	Responsabilité.....	55
V.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012.....	56
	État I. Situation financière	56
	État II. Résultats financiers.....	57
	État III. Variations de l'actif net ou de la situation nette	58
	État IV. Flux de trésorerie.....	59
	État V. Comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget.....	60
	Notes relatives aux états financiers	61

Lettres d'envoi

Le 30 juin 2013

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'année terminée le 31 décembre 2012.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'année terminée le 31 décembre 2012, lesquels se composent de l'état sur la situation financière, de l'état sur les résultats financiers, de l'état sur les variations de l'actif net ou de la situation nette, de l'état des flux de trésorerie et de l'état sur la comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget, ainsi que les notes y relatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Commissaire général d'établir des états financiers présentant une image fidèle de la situation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient selon les Normes comptables internationales pour le secteur public. Il lui appartient de concevoir, de mettre en place et d'exploiter des mécanismes de contrôle interne appropriés pour l'établissement d'états financiers donnant une image fidèle de la situation et exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, de choisir et d'appliquer les méthodes comptables voulues, et de faire des estimations comptables raisonnables au vu des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que nous nous conformions aux règles déontologiques et organisations et exécutions nos contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier de l'Office et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article 12.2 du Règlement financier de l'Office et à l'annexe au Règlement, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

30 juin 2013

Chapitre II

Rapport détaillé

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'année terminée le 31 décembre 2012. À cette fin, il s'est rendu sur place au siège de l'Office à Amman et dans les bureaux de secteur en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'Office pour l'année terminée le 31 décembre 2012, que l'on trouvera au chapitre I du présent rapport.

Conclusion générale

Le Comité a décelé des lacunes dans le domaine de la gestion financière et a constaté des manquements au Règlement financier aussi bien au siège que dans les bureaux de secteur.

Le Comité a formulé un certain nombre de recommandations visant à renforcer les dispositifs de contrôle relatifs à la passation et à la gestion des marchés, à la gestion des biens, à la gestion de la trésorerie et à l'informatique.

Le Comité a constaté que l'Office n'avait pas encore appliqué 10 (28 %) de ses recommandations antérieures et fait part dans le présent rapport de problèmes analogues à ceux sur lesquels portaient lesdites recommandations. L'UNRWA doit donc renforcer ses contrôles et le respect des règles établies afin de veiller à fournir ses services de façon efficace.

L'UNRWA a appliqué avec succès les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) pour la première fois en 2012. Toutefois, le Comité a constaté que l'Office s'était heurté à un certain nombre de difficultés et avait dû prendre des mesures correctives avant de pouvoir mettre la dernière main aux états financiers. Il doit désormais renforcer ses systèmes, sa procédure de prise de décisions et sa gestion financière afin de valoriser les avantages découlant de la nouvelle information financière que procure l'application des nouvelles normes.

Principales constatations

Le Comité a recensé un certain nombre de problèmes qui exigent un examen de la part de l'administration, en particulier ceux exposés ci-après.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur les 36 recommandations formulées pour l'exercice biennal 2010-2011, 26 (72 %) avaient été appliquées intégralement et 10 (28 %) étaient en cours d'application. Le Comité engage l'Office à accélérer l'application des recommandations.

Évaluation de la continuité des activités

Comme bien d'autres entités des Nations Unies, l'Office dépend pour beaucoup des contributions volontaires versées par les États Membres et d'autres donateurs pour pouvoir exécuter son mandat. Dans son précédent rapport (A/67/5/Add.3), le Comité a fait remarquer que la continuité des activités de l'Office était compromise par le niveau très bas des réserves. Il note que les contributions ont progressivement augmenté pendant les deux derniers exercices, mais que l'augmentation des dépenses a tout de même produit un déficit d'un montant de 47,45 millions de dollars en 2012. Il note aussi que les actifs à court terme (actifs courants) dépassent les passifs à court terme (passifs courants) de 203,72 millions de dollars, ce qui permet à l'Office d'honorer ses engagements à court terme à l'échéance. Le Comité constate en outre que l'Office a élaboré une stratégie de mobilisation des ressources et prévoit une légère augmentation du volume des fonds provenant de ses donateurs habituels. Il envisage également de diversifier ses donateurs en s'adressant à de nouveaux pays et au secteur privé. Compte tenu de ce qui précède, le Comité estime que la continuité des activités de l'Office n'est pas compromise pour les 12 mois suivant la date de clôture des comptes de 2012.

Examen des états financiers

Lors de son examen des premiers états financiers approuvés qui lui ont été présentés à des fins de vérification, le Comité a remarqué qu'un certain nombre d'ajustements devaient être apportés afin que les états financiers donnent une image fidèle de la situation. Il a notamment décelé des anomalies portant sur le reclassement indu de certains soldes, un mauvais classement de certaines charges et la non-comptabilisation de certains éléments. Les erreurs ont été corrigées, mais le Comité estime que l'Office doit renforcer la procédure de traitement de l'information financière pour que celle-ci soit conforme aux normes IPSAS.

Prestations dues à la cessation de service

L'Office a indiqué dans l'état de la situation financière que le montant total du passif s'élevait à 599,86 millions de dollars, dont 463,02 millions (soit 77 %) correspondaient aux prestations liées à la cessation de service de membres du personnel recrutés sur le plan régional. L'Office verse des prestations aux membres du personnel ainsi recruté à la cessation de service pour témoigner de sa reconnaissance, conformément au Statut et au Règlement du personnel. Le financement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service du personnel recruté sur le plan international est assuré par le Secrétariat de l'ONU. Le Comité est préoccupé par le montant astronomique (463,02 millions de dollars) des engagements non financés au titre de prestations liées à la cessation d'activité de membres du personnel recruté sur le plan régional. Dans son précédent rapport (A/67/5/Add.3, chap. II, par. 52 à 54), le Comité avait souligné la nécessité d'une stratégie de financement. Pourtant, à la note 15 des états financiers, l'Office a déclaré que le financement des prestations dues à la cessation de service n'était pas assuré et ne le serait pas. Le Comité estime que l'Office doit revoir sa stratégie de financement.

Aperçu de la situation financière

Pour la période considérée, le montant total des produits s'élève à 944,14 millions de dollars et celui des charges à 991,59 millions de dollars, d'où un déficit de 47,45 millions de dollars. Le déficit s'explique principalement par des charges d'un montant de 22,93 millions de dollars au titre de l'amortissement d'immobilisations corporelles et des charges hors trésorerie d'un montant de 67,58 millions de dollars correspondant à des coûts liés aux services et aux intérêts. Le montant total de l'actif de l'Office s'élevait à 806,5 millions de dollars et celui du passif à 599,86 millions de dollars au 31 décembre 2012. Des éléments d'actif d'un montant de 232,43 millions de dollars correspondaient à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. Le montant de l'actif à court terme s'élevait à 358,82 millions de dollars et celui du passif à court terme à 155,1 millions de dollars, soit un solde net de 203,72 millions de dollars.

À en juger par des indicateurs financiers, tels que les ratios, la situation financière de l'UNRWA au 31 décembre 2012 dénotait une bonne santé financière à court terme, car le montant de l'actif était supérieur à celui du passif et le montant des liquidités était suffisant pour éviter à l'Office tout problème de liquidité.

Gestion des biens

L'UNRWA a informatisé la tenue de son registre des biens, mais le Comité a constaté que, parce que le rapprochement des données du registre avec celles figurant dans le grand livre général avait pris du retard, des biens d'un montant représentant quelque 5,44 millions de dollars n'avaient pas été comptabilisés dans le registre des biens durables en fin d'année. Il a également noté que les bureaux de secteur de l'Office utilisaient 547 bâtiments et 693 terrains que leur louaient les autorités et des propriétaires privés, mais ne pouvaient pas produire de documents légaux montrant à quel titre ils utilisaient 41 autres bâtiments et 255 terrains.

Le Comité a également constaté que sur les 183,45 millions de dollars représentant des éléments de passif éventuel dont il était question dans les états financiers, un montant de 0,04 million de dollars (0,02 %) correspondait à des réclamations présentées par des propriétaires qui louaient des locaux à l'Office. Bien que le montant soit insignifiant, l'UNRWA pourrait être expulsé en application des lois régissant l'occupation illégale de locaux, sachant qu'il ne dispose pas de solution de repli en cas d'expulsion.

Gestion des stocks

L'Office a comptabilisé hors stock des consommables, des articles d'entretien et des pièces de rechange. Le Comité a fait part de ses préoccupations quant au flou qui entourait les directives relatives aux stocks et recommandé que des lignes directrices plus claires soient élaborées. Il a cependant constaté que des articles dont la valeur d'acquisition totale s'élevait à 0,542 million de dollars avaient été comptabilisés hors stock à tort faute de directives sans équivoque concernant les deux catégories d'articles.

Département du microfinancement

Lors de son examen des opérations du Département du microfinancement en République arabe syrienne, le Comité a constaté qu'au 31 décembre 2012, l'UNRWA

avait essuyé une perte de 3,64 millions de dollars et que son taux d'autofinancement n'était que de 29,5 %. Le taux d'autofinancement mesure la façon dont les activités opérationnelles du Département suffisent à couvrir ses coûts. Le taux actuel ne suffit pas à couvrir les dépenses courantes de l'Office en République arabe syrienne.

Recommandations

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations, dont les principales consistent à demander à l'UNRWA ce qui suit :

- a) Renforcer ses mécanismes de contrôle de sorte que le système de traitement, d'examen et de récapitulation de l'information financière soit plus fiable et plus utile du point de vue de l'établissement des états financiers;**
- b) Élaborer une stratégie de financement qui lui permette de s'acquitter de ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service;**
- c) Mettre au point un dispositif bien défini de suivi de la qualité des prestations des fournisseurs pendant la durée du contrat, qui assurera le respect des règles et garantira à l'administration que les mauvaises prestations ne restent pas sans suite;**
- d) Renforcer les mécanismes de vérification interne afin de veiller à ce que le registre électronique des biens soit actualisé dans les délais et procéder à des rapprochements périodiques avec le grand livre général;**
- e) Obtenir les documents légaux qui l'autorisent à utiliser les bâtiments et les terrains qu'il occupe;**
- f) Fixer des échéances afin de se doter d'une méthode d'inventaire claire qui soit conforme à la norme IPSAS 12;**
- g) Renforcer le suivi du portefeuille de prêts en République arabe syrienne en vue d'augmenter son taux d'autofinancement et de pouvoir couvrir ses dépenses opérationnelles de façon durable et prévisible.**

A. Généralités

1. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été créé par la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1949, et est devenu opérationnel le 1^{er} mai 1950. C'est un organe subsidiaire de l'Assemblée.
2. L'Office a pour mission d'aider les réfugiés de Palestine à atteindre, dans les conditions difficiles où ils vivent actuellement, un niveau de développement humain aussi élevé que possible, conformément aux objectifs et aux normes convenus sur le plan international. Un des plus importants programmes des Nations Unies, il vient en aide à 4,8 millions de Palestiniens réfugiés dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne.
3. L'Office est également l'un des plus grands employeurs du Moyen-Orient puisqu'il compte quelque 30 225 employés, pour la plupart des réfugiés de Palestine. Il possède des écoles, qui accueillent environ 480 000 enfants et emploient environ 22 000 enseignants, ainsi que 137 dispensaires où sont traités chaque année 10 millions de patients. Il offre également une assistance à 280 000 réfugiés qui font partie des plus pauvres et des plus vulnérables et ont des besoins particuliers, par exemple des personnes handicapées.

B. Mandat, étendue des vérifications et méthode

4. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Office pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément à l'article 12.2 du Règlement financier de l'Office, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.
5. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'Office au 31 décembre 2012 et ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IPSAS. Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers correspondaient aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier de l'Office. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.
6. Le Comité a également émis à part une opinion sans réserve sur les états financiers de la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional de l'Office pour l'année terminée le 31 décembre 2012, établis conformément aux normes internationales d'information financière.
7. Le Comité a en outre procédé à un contrôle annuel du Département du microfinancement et émis une opinion sans réserve sur ses états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012.

8. Outre la vérification des états financiers, le Comité a effectué différents examens de la gestion de l'Office, en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'ONU, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui faire compte à ce sujet. Ces questions sont traitées dans les sections pertinentes du présent rapport et on trouvera à l'annexe I un récapitulatif des résultats.

C. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

9. Sur les 36 recommandations formulées pour l'exercice biennal 2010-2011, 26 (72 %) avaient été appliquées intégralement et 10 (28 %) étaient en cours d'application. Le Comité engage l'Office à accélérer l'application de ses recommandations. On trouvera à l'annexe I des précisions sur l'état d'avancement de l'application de ces recommandations.

10. Le Comité s'inquiète qu'une recommandation remontant à l'exercice 2002-2003 et portant sur le plan antisinistre de l'Office, qui doit être testé, parachevé et approuvé, n'ait pas encore été appliquée.

2. Aperçu de la situation financière

11. Pour la période à l'examen, le montant total des produits s'élève à 944,14 millions de dollars et celui des charges à 991,59 millions de dollars, d'où un déficit de 47,45 millions de dollars. Selon les normes IPSAS, toute entité venant d'adopter les normes est dispensée, au cours de la première année, de présenter une comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent. C'est la raison pour laquelle on ne trouvera pas de données comparatives dans l'état des résultats financiers. Des informations détaillées sur les résultats sont présentées, par fonds, dans le tableau II.1.

Tableau II.1

Résultats financiers par fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet	Activités préaffectées						Total
	Activités non préaffectées Fonds général	Fonds de contributions conditionnelles	Département du microfinancement	Appels d'urgence	Projets	Solde interfonds	
Total des produits	586 976	32 768	7 761	164 498	174 101	(21 963)	944 141
Total des charges	664 039	46 155	10 226	166 721	125 993	(21 542)	991 592
Excédent/(déficit) pour l'année	(77 063)	(13 387)	(2 465)	(2 223)	48 108	(421)	(47 451)

Source : États financiers de l'UNRWA pour l'année 2012.

12. Tous les fonds ont clôturé l'année en déficit, à l'exception du fonds de financement des projets, qui affichait un excédent de 48,11 millions de dollars. Le déficit du Fonds général, qui s'élève à 77,06 millions de dollars (soit 13 % des fonds reçus), s'explique principalement par des charges hors trésorerie d'un montant de 67,58 millions de dollars au titre des indemnités de licenciement et d'un montant de 22,93 millions de dollars au titre de l'amortissement.

13. Un déficit de 13,39 millions de dollars (41 %) a été enregistré au titre du Fonds de contributions conditionnelles. L'actif du Fonds a été ramené de 26,60 millions de dollars au 31 décembre 2011 à 16,06 millions de dollars au 31 décembre 2012. Par ailleurs, le fonds pour les appels d'urgence a clôturé avec un déficit de 2,22 millions de dollars. Le solde de clôture du fonds de secours était de 32,52 millions de dollars, comme on le voit dans la note 32 se rapportant aux états financiers (situation par fonds). Le montant des fonds en banque a diminué de 38 millions de dollars (14 %), s'établissant à 232 millions de dollars alors qu'il était de 270 millions de dollars pour l'exercice précédent.

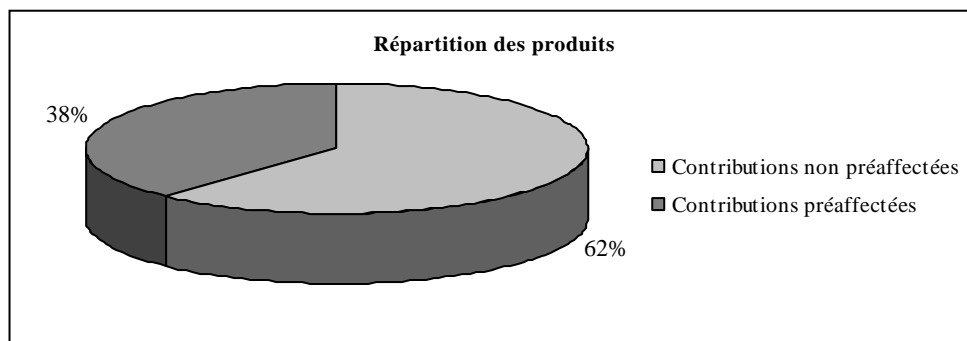
14. Le solde du fonds des immobilisations incorporelles a augmenté de 22,94 millions de dollars (6 %), passant de 414,83 millions de dollars en 2011 à 437,77 millions de dollars en 2012. Cette augmentation correspond principalement à de nouvelles acquisitions (48,12 millions de dollars) et à l'amortissement (22,93 millions de dollars).

15. Le montant correspondant aux avantages du personnel a augmenté de 54,49 millions de dollars (12 %), passant de 442,72 millions de dollars en 2011 à 497,22 millions de dollars en 2012. L'augmentation est due principalement à la comptabilisation de 67,56 millions de dollars au titre des indemnités de licenciement, à une perte actuarielle de 11,56 millions de dollars et à des paiements de 28,67 millions de dollars effectués pendant l'année.

Analyse des produits

16. L'Office mène des activités financées au moyen de contributions non préaffectées, à savoir du Fonds général, et des activités financées au moyen de contributions préaffectées, c'est-à-dire les ressources du fonds de contributions conditionnelles, du fonds pour les appels d'urgence, du fonds pour les projets et du fonds du Département du microfinancement. Le montant total des produits correspondant à des contributions non préaffectées s'est établi à 586,98 millions de dollars (soit 62 % de l'ensemble des contributions), et celui des produits correspondant à des contributions préaffectées à 357,17 millions de dollars (soit 38 % de l'ensemble).

Répartition des fonds par type de financement des activités



Sources des produits de l'Office

17. À l'exception des postes faisant l'objet d'un recrutement international, qui sont financés au moyen du budget ordinaire de l'ONU alimenté par des contributions statutaires, et des postes financés par d'autres organismes des Nations Unies, les activités continues, projets et appels d'urgence de l'Office sont financés par les contributions volontaires de donateurs. Au cours de l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2012, l'Office a reçu 882,76 millions de dollars de contributions volontaires, soit 96 % du montant total des contributions, qui s'élève à 919,57 millions de dollars. Les 36,81 millions de dollars restants (4 %) correspondent aux postes soumis à recrutement international financés sur le budget ordinaire de l'ONU, comme il est expliqué dans les notes 20 et 21 se rapportant aux états financiers.

Analyse des charges

18. Représentant un montant de 591,39 millions de dollars, soit 60 % du montant total des dépenses de 2012 (991,59 millions de dollars), les salaires, traitements et avantages du personnel comptent pour une part considérable des charges de l'Office. De ce total, 497,56 millions de dollars (84 %) correspondent aux traitements et avantages de base du personnel recruté sur le plan régional, 38,24 millions de dollars (6,5 %) représentent des charges relatives au personnel international et 49,70 millions de dollars (8,4 %) représentent les contributions de l'Office à la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional. Les dépenses de santé se sont établies à 5,90 millions de dollars, soit 1 % du total des dépenses de personnel.

3. Évaluation de la continuité des activités (santé financière)

19. L'Office dépend pour beaucoup des contributions volontaires versées par les États Membres et d'autres donateurs pour pouvoir exécuter son mandat. Dans son précédent rapport (A/67/5/Add.3), le Comité a fait remarquer que la continuité des activités de l'Office était compromise par le niveau très bas des réserves. Il note que les contributions ont progressivement augmenté au cours des deux derniers exercices, mais que l'augmentation des dépenses a tout de même produit un déficit d'un montant de 47,45 millions de dollars en 2012.

20. Le Comité a également remarqué que les actifs à court terme dépassent les passifs à court terme de 203,72 millions de dollars, avec un ratio de liquidité

générale¹ de 2,3 à 1, ce qui indique que l'Office pourrait honorer ses engagements à court terme à l'échéance. L'Office a élaboré une stratégie de mobilisation des ressources et prévoit pour 2013 une légère augmentation du volume des fonds provenant de ses donateurs habituels. Il envisage également de diversifier ses donateurs en s'adressant à de nouveaux pays et au secteur privé. Compte tenu de ce qui précède, le Comité estime que la continuité des activités de l'Office n'est pas compromise pour les 12 mois suivant la date de clôture des comptes de 2012.

4. Examen des états financiers

21. Dans son précédent rapport, le Comité a constaté que certains aspects de l'élaboration des états financiers de l'Office avaient été améliorés mais a recommandé que l'Office renforce les mécanismes de contrôle de l'établissement et de l'examen des états financiers.

22. Lors de son examen des premiers états financiers approuvés qui lui ont été présentés à des fins de vérification, le Comité a remarqué les anomalies suivantes dans la présentation :

a) Le reclassement de sommes à payer en sommes à recevoir pour un montant s'élevant à 2,06 millions de dollars;

b) Des opérations de compensation entre des sommes à payer et des sommes à recevoir, pour des montants de 1,18 million de dollars et 2,93 millions de dollars, respectivement;

c) Une opération de compensation entre des produits d'un montant de 2,99 millions de dollars et des charges s'élevant à 3,4 millions de dollars;

d) La comptabilisation hors stock de biens d'une valeur de 0,542 million dollars et sa passation en charge à la date de l'achat.

23. L'Office a corrigé toutes les erreurs à l'exception de la passation en charge des biens d'une valeur de 0,542 million dollars, ce qui n'a pas empêché les états financiers de présenter une image fidèle de la situation. Le Comité estime que les anomalies constatés dans la présentation des états financiers étaient la conséquence d'une préparation insuffisante au passage aux normes IPSAS.

24. L'Office a accepté, suivant la recommandation du Comité, de renforcer ses mécanismes de contrôle de sorte que le système de traitement, d'examen et de récapitulation de l'information financière soit plus fiable et plus utile du point de vue de l'établissement des états financiers.

25. L'Office a expliqué que des instructions et un échéancier mensuels et annuels relatifs à la clôture des comptes et à l'établissement des états financiers avaient été établis. Il avait également modifié la façon dont les états financiers étaient regroupés en fonction des normes IPSAS et mettait à jour l'encodage des états financiers dans le système RAMCO de sorte que les états puissent être automatiquement établis à partir de ce système, ce qui éliminerait toute intervention manuelle.

¹ Le ratio de liquidité générale est obtenu en divisant les actifs à court terme par les passifs à court terme et indique la capacité de régler les dettes à court terme arrivant à échéance au moyen des actifs à court terme.

Inefficacité du système RAMCO pour la production de l'information financière

26. Le progiciel de gestion intégré RAMCO comprend un module de gestion financière que l'Office utilise pour réunir les données financières de plusieurs départements et produire des rapports financiers tels que le grand livre général et la balance des comptes (liste de tous les comptes non soldés figurant dans un grand livre, avec mention de leurs soldes respectifs).

27. Le Comité a noté que pour l'établissement des états financiers, la balance des comptes est extraite du module de gestion financière, les erreurs étant corrigées manuellement à l'aide d'une feuille de calcul Excel de sorte que les états financiers soient conformes au cadre de présentation de l'information financière prévu par les normes IPSAS. L'absence d'application automatique centralisée complique le partage de l'information, le maintien de la cohérence dans le nom des comptes et le traitement de certains soldes.

28. L'Office a entrepris de remplacer RAMCO par un nouveau progiciel de gestion intégré qui devrait être opérationnel d'ici à la fin de décembre 2014. Le Comité considère qu'il s'agit d'une décision critique qui permettra de tirer les enseignements du passé et de chercher des améliorations pour l'avenir, et d'une démarche positive propre à régler les problèmes actuels.

29. **L'Office a accepté, suivant la recommandation du Comité, de : a) veiller à ce que le nouveau progiciel de gestion intégré permette d'automatiser complètement tous les processus essentiels, dont l'établissement des états financiers; et b) de renforcer la gestion des différentes versions des documents comptables produits pour les utilisateurs finals afin d'éviter la confusion qui résulte des divergences dans le libellé des comptes et de problèmes de consolidation des données.**

30. L'Office a confirmé que son projet de progiciel de gestion intégré couvrirait les processus financiers et qu'il se pencherait sur la gestion des différentes versions des documents comptables pour déterminer quelles améliorations pourraient être apportées.

5. Comptes débiteurs

Absence de stratégie de suivi des sommes à recevoir au titre de la taxe sur la valeur ajoutée

31. Le Comité a noté que, dans l'état de la situation financière, l'Office avait indiqué un montant net (provision déduite) de 49,08 millions de dollars de créances. Il s'agissait, à hauteur de 41,73 millions, soit 84 % de ce montant, de sommes à recevoir de l'Autorité palestinienne et d'Israël au titre de la taxe sur la valeur ajoutée. À la fin de l'année, l'Office avait constitué des provisions s'élevant à 34,91 millions de dollars pour la taxe sur la valeur ajoutée et 1,24 million de dollars pour d'autres créances.

32. Le Comité a noté que, conformément à ses conventions comptables, l'Office avait constitué une provision d'un montant (11,87 millions de dollars) égal au total des créances accumulées en 10 ans, entre 1996 et 2006, au titre de la taxe sur la valeur ajoutée. Cependant, aucun élément ne lui a permis d'affirmer qu'une stratégie avait été mise en place pour obtenir des gouvernements concernés les montants dus.

Vu ses difficultés financières, il importe que l'Office adopte une stratégie de suivi visant à améliorer la situation.

33. L'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre au point une stratégie de recouvrement des sommes dues depuis longtemps au titre de la taxe sur la valeur ajoutée.

34. L'Office a informé le Comité qu'il pressait plus activement l'Autorité palestinienne de le rembourser et qu'il avait prévu de demander des dérogations afin d'éviter qu'à l'avenir les sommes dues au titre de la taxe sur la valeur ajoutée continuent de s'accumuler.

Comptabilisation en pertes des créances douteuses : absence de limite autorisée

35. Le Comité a relevé que les règles et procédures actuelles de l'Office autorisaient le Directeur du Département de la gestion financière à comptabiliser en pertes les sommes impossibles à recouvrer depuis un certain temps. Ce dernier était, par exemple, habilité à comptabiliser en pertes, sans en demander l'autorisation, toutes les sommes dues au titre de la taxe sur la valeur ajoutée et les autres créances qui n'avaient pas été recouvrées au bout de six ans et trois ans, respectivement. Le Comité a noté qu'au cours de l'année considérée, des créances douteuses d'un montant total de 1,04 million de dollars – dont la plus importante se montait à elle seule à 0,54 million de dollars – avaient été comptabilisées en pertes par le Directeur du Département de la gestion financière. Le Comité se félicite des éclaircissements donnés par l'administration sur ces règles et procédures, mais il est préoccupé par l'absence de limitation, qui pourrait altérer la logique d'ensemble du contrôle interne.

36. Le Comité considère que le Directeur du Département de la gestion financière ne devrait être autorisé à effectuer des comptabilisations en pertes que dans les limites d'un montant plafonné, au-delà duquel la décision reviendrait à une autorité supérieure telle que le Comité consultatif pour les questions de contrôle interne.

37. Le Comité recommande que l'Office envisage d'examiner le dispositif existant et de définir les entités habilitées à effectuer des comptabilisations en pertes en fonction du montant concerné, de préférence en réservant cette possibilité au Comité consultatif pour les questions de contrôle interne lorsque le montant est élevé.

38. L'Office a informé le Comité qu'il jugeait que les niveaux d'autorisation actuels étaient appropriés. Le Comité estime néanmoins que le contrôle interne est affaibli par la mauvaise répartition des responsabilités et qu'en matière de comptabilisation en pertes, la répartition des pouvoirs devrait être modifiée de façon à ce qu'une autorité différente ait un rôle à jouer dans la procédure d'approbation.

6. Prestations dues à la cessation de service

39. L'Office a indiqué dans l'état de la situation financière que le montant total du passif s'élevait à 599,86 millions de dollars, dont 463,02 millions (soit 77 %) correspondaient aux prestations liées à la cessation de service de personnel recruté sur le plan régional. L'Office verse des prestations aux membres du personnel ainsi recruté à la cessation de service pour témoigner de sa reconnaissance, conformément au Statut et au Règlement du personnel. Il a aussi inscrit un montant

de 2,23 millions de dollars correspondant à l'assurance maladie après la cessation de service, aux engagements au titre des jours de congé accumulés et aux primes de rapatriement du personnel recruté sur le plan international, dont le financement est assuré par le Secrétariat de l'ONU.

40. Le Comité est préoccupé par le montant astronomique (463,02 millions de dollars) des engagements non financés au titre de prestations liées à la cessation d'activité de membres du personnel recruté sur le plan régional. Dans son précédent rapport, le Comité avait souligné la nécessité d'une stratégie de financement. Pourtant, à la note 15 des états financiers, l'Office a déclaré qu'aussi loin qu'on puisse prévoir, le financement des prestations dues à la cessation de service ne serait pas assuré. Le Comité note une nouvelle fois que la situation financière actuelle de l'Office et l'absence de stratégie de financement de ces engagements révèlent l'incapacité dans laquelle se trouverait l'Office de régler l'ensemble des prestations dues au personnel si ses activités venaient à cesser.

41. Le Comité recommande à nouveau que l'Office élabore une stratégie de financement qui lui permette de s'acquitter de tous ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.

7. Révision du Manuel de finance et du Règlement financier

42. Pour toute organisation, le passage aux normes IPSAS, le maintien des activités quotidiennes et la communication efficace des résultats exigent qu'elle procède en temps voulu à la révision des instruments existants (règlement financier et règles de gestion financière, manuel de finance et règles et procédures connexes) et à leur mise en conformité avec les nouvelles règles d'information financière.

43. Le 1^{er} janvier 2012, l'Office est passé des Normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS. Or, le Comité a noté qu'aux fins de la gestion de ses activités et de l'établissement de ses états financiers, l'Office avait pris pour référence un projet de règlement financier avant même d'avoir consulté le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Secrétaire général à son sujet, ce qui est contraire aux dispositions du paragraphe 9 c) de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale. Ce règlement – qui a été adopté ultérieurement, en juillet 2013, avec effet rétroactif – ne présente pas d'incompatibilité avec les normes IPSAS. Néanmoins, l'Office n'a pas indiqué clairement au Comité pourquoi le texte n'avait pas été soumis en temps voulu au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au Secrétaire général. Le Comité considère que le processus d'approbation du règlement était une activité importante qui aurait dû être menée à bien dans le délai imparti.

8. Gestion des achats et des marchés

La composition de l'équipe d'évaluation des soumissions n'a pas été établie en bonne et due forme et l'absence de conflit d'intérêts n'a pas été vérifiée

44. Le Comité a noté que le Manuel des achats de l'Office renfermait des indications sur la constitution, par le chef du Département des achats et de la logistique au siège et les responsables de la logistique et des achats destinés aux missions, d'équipes d'évaluation des soumissions qui relèvent de leur compétence. Cependant, la méthode et la procédure à suivre ne sont pas décrites en détail dans le Manuel. Au bureau de Jordanie, par exemple, les membres de l'équipe d'évaluation

n'ont pas reçu de lettres de nomination officielles attestant qu'ils étaient habilités à évaluer des soumissions. Le Comité a aussi noté que les membres de l'équipe n'avaient pas fait de déclarations relatives à d'éventuels conflits d'intérêts comme l'exige le Manuel des achats (par. 5 du chapitre 8.4.1), mais que les instructions n'avaient pas été données.

45. Le Comité est d'avis que, pour garantir que les nominations des membres des équipes d'évaluation des soumissions respectent les principes de transparence, d'impartialité et d'intégrité, une méthode de désignation bien définie devrait figurer dans le Manuel. De plus, pour que ces membres répondent mieux de leurs actes et de leurs décisions, il importe que leur nomination se fasse au moyen de lettres officielles et qu'ils indiquent dans une déclaration, justificatifs à l'appui, si un conflit d'intérêts pourrait les empêcher de prendre part aux évaluations.

Absence de date de début et de fin dans les contrats

46. Il est indiqué, au paragraphe 1 du chapitre 10.2 du Manuel des achats de l'Office, que doit figurer, dans le corps de tout contrat entre l'Office et un fournisseur, une clause indiquant le type du contrat, sa période d'exécution, les personnes à contacter, les dates importantes et les adresses de notification. De plus, il est précisé au paragraphe 6 du chapitre 10.2.1 du Manuel que les dates de début et de fin doivent être indiquées dans tous les contrats, de même que les échéances déterminantes pour la bonne exécution du contrat.

47. Il ressort de l'examen de la gestion des contrats au bureau de Jordanie que la plupart d'entre eux étaient parfaitement conformes au Manuel. Cependant, sur les sept contrats analysés, deux (qui portaient l'un sur le ramassage des ordures, l'autre sur des services Internet) ne comprenaient pas d'indication claire des dates de début et de fin.

48. L'administration a affirmé que la durée de chaque contrat figurait dans la clause standard qui stipule que le contrat prend fin lorsque que le prestataire s'acquitte de la dernière des obligations contractées et que le sens de cette clause était clair, même en l'absence de date précise. Néanmoins, le Comité trouve que cette façon de désigner la fin d'un contrat est de nature à créer un contentieux si le prestataire ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles dans les délais prévus et qu'elle ne donne pas à l'administration de l'Office des éléments suffisants pour faire appliquer le contrat par le fournisseur en cas de dépassement des délais ou des coûts.

49. L'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, d'envisager de réviser tous les contrats de prestations de services pour en préciser la date de début et de fin, de manière à en assurer la mise en conformité et l'applicabilité.

50. L'Office a déclaré qu'il ne considérait pas le problème comme général et qu'il serait onéreux de passer en revue tous les contrats. Le Comité a réaffirmé que, pour se protéger sur le plan juridique, il était indispensable de préciser les dates de début et de fin dans les contrats de prestations de services.

Absence de réunions ou de visites préparatoires à l'intention d'éventuels soumissionnaires

51. Pour les achats à forte technicité, est prévue aux paragraphes 3, 4 et 4 a) du chapitre 7.5.1 du Manuel des achats de l'Office la possibilité d'organiser, avant

l'envoi des offres, une réunion entre l'Office et les fournisseurs visant à compléter ou remplacer la diffusion d'explications écrites. Il peut s'agir d'une réunion préparatoire ou d'une inspection de site.

52. L'examen de 10 contrats de construction conclus par le bureau de Jordanie pour un montant total de 2,3 millions de dollars a permis de constater qu'aucune réunion préparatoire ou inspection de site n'avait été organisée et aucune justification donnée, ce qui est contraire aux dispositions susmentionnées du Manuel.

53. L'organisation, avant l'envoi des offres, d'une réunion ou d'une inspection sur site permet aux soumissionnaires d'obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres et l'ampleur du chantier, et de mieux comprendre certains aspects complexes des travaux. Elle permet aussi de faire jouer davantage la concurrence et garantit l'égalité des chances entre les soumissionnaires qui reçoivent sur place les informations utiles. Sans cela, l'égalité entre soumissionnaires quant à la compréhension des travaux à réaliser risque de ne pas être respectée, certains étant mieux informés que d'autres, et le marché pourrait être attribué à un fournisseur qui n'offre pas nécessairement le meilleur rapport qualité-prix.

54. L'Office a déclaré qu'il procéderait à des réunions ou inspections préparatoires pour des projets de taille qui présentent une certaine complexité conceptuelle ou nécessitent de connaître les lieux.

55. L'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de veiller à ce que des visites de site soient organisées avant l'envoi des offres et suivies de réunions préparatoires afin que toutes les procédures d'appel d'offre portant sur des contrats importants ou complexes respectent les principes de transparence, d'impartialité et de concurrence; et b) de communiquer toutes les explications nécessaires lorsqu'il n'est pas possible d'organiser de telles visites ou réunions.

56. Bien qu'il accepte la recommandation du Comité, l'Office estime qu'il ne s'agit pas d'un problème systématique et généralisé. Le Comité continuera de s'intéresser aux appels d'offres des bureaux de secteur.

Suivi des contrats de construction et de prestations de services

57. Au paragraphe 3) du chapitre 4.4 du Manuel des achats, il est indiqué que, pour que la passation des marchés soit économique et efficace, il faut évaluer régulièrement les prestations fournies.

58. Il est également prévu dans le Manuel que le personnel des services des achats du siège et des bureaux de secteur consignent scrupuleusement les informations relatives aux prestations de chacun des fournisseurs pour pouvoir identifier ceux qui ne remplissent pas leurs obligations contractuelles. Il s'agit d'attirer l'attention sur les fautifs et d'informer le Chef du Département des achats et de la logistique des manquements pour qu'il les examine.

59. L'Office s'est doté d'un système de gestion des stocks et des acquisitions qui, associé au système de gestion financière RAMCO, permet d'enregistrer les activités en matière d'achats et d'en effectuer un suivi. Il s'en sert pour évaluer les prestations des fournisseurs du point de vue de la qualité du service offert pendant la durée du contrat et ultérieurement. Or, pour les contrats de prestations de services et

de construction, le contrôle est réalisé manuellement : les informations relatives aux prestations et à leur évaluation ne sont pas enregistrées dans le système.

60. Le suivi et l'évaluation des contrats de construction se font en fonction des étapes du chantier définies dans le contrat. Le Comité a toutefois noté qu'en ce qui concerne les contrats de prestations de services, il avait été difficile de vérifier que les prestations répondaient aux attentes du fait de l'absence de système de suivi au moment de l'exécution du contrat.

61. L'administration a indiqué qu'en l'état actuel, le logiciel ne permettait pas de superviser correctement les prestations de service et qu'il avait donc été décidé de répondre à ce besoin grâce au nouveau progiciel de gestion intégré qui serait mis en service en 2013.

62. Le Comité recommande que l'Office mette au point un dispositif bien défini de suivi de la qualité des prestations pendant la durée du contrat, qui assurera le respect des règles et garantira à l'administration que les mauvaises prestations ne restent pas sans suite.

63. L'Office s'est dit partiellement d'accord avec la recommandation du Comité et a expliqué qu'il s'était doté d'un outil de collecte de données qui facilitait l'utilisation d'indicateurs de résultats essentiels concernant les fournisseurs de matériel et permettait, en conséquence, de mesurer les résultats et de prendre des mesures correctives. L'Office a affirmé qu'en ce qui concerne les prestations de services et la construction, il serait coûteux d'introduire un tel système et qu'il avait prévu d'adopter en 2014 un nouvel outil couvrant les biens et les services. Pour l'heure, il entendait étendre aux services et à la construction l'usage de l'outil employé pour le matériel. Le Comité se penchera sur les mesures prises et rappelle qu'il est nécessaire de disposer d'un mécanisme de suivi clair et efficace.

Octroi de dérogations non justifiées lors de la passation de marchés

64. Les circonstances justifiant une dérogation au processus concurrentiel de passation des marchés sont indiquées au chapitre 5.4.1 du Manuel des achats, où il est précisé que les motifs de la dérogation doivent être couchés par écrit.

65. Dans son précédent rapport, le Comité a examiné la procédure d'octroi de dérogations et relevé un certain nombre de cas où elle n'était pas conforme aux règles et procédures de l'Office. Il a recommandé que l'Office : a) procède à un examen en vue d'établir les raisons de la fréquence élevée des dérogations; b) adopte des procédures de suivi du recours aux dérogations; c) consigne et justifie comme il se doit le recours aux dérogations.

66. Lors de notre visite au bureau de Jordanie, nous avons relevé des améliorations. Actuellement, l'Office justifie les dérogations pour chaque contrat. Pourtant, sur sept contrats analysés, trois comprenaient des justifications non conformes au Manuel des achats. Par exemple, un contrat de nettoyage d'un montant de 33 900 dollars avait été renouvelé au motif que le sous-traitant avait donné satisfaction sans qu'aucun document ne vienne attester l'existence d'une évaluation de la prestation.

67. Le Comité recommande que l'Office continue d'examiner la procédure d'octroi de dérogations et rappelle au personnel qu'il doit veiller à respecter les dispositions du Manuel des achats.

68. L'Office a dit partager en partie les observations du Comité et a informé ce dernier qu'il avait modifié les dispositions relatives aux dérogations dans la version 2 du Manuel des achats. Il a également diffusé une version révisée du formulaire de dérogation et ajouté dans le système de gestion des sous-traitants et de la logistique une fonctionnalité permettant d'enregistrer systématiquement et d'analyser les motifs de toute dérogation. Le Comité constate les améliorations apportées mais estime que l'Office doit veiller à ce que les règles soient appliquées dans tous ses bureaux.

9. Gestion des biens durables

Nombreux bâtiments en mauvais état

69. L'examen des écritures relatives aux immobilisations corporelles a confirmé que de 2008 à 2011, l'Office avait fait estimer les terrains et bâtiments en sa possession par des consultants et par ses propres experts en immobilier et géomètres. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable totale nette des biens fonciers de l'Office s'élevait à 366,8 millions de dollars.

70. Selon les rapports d'expertise, l'Office possédait 59 bâtiments en ruines et irréparables, et 434 bâtiments nécessitant des réparations. Ce nombre anormalement élevé de biens en mauvais état nécessite l'allocation de ressources suffisantes pour éviter de nouvelles détériorations ou de nouvelles pertes. Le montant des ressources destinées à la réparation d'un bâtiment s'élève en moyenne à 2 304,15 dollars, une somme que le Comité juge insuffisante compte tenu de l'état des bâtiments.

71. Les responsables ont déclaré qu'en 2010, l'Office avait consacré 1 million de dollars à l'entretien des bâtiments qui en avaient le plus besoin, en s'appuyant sur l'évaluation faite par le Département de l'amélioration de l'infrastructure et de l'aménagement des camps.

72. L'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de continuer de mobiliser des ressources pour empêcher que les bâtiments en mauvais état se détériorent plus encore; b) de préparer un plan global de gestion des biens durables sur le long terme pour les bâtiments nécessitant des réparations, identifiés comme tels dans le rapport d'expertise; et c) d'élaborer une stratégie de réparation et d'entretien.

Rapport d'inspection des immobilisations corporelles

73. Au cours de l'examen des registres du bureau de Jordanie effectué en novembre 2012, nous avons remarqué les problèmes suivants dans les activités d'inspection des biens :

a) Selon les formulaires d'inspection, seulement 23 des 696 bâtiments et installations (3,3 %) avaient été inspectés. La section 2.5.1 du Manuel de gestion des biens exige que toutes les immobilisations corporelles fassent l'objet d'une inspection et la section 2.5.5 prévoit que toute inspection soit suivie d'un rapport en présentant les conclusions. Or, les inspections inscrites aux registres ne portaient que sur une partie des biens et n'avaient lieu à aucun rapport;

b) Il n'y avait aucun programme d'inspection précisant le calendrier des inspections et les ressources nécessaires;

c) Une inspection incomplète des immobilisations corporelles peut impliquer que les valeurs indiquées dans les états financiers ne résultent pas d'une estimation satisfaisante ou fiable.

74. L'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de désigner des responsables chargés d'inspecter les biens et de préparer des directives sur l'établissement et la tenue de rapports pour chaque inspection réalisée; et b) d'élaborer un programme d'inspection qui devra être approuvé par les chefs des départements du génie hors siège.

Comptabilisation des immobilisations corporelles

75. Le Comité a déjà constaté que l'Office avait achevé de réunir les documents relatifs à ses terrains et bâtiments et d'évaluer ces derniers, en faisant appel à des consultants et à ses propres experts en immobilier et géomètres. Dans le cadre du même projet, il avait déterminé la juste valeur et la durée de vie utile estimative des terrains et des bâtiments en se fondant sur les informations détaillées obtenues. La valeur initiale (au 1^{er} janvier 2010) des terrains et bâtiments a été établie à 366,05 millions de dollars, amortie sur la durée de vie utile restante déterminée par les consultants. Les données recueillies ont été entrées dans le grand livre auxiliaire en vue de créer un registre des biens durables.

76. Dans le cadre du passage progressif aux normes IPSAS, l'Office a décidé d'adopter plus tôt que prévu la norme 17 et de modifier sa méthode comptable de manière à comptabiliser tous les biens portés au registre des biens durables, y compris les terrains et les bâtiments (désormais désignés sous le nom d'immobilisations corporelles) dans l'état actif-passif pour l'exercice biennal clôturé au 31 décembre 2011. Comme il est indiqué dans les états financiers, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles s'élevait à 381,5 millions de dollars au 31 décembre 2011.

77. Au cours de la période à l'examen, l'Office a comptabilisé à l'actif et inscrit au registre des biens durables des bâtiments d'une valeur de 10,17 millions de dollars et des travaux en cours pour une valeur de 4,82 millions de dollars, qui n'apparaissaient pas sur les états financiers pour l'exercice biennal clôturé au 31 décembre 2011. Les états financiers indiquaient que la valeur comptable nette des immobilisations corporelles étaient de 437,92 millions de dollars au 31 décembre 2012.

Gestion du registre des biens durables

78. En procédant à la comparaison du registre des biens durables et du grand livre général, le Comité a relevé une différence de 5,44 millions de dollars. Il a également remarqué que dans certains cas, même si l'Office avait automatisé le processus, l'inscription des biens durables au registre prend du temps, ce qui explique l'absence de rapprochement entre les deux documents. Toutefois, le Comité a constaté l'existence des biens durables.

79. Le Comité recommande que l'Office procède régulièrement à un rapprochement du grand livre général et du registre des biens durables afin de mettre en corrélation les états financiers et le registre des biens durables.

Biens immobiliers occupés sans documents légaux

80. L'Office s'est porté acquéreur d'un certain nombre de bâtiments et de terrains jusqu'alors loués pour ses différents bureaux. Selon les informations consignées dans les fichiers des locations, l'Office loue au total 547 bâtiments et 693 terrains aux autorités et à des propriétaires privés en Jordanie, dans la bande de Gaza, au Liban, en Cisjordanie et en République arabe syrienne. Le Comité a toutefois noté que l'Office n'avait pas de contrat de location pour 41 bâtiments occupés et 255 terrains situés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans la bande de Gaza.

81. Le Comité estime que, sans baux officiels signés avec les propriétaires, l'Office s'expose au risque de se voir réclamer des loyers illégaux. Il remarque que, sur le montant de 183,45 millions de dollars de passif éventuel au titre des contrats commerciaux, 0,04 million (soit 0,02 %) correspondent à des réclamations déposées par des propriétaires. Même si le montant des loyers réclamés est sans conséquence pour l'Office, selon les lois en vigueur relatives à l'occupation illégale de locaux, il peut être expulsé des terrains et bâtiments sans avoir eu le temps de trouver d'autres locaux.

82. L'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, de faire de son mieux pour obtenir les documents légaux qui l'autorisent à utiliser les bâtiments et les terrains qu'il occupe.

10. Gestion des stocks

83. L'Office comptabilise ses stocks au moment de la livraison et les marchandises en transit uniquement s'il y a un transfert des risques et avantages en sa faveur. Les inventaires joints aux états financiers consistent en un inventaire des entrepôts de produits de base destinés à être distribués aux réfugiés; un inventaire de la pharmacie et des dispensaires; et un inventaire de l'unité de production (dans la bande de Gaza).

Classification des articles hors stocks

84. La norme IPSAS 12 définit les stocks comme : a) des matériaux ou fournitures destinés à être consommés lors du processus de production; et b) des matériaux ou fournitures destinés à être consommés ou distribués lors de la prestation de services.

85. L'Office a classé certains de ses approvisionnements de consommables, articles d'entretien et pièces détachées destinés à être consommés ou distribués dans le cadre de la prestation de services comme « articles hors stocks ». Au cours de l'examen des soldes d'ouverture selon les normes IPSAS, nous avons fait part de notre préoccupation concernant l'absence de définitions claires dans la méthode d'inventaire actuelle et recommandé qu'elle soit plus claire. Toutefois, le Comité a relevé qu'aucune méthode claire n'avait été élaborée concernant la définition des deux catégories de stocks.

86. Au cours de l'examen des fiches d'inventaire physique des stocks des principaux entrepôts de quatre bureaux, nous avons constaté qu'au 31 décembre 2012, l'Office détenait 4 063 articles représentant une valeur totale de 3,38 millions de dollars et classés comme articles hors stock. Or, ce montant englobait des articles d'une valeur de 0,542 million de dollars qui, selon la norme IPSAS 12, devaient être comptabilisés dans les stocks.

87. L'Office a accepté qu'à l'avenir, tous les stocks tels que définis par la norme IPSAS 12 seraient comptabilisés et inscrits au bilan à la fin de l'année. Par ailleurs, le Comité a été informé qu'il était pour l'instant impossible d'entrer les articles hors stocks dans le système informatique de l'Office et que ce problème serait résolu en 2014 grâce à la mise en œuvre du nouveau progiciel de gestion intégré.

88. Le Comité recommande que l'Office : a) élabore dans les meilleurs délais une méthode d'inventaire pour se mettre en conformité avec les normes IPSAS; b) évalue la valeur de clôture des articles hors stocks pour se mettre en conformité avec la norme IPSAS 12.

11. Gestion de la trésorerie

Absence de comité structuré chargé d'examiner les placements, de liste actualisée de banques réputées et de politique de couverture des risques

89. Notre examen des opérations de trésorerie pour la période de sept mois terminée au 31 juillet 2012 a révélé que l'Office avait placé en dépôts à court terme une somme de 542,8 millions de dollars réunie auprès de ses quatre bureaux. Les placements ont été faits en plusieurs devises et auprès de plusieurs banques commerciales et rapporté 0,89 million de dollars d'intérêts au cours de ces sept mois. Toutefois, les lacunes suivantes ont été relevées :

a) Lorsque le Comité a demandé à consulter les procès-verbaux des réunions du Comité des placements, les responsables ont expliqué que celui-ci ne se réunissait pas officiellement mais qu'il y avait plutôt des consultations et discussions informelles avant approbation des placements. Or, l'instruction technique relative à la trésorerie n° 3 exige que le Comité des placements tienne des réunions formelles;

b) Il n'y avait ni politique de couverture des risques ni stratégie visant à protéger la valeur des ressources de l'Office, comme l'exigent le paragraphe 2.3.2 du Manuel de finance de mars 2010 et l'instruction technique de 2005. La politique de couverture des risques et la stratégie de protection des ressources sont un aspect important de la gestion des risques de taux de change.

90. Les responsables ont déclaré qu'ils mettraient en place une politique de couverture des risques, qui serait présentée au Comité des placements pour son approbation.

91. L'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de créer un Comité des placements structuré et de veiller à ce que les procès-verbaux de ses réunions soient rédigés et conservés; et b) d'élaborer dans les meilleurs délais une politique de couverture des risques et une stratégie de protection des ressources pour aider le trésorier à couvrir et gérer comme il convient les risques de taux de change.

12. Gestion axée sur les résultats

Absence de politique de gestion axée sur les résultats

92. La gestion axée sur les résultats est une stratégie qui vise à modifier le fonctionnement d'une entité en privilégiant l'amélioration des résultats et la réalisation des objectifs. Elle consiste à fixer des objectifs réalistes et à suivre plus

efficacement les progrès vers leur réalisation pour que la gestion soit plus efficace et responsable.

93. L'Office élabore des plans biennaux de mise en œuvre conformes à sa stratégie à moyen terme pour 2010-2015, qui établit des orientations et des étapes pour les plans de travail du siège et des bureaux. Les plans pour 2010-2011, 2012-2013 et 2014-2015 entrant dans le cadre de la stratégie à moyen terme comprennent le cadre logique des programmes assorti d'indicateurs budgétaires et des objectifs correspondants à atteindre au cours de cette même période en vue de garantir une prestation de services efficace et efficiente aux réfugiés de Palestine.

94. Le Comité note que l'Office a mis en place un processus et des directives prévoyant que les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan doivent faire l'objet d'examens annuels, et que l'examen des résultats de l'exercice biennal 2010-2011 a été réalisé en 2012. Le Comité relève que malgré cela, il n'existe aucune directive, d'organisation ou autre, visant à garantir la conformité et l'application du principe de responsabilité des pratiques intégrales de gestion axée sur les résultats à l'Office. Le Comité est d'avis qu'une politique ou directive d'organisation garantirait une plus grande conformité au sein de la hiérarchie et la réalisation des résultats escomptés.

95. Le Comité a analysé les résultats de 2012 extraits du système de gestion axée sur les résultats et noté que les indicateurs composant la matrice commune de suivi pour l'ensemble de l'Office étaient bien définis. Toutefois, le Comité remarque que les informations présentées ne contenaient aucune donnée relative au bureau de la République arabe syrienne, ce qui limite les capacités de l'Office à évaluer le niveau de conformité dans ce bureau en particulier. Le Comité a été informé que l'Office n'avait pas été en mesure de recueillir des données pour le bureau de la République arabe syrienne compte tenu de la guerre civile en cours.

96. L'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'élaborer une politique ou une directive d'organisation afin de formaliser l'examen des résultats de la gestion axée sur les résultats; b) de s'assurer que l'examen des résultats se tienne comme prévu annuellement, en milieu d'année; et c) de s'assurer de la mise en œuvre de mesures visant à appuyer d'autres moyens de collecte des données du bureau de la République arabe syrienne, par exemple par Internet.

97. L'Office a informé le Comité des faits nouveaux intervenus dans l'adoption officielle de la méthode de gestion axée sur les résultats et la formulation de directives d'organisation, et confirmé que les examens des résultats semi-annuel et annuel avaient eu lieu en 2013. Par ailleurs, l'Office a expliqué qu'en ce qui concerne la République arabe syrienne, un administrateur chargé des rapports et un analyste de programmes avaient été spécialement engagés pour appuyer la collecte des données et l'établissement de rapports.

13. Informatique

98. Le Comité a examiné la gouvernance de l'Office en matière d'informatique et de communications. L'Office a un Chef de la Division des systèmes informatiques, placé sous l'autorité du Directeur de l'administration et des ressources humaines. Le Comité remarque que l'Office ne dispose pas de comité directeur permanent chargé de l'informatique et des communications mais qu'il a mis en place un comité

directeur chargé de superviser la mise en œuvre et la gouvernance du projet de progiciel de gestion intégré. Sans comité directeur chargé de l'informatique et des communications, l'Office risque d'avoir des services informatiques de piètre qualité et trop coûteux. Le Comité est d'avis que la création d'un comité directeur chargé de l'informatique et des communications viendrait compléter la gouvernance en la matière car il veillerait à ce que les ressources humaines et autres soient utilisées de manière efficace et efficiente, notamment par le contrôle de solutions informatiques stratégiques.

99. Les fonctions d'appui informatique de l'Office ne sont pas regroupées dans une seule entité et on retrouve des postes identiques au Département de la gestion financière et à la Division des systèmes informatiques, à savoir : quatre postes d'analyste/programmeur, un poste d'administrateur chargé des états de paie et un poste de coordonnateur des services d'assistance pour appuyer les applications du système RAMCO. Le Comité est d'avis que la duplication des services communs augmente les coûts et la complexité de la gestion des fonctions d'appui aux applications, et peut être source de confusion pour les bénéficiaires des services fournis.

100. Le Comité a également noté que l'Office ne possède pas de système de gestion des documents central accessible à partir de tous ses bureaux (Jordanie, bande de Gaza, Liban, République arabe syrienne et Cisjordanie). Ainsi, pendant les événements violents ou des épisodes d'instabilité politique dans la région, la circulation des informations est facilement interrompue.

101. L'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'arrêter un calendrier pour la création d'un comité directeur chargé de l'informatique, qui supervisera l'application et le fonctionnement des fonctions informatiques; b) d'élaborer une étude de viabilité pour le déploiement d'un système électronique de gestion des documents central accessible de partout et en permanence; et c) d'arrêter un calendrier et de procéder dans les meilleurs délais à la fusion du groupe d'appui aux applications du système RAMCO du Département de la gestion financière avec celui de la Division des systèmes informatiques.

14. Département des services de contrôle interne

Audits internes

102. Le Comité note que le Département des services de contrôle interne avait prévu de réaliser 20 audits pendant l'année mais qu'il n'en a fait que 2 (soit 10 %), en plus des 4 reportés de l'exercice biennal précédent. Le Comité a également relevé que, concernant les audits en cours, 2 étaient au stade de l'établissement du rapport, 3 (15 %) étaient encore au stade des travaux sur le terrain, 11 (55 %) étaient au stade de la planification et deux (10 %) avaient été arrêtés.

103. Le Comité a été informé que l'un de ces audits, qui porte sur la gestion des droits du personnel et des congés, avait été interrompu au stade préliminaire, le domaine étant considéré comme présentant peu de risques, tandis que l'autre audit, portant sur la sûreté et la sécurité, avait été reporté après une discussion avec le client.

Audit de la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional

104. Le Comité note que le paragraphe 47 de la disposition générale de la direction d'organisation n° 28 (2010) de l'Office exige que le Département des services de contrôle interne procède à un audit des comptes et des opérations de la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional. Toutefois, en 2012, le Département n'a procédé à aucun audit de la sorte. Le Comité a été informé que le Département avait réalisé un audit de la Caisse en 2008 (le rapport correspondant a été publié en 2009) et qu'il avait rendu une opinion globalement satisfaisante. Le Département a déterminé les audits à réaliser en fonction des risques encourus, et la Caisse sera de nouveau auditée en octobre 2013.

105. Le Comité salue l'initiative prise par le Département des services de contrôle interne d'inscrire la Caisse à son programme de travail pour 2014 mais estime qu'il serait bon que le Département examine les opérations de la Caisse en priorité, compte tenu de la nature et de la volatilité de ses opérations.

Suivi des recommandations d'audit interne

106. Le Comité note que le rapport du Département des services de contrôle interne pour l'année terminée le 31 décembre 2012 et qui a été présenté au Comité consultatif pour les questions de contrôle interne, a révélé que, de janvier 2010 à décembre 2012, le Département avait publié 42 rapports contenant un total 627 recommandations. En décembre 2012, l'Administration avait entièrement appliqué 342 (55 %) recommandations (voir tableau II.2).

Tableau II.2

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Département des services de contrôle interne

<i>État d'avancement</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	Total
Recommandation non appliquée	41 (13 %)	89 (49 %)	96 (67 %)	226 (36 %)
Recommandation partiellement appliquée	50 (17 %)	7 (4 %)	2 (1 %)	59 (9 %)
Recommandation intégralement appliquée	211 (70 %)	86 (47 %)	45 (32 %)	342 (55 %)
Total	302 (100 %)	182 (100 %)	143 (100 %)	627 (100 %)

Source : Rapport annuel du Département des services de contrôle interne pour 2012.

107. Dans son rapport précédent, le Comité s'est dit préoccupé par la lenteur de l'application des recommandations d'audit interne. Toutefois, il note une nette amélioration pendant l'année. En effet, sur les 235 recommandations portant sur des risques élevés, 202 (86 %) ont été appliquées, ce qui fait qu'il n'en restait plus que 33 (14 %) en décembre 2012 (voir tableau II.3). Le Comité, bien que saluant les progrès réalisés, encourage l'Office à réduire encore le nombre de recommandations portant sur des risques élevés et non encore appliquées.

Tableau II.3
**Récapitulatif des recommandations portant sur des risques élevés
 non encore appliquées, 2010-2012**

<i>Année</i>	<i>Recommandations portant sur des risques élevés</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations non encore appliquées</i>
2010	115	99 (86 %)	16 (14 %)
2011	66	66 (100 %)	0 (0 %)
2012	54	37 (69 %)	17 (31 %)
Total	235	202	33 (14 %)

Source : Rapport annuel du Département des services de contrôle interne pour 2012.

15. Département du microfinancement

108. Le Département du microfinancement est un programme modeste de l'Office qui accorde des crédits aux microentreprises. Les états financiers de l'Office pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2012 tiennent compte des données relatives aux activités et aux soldes financiers de 2012. Le Département établit en outre ses propres états financiers, que le Comité vérifie séparément. Le Comité a vérifié les états financiers de 2012 et a formulé une opinion sans réserve pour les deux années bien qu'il ait constaté les problèmes ci-après.

Pertes dues au provisionnement des crédits et à la dévaluation de la livre syrienne

109. Le Comité a noté qu'au 31 décembre 2012, les opérations de l'Office réalisées en République arabe syrienne avaient entraîné des pertes s'élevant à 3,64 millions de dollars, avec un taux d'autofinancement de 29,5 % empêchant l'Office de couvrir les dépenses courantes. Le taux d'autofinancement, exprimé en pourcentage, indique la qualité de crédit d'un portefeuille, calculée en prenant en compte les intérêts et le recouvrement comme faisant partie des dépenses opérationnelles et les provisions supplémentaires pour la dépréciation des prêts. Il indique la capacité du Département à couvrir ses dépenses grâce à ses activités opérationnelles.

Gestion des prêts

110. Le Comité constate qu'au cours de l'année, le montant total des prêts accordés s'élevait à 36,43 millions de dollars, et que 37,12 millions de dollars ont été remboursés, dont 22,81 millions de dollars du solde de l'année passée. Au cours de l'année, le Département du microfinancement a constitué une provision de 1,99 million de dollars et sorti du bilan un montant de 0,84 million de dollars. Au 31 décembre 2012, le solde de clôture des prêts s'élevait à 20,13 millions de dollars. Dans son précédent rapport, le Comité avait noté que la non-application des recommandations des auditeurs internes quant aux lacunes du processus d'octroi de prêts était susceptible d'accroître le risque de recouvrabilité. Le Comité constate les mêmes lacunes, y compris un suivi inadapté des clients en retard et défaillants par les responsables des branches, et l'octroi de prêts sans vérification préalable de l'intégrité et de la réputation des clients.

Mise en œuvre du nouveau système de gestion des prêts

111. Lors de son précédent audit, le Comité a relevé des lacunes dans les mécanismes généraux de contrôle du système de gestion des prêts qui exposaient le Département du microfinancement à des transactions non autorisées et menaçaient l'intégrité des données. Le Comité a examiné les mécanismes de contrôle et constaté que des lacunes de même type continuaient d'exposer le Département à des risques accrus de transactions non autorisées et menaçaient l'intégrité des données. Les responsables du Département procèdent à l'installation d'un nouveau système de gestion des prêts qui devrait pallier les lacunes du système et être complètement en place au plus tard en août 2013.

112. L'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de continuer de suivre le portefeuille de prêts en République arabe syrienne en vue d'augmenter son taux d'autofinancement et de pouvoir couvrir ses dépenses opérationnelles; b) de renforcer les mécanismes de contrôle en créant un comité d'examen des demandes de prêts chargé de gérer les créances; et c) de s'assurer que les mécanismes généraux de contrôle du système de gestion des prêts sont adaptés à l'atténuation des risques toujours croissants.

113. L'Office a informé le Comité qu'il avait commencé la mise en œuvre de la recommandation et pris plusieurs mesures en vue de réduire les risques. Le Comité procédera au suivi des progrès réalisés en la matière lors de son prochain audit.

D. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

114. En application de la règle financière 11.5, l'Office a informé le Comité qu'il avait comptabilisé en pertes les montants ci-après : 501 dollars de pertes en espèces (2010-2011 : 30 189 dollars), 132 562 dollars de pertes matérielles constatées à l'occasion d'un inventaire physique (2010-2011 : 6,73 millions de dollars), 525 586 dollars au titre de créances non réglées (2010-2011 : 923 320 dollars) et 455 243 dollars au titre de contributions annoncées mais non versées (2010-2011 : 137 553 dollars).

2. Versements à titre gracieux

115. Comme le veut la règle financière 11.5, l'Office a rendu compte des montants versés à titre gracieux à des membres du personnel pendant l'exercice considéré, à savoir 9 874,09 dollars au titre des traitements médicaux et médicaments prescrits à des victimes d'accidents de la route, et 32 485,88 dollars au titre de transactions réglant définitivement et sans réserve les litiges nés entre les clients et l'Office et emportant renonciation à tous les droits, actions ou prétentions entre les parties.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

116. Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et à l'annexe s'y rapportant, l'Office a signalé au Comité, en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2012, 26 cas de fraude ou de présomption de fraude, d'un montant de 33 079 dollars. Ces cas sont décrits à l'annexe II.

E. Remerciements

117. Le Comité tient à remercier le Commissaire général et ses collaborateurs, ainsi que le personnel du siège à Amman et à Gaza et des bureaux de Jordanie, de Gaza, du Liban et de la Syrie de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires
aux comptes
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Ludovick S. L **Utouh**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

30 juin 2013

Annexe I

État d'avancement de l'application des recommandations pour l'année terminée le 31 décembre 2011

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.3, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
1. Étudier le bien-fondé de sa stratégie de mobilisation de ressources à long terme en vue de remédier à ses problèmes de trésorerie	26	2010-2011	X			
2. Adopter les stratégies qui conviennent pour remédier aux différentes lacunes relatives à son plan d'application des normes IPSAS	36	2010-2011	X			
3. Définir et mettre en œuvre des stratégies visant à permettre à l'Office de tirer pleinement parti de l'application des normes IPSAS et déterminer qui est responsable du suivi des progrès en la matière	40	2010-2011	X			
4. Renforcer les mécanismes de contrôle concernant l'établissement et l'examen des états financiers	44	2008-2009		X		
5. Effectuer une analyse chronologique des contributions non acquittées et envisager d'enregistrer les contributions à recevoir dans le module Comptes débiteurs du grand livre	47	2010-2011	X			
6. Déterminer si les sommes dues de longue date au titre de la taxe sur la valeur ajoutée sont recouvrables, adopter des directives relatives à la constitution de provisions pour créances douteuses et constituer s'il y a lieu une provision pour créances douteuses de façon à comptabiliser comme il se doit les impayés	51	2010-2011	X			
7. Élaborer une stratégie de financement qui permette à l'Office de s'acquitter de tous ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service	55	2010-2011		X		
8. Définir à l'échelle de l'organisation des données initiales et des objectifs qui lui permettent d'évaluer ses résultats, et élaborer	58	2010-2011	X			

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.3, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
et mettre en œuvre des procédures visant à examiner l'exactitude et l'exhaustivité des données saisies dans le système de gestion des résultats						
90. Établir tous les mois des états de rapprochement de tous les comptes bancaires et veiller à ce qu'ils soient vérifiés tout au long de l'exercice par des administrateurs hors classe	61	2010-2011	X			
10. N'exécuter les projets qu'après réception des fonds des donateurs et négocier avec ces derniers en vue de recevoir ces fonds d'avance et de réduire ainsi le risque que présente la mise en œuvre de projets avant que les contributions soient encaissées, et se doter des dispositifs de contrôle nécessaires pour assurer plus rapidement la liquidation des soldes de projets terminés, afin d'éviter des retards dans la clôture des projets	66	2010-2011	X			
11. Se doter d'instruments de suivi plus maniables qui permettent à ses administrateurs de surveiller l'exécution des projets au siège et sur le terrain	73	2010-2011		X		
12. Clore en temps voulu dans le système de gestion financière tous les projets déjà clos sur le plan opérationnel, et mettre à jour tous les mois les rapports financiers afin d'éviter des retards dans la clôture de projets	77	2010-2011	X			
13. Fixer des délais de soumission des offres conformes aux dispositions du manuel des achats, définir clairement ce qui constitue un « motif valable » et demander aux bureaux de secteur de planifier adéquatement les achats	82	2010-2011		X		
14. Procéder à des examens en bonne et due forme des dérogations afin de veiller à ce que toutes les divisions respectent les directives et procédures d'achat en vigueur et à ce que les dérogations ne soient	90	2010-2011	X			

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.3, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
accordées qu'en cas de véritable urgence						
15. Procéder à un examen en vue d'établir les raisons de la fréquence élevée des dérogations, adopter des procédures de suivi du recours aux dérogations, consigner et justifier comme il se doit le recours aux dérogations	92	2010-2011	X			
16. Faire respecter les procédures de passation de marchés	95	2010-2011		X		
17. Établir et distribuer des procédures d'inventaire détaillées afin d'encadrer et de régir les inventaires effectués dans ses bureaux de secteur	117	2010-2011	X			
18. Mettre à jour son manuel des achats afin de remédier au manque de cohérence des procédures de gestion des sorties de stocks dans les bureaux de secteur et de combler les lacunes observées en matière de sortie de stocks	118	2010-2011		X		
19. Appliquer intégralement son plan et sa stratégie de gestion des ressources humaines	122	2008-2009	X			
20. Établir des modalités de gestion et de suivi des vacances de poste afin que les postes essentiels soient pourvus dans les délais, et de se donner ainsi les moyens de faire bénéficier les réfugiés de ses services	123	2004-2005	X			
21. Accélérer la mise en œuvre de sa politique de gestion de la performance afin de clarifier les rôles et les responsabilités, de préciser les conséquences en cas de manquement et de veiller à ce que des mesures soient prises contre les superviseurs qui manquent à leurs obligations	130	2010-2011	X			
22. Mettre en œuvre une procédure de gestion des avis de vacance garantissant que les délais sont suffisants pour recruter du personnel qualifié et expérimenté et que la procédure de recrutement demeure sélective et équitable	133	2010-2011	X			

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.3, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
23. Comblen les lacunes signalées dans les conclusions du Département des services de contrôle interne	134	2010-2011	X			
24. Accélérer la mise en œuvre de l'outil de suivi associé à la gestion des risques	140	2010-2011	X			
25. Remédier aux lacunes relatives aux paramètres de sécurité et au cloisonnement des différentes fonctions sur le plan informatique	143	2008-2009	X			
26. Élaborer, adopter et mettre en œuvre une politique circonstanciée de gestion des comptes utilisateurs et une procédure de gestion des accès utilisateurs, et s'assurer à intervalles réguliers que les droits d'accès ont été accordés à bon escient aux différents utilisateurs	146	2004-2005	X			
27. Charger un membre de son personnel de suivre et d'examiner toutes les modifications apportées au système en attendant le recrutement d'un administrateur de bases de données, suivre régulièrement les activités des administrateurs de bases de données, et installer un outil d'enregistrement automatisé gardant une trace de toutes les modifications apportées au système	151	2008-2009	X			
28. Mettre au point une procédure et une politique complètes et détaillées de contrôle des conditions de fonctionnement des salles de serveurs et de l'accès physique à ces espaces	153	2008-2009	X			
29. Établir clairement, dans son plan antisinistre, les responsabilités relatives aux tests dudit plan et à la reprise des opérations interrompues; achever et adopter le plan; élaborer et adopter un plan de continuité des opérations	158	2002-2003		X		
30. Prendre des mesures pour empêcher des personnes non autorisées d'accéder aux bandes (sur site, hors site et en transit) et protéger celles-ci des aléas liés aux conditions de stockage	162	2006-2007	X			

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.3, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
et de transport, et décrire par écrit l'ensemble des dispositions de sauvegarde hors site						
31. Mettre ses directives concernant le Comité consultatif pour les questions de contrôle interne en conformité avec les meilleures pratiques	167	2010-2011	X			
32. Chercher des solutions visant à accélérer le recrutement du Directeur du Département des services de contrôle interne	171	2010-2011		X		
33. Faire de la mise en œuvre des recommandations des auditeurs internes une priorité, en mettant l'accent sur les domaines considérés comme à haut risque	178	2010-2011		X		
34. Le Département des services de contrôle interne devrait appliquer les recommandations de l'Institut des auditeurs internes	181	2010-2011	X			
35. Vérifier si les moyens et les ressources humaines correspondent aux besoins du Groupe de l'évaluation et du Groupe des enquêtes	185	2010-2011	X			
36. Examiner les enseignements tirés des informations issues du système sur tous les cas de conduite répréhensible pour ce qui est : des moyens de son service d'enquête; du règlement satisfaisant des affaires, de l'amélioration des contrôles, des systèmes de lutte contre la fraude et des autres mesures de prévention de la fraude	188	2008-2009	X			
Total	100		26	10	–	–
Pourcentage du total			72	28	0	0

Annexe II

Renseignements communiqués par l'administration : cas de fraude et présomption de fraude

Numéro	Bureau	Responsable	Type	Perte (en dollars des États-Unis)	Description
12-0070	Bureau du Liban	Ann Dismorr, Directrice	Fraude générale	0	Une enquête a été menée sur un enseignant qui ne se serait pas conformé à la disposition 101.4 du règlement du personnel, qui fait obligation au fonctionnaire de ne pas exercer d'activités en dehors de l'organisation sans autorisation et de ne pas être associé activement à la direction d'une entreprise, ni d'avoir des intérêts financiers dans une entreprise de cette nature, s'il doit en découler pour lui-même ou l'entreprise considérée des avantages résultant de l'emploi qu'il occupe à l'Office.
12-0074	Bureau du Liban	Ann Dismorr, Directrice	Fraude générale	0	Les autorités libanaises ont arrêté un spécialiste des relations extérieures du Groupe de l'emploi, pour avoir produit de faux diplômes à l'appui d'une candidature antérieure à un poste dans l'administration libanaise.
12-0078	Bureau du Liban	Ann Dismorr, Directrice	Fraude générale	0	Le secrétariat a reçu des informations selon lesquelles, le 27 avril 2012, lors d'une épreuve de recrutement d'enseignants organisée dans une école, des membres du personnel de l'Office ont tenté de donner un avantage déloyal à plusieurs candidats. Le secrétariat a ouvert une enquête pour faire la lumière sur cette affaire. L'enquête a également porté sur les allégations selon lesquelles un ou plusieurs membres du personnel auraient abusé de leur autorité pour influencer et contraindre d'autres membres du personnel à se livrer aux agissements incriminés.
12-0103	Bureau de Gaza	Robert Turner, Directeur	Fraude aux prestations	79	Des membres de la famille d'une personne décédée ont fraudé pour obtenir des indemnités auxquelles ils n'avaient pas droit.
12-0021	Bureau de Gaza	Robert Turner, Directeur	Irrégularités financières	0	Deux plaintes émanant de prestataires ont été reçues. Le premier prestataire a affirmé que des membres du centre d'activité pour la jeunesse lui ont dit qu'il pouvait lui obtenir un emploi à condition que le salaire soit réparti entre eux (900 nouveaux shekels israéliens pour eux et 500 nouveaux shekels pour lui).
12-0121	Bureau de Gaza	Robert Turner, Directeur	Fraude générale	0	Dans une plainte portée par le fonctionnaire X contre le fonctionnaire Y, X a affirmé qu'en 2010, Y lui avait pris des matériaux de construction, étant entendu qu'il les paierait avec le temps. Le coût était de 70 000 nouveaux sheqalim. Y a vendu les matériaux sur le marché et X lui a demandé de le rembourser à plusieurs reprises, mais Y a refusé de payer. Un document à cet effet a été signé en justice par Y.

<i>Numéro</i>	<i>Bureau</i>	<i>Responsable</i>	<i>Type</i>	<i>Perte (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Description</i>
12-0153	Bureau de Jordanie	Marta Colburn, Directrice	Irrégularité financière	0	Dans une plainte reconventionnelle liée à l'enquête 12-96, M ^{me} X a affirmé que M ^{me} Y, enseignante chef, avait enfreint les règlements financiers et administratifs. Plus précisément, elle aurait fait des achats non autorisés et aurait payé la taxe sur les ventes tout en sachant que ce n'était pas nécessaire.
12-0254	Bureau de Jordanie	Marta Colburn, Directrice	Irrégularité financière	0	M ^{me} Y a été accusée d'irrégularité financière pour avoir violé les procédures d'encaissement en acceptant du liquide des clients et en remboursant les paiements en liquide au caissier. En violation des procédures d'encaissement du Département du microfinancement, M ^{me} Y a gardé les espèces remises par les clients pendant six jours avant de rembourser le caissier et a délibérément manipulé les dates d'encaissement et de remboursement.
12-0046	Bureau de Jordanie	Marta Colburn, Directrice	Fraude générale	0	Dans une plainte déposée par l'intermédiaire du Bureau de la déontologie, M. X a reproché à ses supérieurs hiérarchiques des irrégularités dans la présentation de son dernier rapport d'évaluation périodique, affirmant que le rapport en question avait été signé par quelqu'un d'autre que lui et que la réunion prévue pour discuter du rapport n'avait jamais eu lieu. À l'appui de ses dires, M. X a communiqué ses trois derniers rapports périodiques (2009, 2010 et 2011), confirmant que la signature sur les rapports 2009 et 2010 était bien la sienne.
12-0172	Bureau de Jordanie	Marta Colburn, Directrice	Fraude générale	0	Le Bureau de Jordanie a reçu une plainte anonyme selon laquelle M. Y avait abusé de son pouvoir en remplaçant le nom d'un professeur sélectionné par le conseil d'administration par celui de sa sœur.
12-0277	Bureau de Jordanie	Marta Colburn, Directrice	Fraude générale	0	Les membres du comité exécutif du syndicat du personnel local se sont plaints de ne pas avoir d'information sur la circulaire prise par le Président du comité qui ne les avait pas consultés sur la question, et ont rejeté sur le Président toute la responsabilité d'avoir publié la circulaire au nom du comité.
11-0244	Siège d'Amman/ Département des services de contrôle interne	Michael Kingsley- Nyinah, Directeur, Bureau de Syrie	Irrégularités dans les procédures d'achat	0	Des faits de fraude et de corruption auraient été commis pendant la construction du projet de rénovation de Neirab près d'Alep en Syrie.
12-0032	Siège d'Amman/ Département des services de contrôle interne	Felipe Sanchez, Directeur, Bureau de Cisjordanie	Fraude générale	0	Des irrégularités dans les procédures d'achat ainsi que des faits de fraude à l'assurance maladie et de mauvaise gestion auraient également été commis. Plus précisément, M ^{me} X, dans un hôpital local, serait en faute à raison des faits suivants : a) des divergences apparentes dans les achats alimentaires à l'hôpital entre septembre et octobre 2011; b) une dette apparemment non remboursée à une

<i>Numéro</i>	<i>Bureau</i>	<i>Responsable</i>	<i>Type</i>	<i>Perte (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Description</i>
					pharmacie; c) des faits de fraude à l'assurance maladie.
12-0036	Siège d'Amman/ Département des services de contrôle interne	Marta Colburn, Directrice, Bureau de Jordanie	Irrégularités dans les procédures d'achat	0	Dans un message adressé par télécopie au Commissaire général le 11 mars 2012, selon lequel des violations auraient été commises au Bureau de Jordanie, l'auteur rapporte des discordances avec le contrat Xérox, des irrégularités de recrutement et reproche à M. Y d'avoir mal informé le Directeur des opérations de l'UNRWA.
12-0059	Siège d'Amman/ Département des services de contrôle interne	Marta Colburn, Directrice, Bureau de Jordanie	Irrégularités dans les procédures d'achat	0	Par téléphone le 28 avril 2010, M. X a informé la Directrice du Département des services de contrôle interne qu'un fournisseur était venu au Bureau de Jordanie et avait dit à M. Y que M. Z avait sollicité un pot-de-vin. Les faits ont été enregistrés par le prestataire au moyen d'une caméra.
12-0118	Siège d'Amman/ Département des services de contrôle interne	Marta Colburn, Directrice, Bureau de Jordanie	Irrégularités dans les procédures d'achat	0	Comme M. Z, M. Y aurait lui aussi sollicité un pot-de-vin.
12-0256	Siège d'Amman/ Département des services de contrôle interne	Felipe Sanchez, Directeur, Bureau de Cisjordanie	Fraude générale – caisse du Bureau de Cisjordanie	33 000	M. X a appelé M ^{me} Maxine Manditsch le 8 octobre 2012 concernant des faits de fraude survenus à la caisse du bureau. Il a été établi qu'un agent du personnel recruté sur le plan international n'avait pas reçu un paiement de 700 dollars. Le fonctionnaire des finances a constaté que les documents de paiement portaient le tampon « payé » mais que la signature était fautive. Les documents étaient mal classés, ce qui a semblé très anormal. Le Bureau de Cisjordanie a décidé de passer la somme par pertes et profits et conclu qu'il coûterait trop cher de mener une enquête.
12-0266	Siège d'Amman/ Département des services de contrôle interne	Marta Colburn, Directrice, Bureau de Jordanie	Irrégularités dans les procédures d'achat	0	Le 28 avril 2012, M. X a informé par téléphone M. Claus Andreasen, Directeur du Département des services de contrôle interne, qu'un fournisseur s'était rendu au Bureau de Jordanie et avait informé M. Y que M. Z avait sollicité des pots-de-vin. Les faits ont été enregistrés par le prestataire au moyen d'une caméra. L'identité du fournisseur a ensuite été établie.
11-0235	Bureau de Cisjordanie	Felipe Sanchez, Directeur	Fraude aux prestations	0	Un membre du personnel a falsifié un arrêt maladie allant du 4 au 17 mai 2011.
12-0242	Bureau de Cisjordanie	Felipe Sanchez, Directeur	Irrégularités financières	0	Un fonctionnaire a versé des montants à titre gracieux à des membres de la Division des achats et de la logistique.
11-0273	Bureau de Cisjordanie	Felipe Sanchez, Directeur	Irrégularités financières	0	Un fonctionnaire a demandé le remboursement d'une somme de 768 dollars. Cette demande a été présentée initialement au Siège et le Bureau de Cisjordanie a reçu l'instruction de verser la somme en question au fonctionnaire. Il ressort des dossiers du Bureau de Cisjordanie que le versement a été fait mais le fonctionnaire a affirmé n'avoir jamais reçu la somme.

<i>Numéro</i>	<i>Bureau</i>	<i>Responsable</i>	<i>Type</i>	<i>Perte (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Description</i>
12-0132	Bureau de Cisjordanie	Felipe Sanchez, Directeur	Irrégularités financières	0	Selon certaines allégations, il y aurait des divergences entre les achats alimentaires réels à un hôpital local et les rapports/factures mensuels pour septembre et octobre 2011 montrant que le nombre de certains produits reçus était inférieur à celui indiqué, ce qui signifie que l'Office aurait payé pour plus de produits qu'il n'en a effectivement reçus.
12-0136	Bureau de Cisjordanie	Felipe Sanchez, Directeur	Fraude générale	0	Un membre du personnel a produit de faux documents qui, s'ils avaient été traités, auraient permis à sa belle-mère de toucher des indemnités maladie versées par l'Office. La tentative de fraude a été découverte avant que les documents ne soient traités.
11-2072	Bureau de Cisjordanie	Felipe Sanchez, Directeur	Vol	0	Le centre médical de Shu-fat a été cambriolé pendant la nuit.
11-0261	Bureau de Syrie	Michael Kingsley-Nyinah, Directeur	Fraude générale	0	La chef du bureau de zone a informé par courrier électronique le Directeur adjoint des affaires de l'UNRWA, le Directeur assistant des affaires de l'UNRWA et le Bureau des finances local que, le 4 octobre 2011, le fonctionnaire hors siège chargé des secours et des services sociaux de la zone, l'AFA et un chauffeur étaient partis pour Latakia sans la consulter au préalable et qu'à 14 heures, ils l'avaient appelée pour l'informer qu'ils avaient terminé leur travail. Ils lui ont demandé de leur faire la faveur de demander au chef du Programme hors siège de secours et de services sociaux de les autoriser à dormir à Latakia ce jour-là. Aussi a-t-elle appelé l'administrateur du Programme qui lui a bien précisé qu'aucune indemnité de subsistance en voyage n'était autorisée. Elle a donc demandé aux trois fonctionnaires de rentrer. À 16 h 30, elle les a appelés et ceux-ci lui ont assuré qu'ils étaient en route pour Homs. Cependant, elle venait de recevoir un appel de son secrétaire l'informant que les trois membres du personnel en question étaient toujours à Latakia et qu'ils avaient obtenu l'autorisation du Directeur adjoint et du Directeur assistant des affaires de l'UNRWA, alors que la situation sur le plan de la sécurité était très calme à Homs.
11-0262	Bureau de Syrie	Michael Kingsley-Nyinah, Directeur	Fraude générale	0	Les enquêteurs ont découvert des erreurs dans l'enregistrement des bons et des négligences dans la gestion des affaires financières dans une association locale. Ils ont ajouté que c'était là une caractéristique qui était commune à toutes les associations locales et non spécifique à l'association d'Ein Tal.

Chapitre III

Certification des états financiers

26 mars 2013

Conformément aux articles 11.4 et 12.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers consolidés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'année terminée le 31 décembre 2012.

Je certifie que toutes les opérations ont été dûment inscrites dans les registres comptables et indiquées dans les comptes et les états financiers ci-joints, que ceux-ci sont corrects et qu'ils donnent une image fidèle des activités et de la situation financières de l'Office au 31 décembre 2012.

Le Directeur du Département
de la gestion financière
(*Signé*) Shadi **El-Abed**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année 2012

A. Introduction

Déclaration du Commissaire général

1. Conformément aux articles 11.2 et 11.4 des Règlement financier et règles de gestion financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, j'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers consolidés de l'Office pour l'année terminée le 31 décembre 2012, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et certifiés corrects par le Directeur du Département de la gestion financière.

B. Analyse de la situation financière et du budget

Résumé

2. L'année 2012 a été une année difficile pour l'Office, pour ses donateurs et pour ses bénéficiaires. L'Office continue de jouer un rôle essentiel pour ce qui est d'assurer des services vitaux pour le bien-être, le développement humain et la protection de plus de 5 millions de personnes immatriculées et l'atténuation de leurs difficultés, en attendant le règlement équitable de la question des réfugiés de Palestine. Durant 2012, l'Office a poursuivi ses efforts pour répondre aux besoins des réfugiés de Palestine dans les cinq secteurs où il est présent malgré les difficultés d'accès en Cisjordanie, le maintien du blocus dans la bande de Gaza, le conflit qui a éclaté en République arabe syrienne et les problèmes d'insécurité auxquels l'Office devait faire face tous les jours.

3. En dépit d'une conjoncture financière difficile, les donateurs ont continué de prêter un appui solide en versant 919,6 millions de dollars de contributions, ce qui a permis à l'Office de continuer à porter assistance aux bénéficiaires et à répondre aux situations d'urgence dans la bande de Gaza et en République arabe syrienne.

4. Pour la première fois, les états financiers de l'Office ont été établis selon les normes IPSAS, alors que jusqu'en 2011, ils étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies.

Passage aux normes IPSAS

*Amélioration de la communication de données financières
et de l'informatique de gestion*

5. Le 30 novembre 2005, le Comité de haut niveau sur la gestion a recommandé que tous les organismes du système des Nations Unies adoptent les normes IPSAS comme normes comptables. Cette recommandation a été dictée par la nécessité pour le système des Nations Unies d'adopter des normes comptables améliorées, indépendantes et universellement acceptées en vue de renforcer la qualité et la crédibilité de l'information financière.

6. Le 7 juillet 2006, l'Assemblée générale a décidé d'approuver l'adoption par l'Organisation des Nations Unies des normes IPSAS (voir résolution [60/283](#) de l'Assemblée générale, sect. IV, par. 1).

7. Par la suite, le Commissaire général a approuvé l'adoption par l'Office des normes IPSAS et la préparation à la mise en œuvre de ces normes a commencé en 2009.

8. L'adoption des normes IPSAS constitue une pratique de gestion optimale qui permettra d'être à jour au sujet des faits nouveaux en matière financière. Elle permettra aussi une plus grande harmonisation dans la présentation des états financiers entre les organismes des Nations Unies et améliorera la comparabilité de leurs états financiers avec ceux d'autres organisations internationales et des gouvernements nationaux.

9. Les états financiers établis selon les normes IPSAS donnent une idée plus juste de l'actif, du passif, des recettes et des dépenses de l'Office. Le renforcement de la transparence au niveau de l'actif et du passif conduit à un meilleur contrôle interne et une meilleure gestion des ressources. Les données sur les recettes et les dépenses établies selon les normes IPSAS permettent une prise de décisions et une planification stratégique plus efficaces.

Récapitulatif des modifications aux états financiers

10. Au titre des normes IPSAS, la comptabilité d'exercice est appliquée, ce qui constitue un changement profond par rapport à la comptabilité de trésorerie modifiée appliquée au titre des Normes comptables du système des Nations Unies. En comptabilité d'exercice, les transactions et les actes sont consignés au moment où ils ont lieu, et non pas seulement lorsque des espèces ou des moyens de paiement équivalents sont reçus, de sorte qu'ils sont comptabilisés et inscrits dans les états financiers pour les exercices financiers concernés.

11. Les contributions sont comptabilisées dès que les donateurs les confirment par écrit ou, dans le cas des contrats pluriannuels, dès que le rapport requis pour les versements ultérieurs est soumis et approuvé. Pour les contributions qui sont dues à l'Office, le solde à recevoir est indiqué, mais il est réduit du montant dont l'encaissement est considéré peu vraisemblable. Auparavant, au titre des Normes comptables du système des Nations Unies, les contributions volontaires étaient comptabilisées en recettes seulement lorsqu'elles étaient reçues. À présent, les contributions non financières en biens et services sont aussi évaluées, autant que faire se peut, et leur valeur est comptabilisée en recettes.

12. Les dépenses sont inscrites dans les états financiers seulement lorsque les services ou les biens ont été reçus et acceptés par l'Office ou que les services ont été assurés ou les biens livrés aux bénéficiaires de l'Office, et non lorsque les paiements en espèces ont été effectués.

13. L'Office comptabilise à présent la valeur de ses biens – corporels et incorporels. Les immobilisations corporelles représentent les bâtiments et les biens non consommables. Les biens incorporels sont les biens qui n'ont pas de substance physique, tels que les logiciels informatiques. Auparavant, tous ces biens étaient comptabilisés en dépenses dès leur acquisition.

14. La valeur des prestations futures auxquelles le personnel recruté sur les plans international et régional de l'UNRWA a droit mais qu'il n'a pas encore reçues (par exemple, les prestations de fin de service au cas où l'Office cesserait son activité, les jours de congé annuel accumulés, la prime de rapatriement) est à présent comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'exercice afin de rendre compte

de toutes les dépenses de personnel. Dans les états financiers précédents, ces prestations n'étaient inscrites comme dépenses qu'une fois versées, et les prestations restant dues étaient indiquées seulement dans les notes.

15. Au titre des Normes comptables du système des Nations Unies, les états financiers principaux (états I et II) étaient présentés par fonds. Au titre des normes IPSAS, les états I et II montrent seulement la situation financière globale, les renseignements par fonds étant fournis dans les notes.

16. Comme les normes IPSAS l'y autorisent pour leur première année d'application, les données de l'exercice antérieur ne figurent pas dans l'état des résultats financiers.

17. Le dernier budget biennal (pour 2012-2013) a été présenté selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée. Comme cette méthode diffère de la méthode de la comptabilité d'exercice appliquée aux états financiers, le rapprochement entre le budget et l'état des flux de trésorerie est présenté comme l'exigent les normes IPSAS.

Résultats financiers de 2012

18. En 2012, les recettes de l'Office se sont élevées au total à 944,1 millions de dollars, contre des dépenses d'un montant total de 991,6 millions de dollars, soit un déficit net de 47,5 millions de dollars, lequel est financé au moyen de l'excédent accumulé les années précédentes.

19. Comme les normes IPSAS l'y autorisent pour leur première année d'application, les données de l'exercice antérieur ne figurent pas dans l'état des résultats financiers. Les résultats financiers de chaque fonds sont présentés en détail dans la note 32 relative aux états financiers et sont récapitulés au tableau IV.1.

Tableau IV.1

Résultats financiers par fonds pour la période terminée le 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités non prédéfinies		Activités prédéfinies				Total
	Fonds général	Fonds de contributions conditionnelles	Département du microfinancement	Appels d'urgence	Projets	Ajustement de consolidation	
Total des recettes	587,0	32,8	7,7	164,5	174,1	(21,9)	944,1
Total des dépenses	664,0	46,2	10,2	166,7	126,0	(21,5)	991,6
Excédent/(déficit) pour l'année	(77,0)	(13,4)	(2,5)	(2,2)	48,1	(0,4)	(47,5)

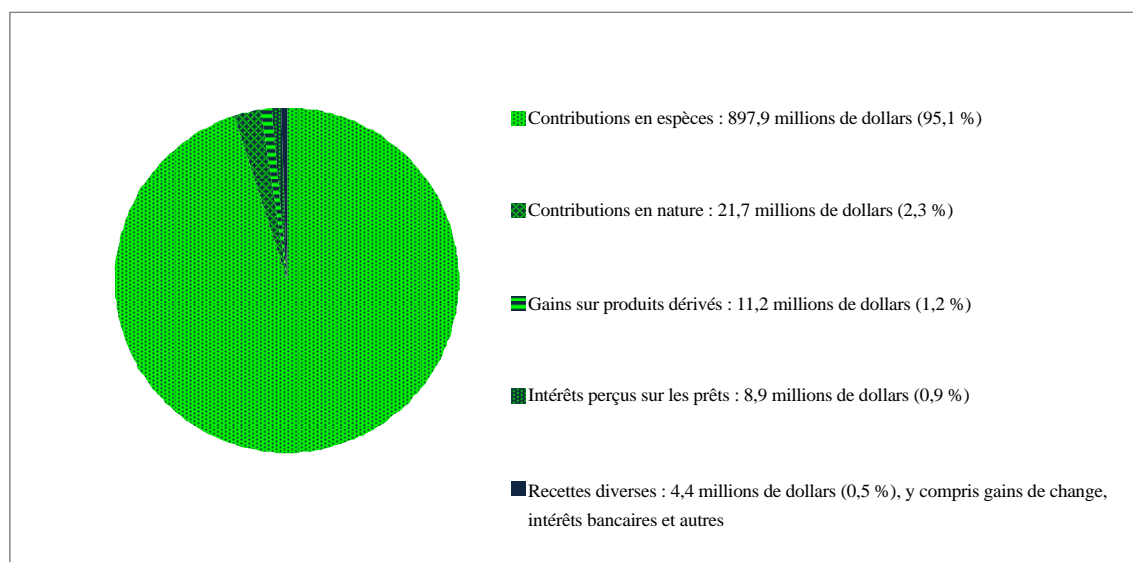
20. Le Fonds général, le fonds de contributions conditionnelles, le Département du microfinancement et les appels d'urgence ont enregistré des déficits d'un montant de 77,0 millions de dollars, 13,4 millions de dollars, 2,5 millions de dollars et 2,2 millions de dollars, respectivement.

21. Le fonds des projets a enregistré un excédent de 48,1 millions de dollars, ce qui tient principalement au fait que des recettes ont été comptabilisées au titre des projets pour lesquels des dépenses seront engagées au cours des prochains exercices.

Analyse des recettes

22. Les contributions volontaires en espèces sont la principale source de recettes de l'Office, et représentent plus de 95 % (897,9 millions de dollars) des recettes totales de l'Office. Les contributions en nature préaffectées (fonds de contributions conditionnelles, appels d'urgence et projets), comptabilisées au titre des normes IPSAS, s'élèvent à 21,7 millions de dollars; cet élément important qui permet à l'Office de mener ses activités comprend des denrées et des fournitures médicales, des manuels scolaires, des services en nature fournis aux consultants et au personnel chargé des projets, et les terrains où sont installés notamment les écoles et les dispensaires de l'Office.

Figure I
Sources de recettes



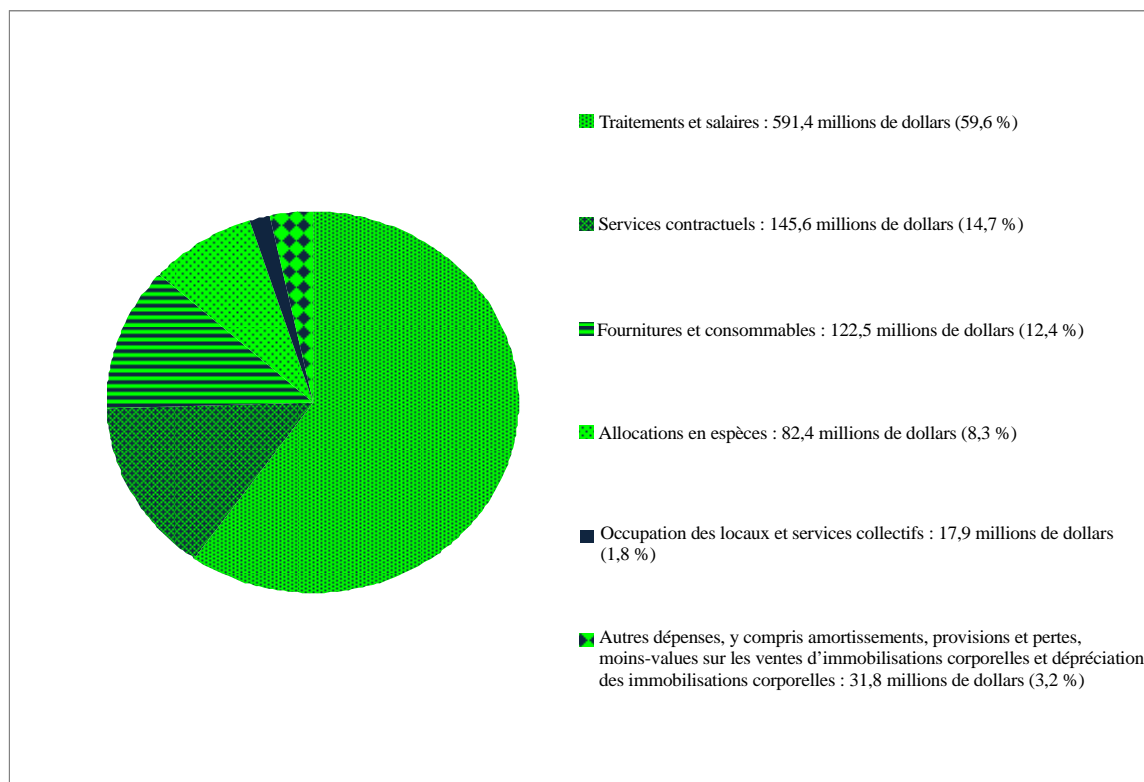
23. Tous les six mois, les principaux donateurs réaffirment leur soutien lors de la réunion semestrielle de la Commission consultative. L'Office s'efforce sans relâche de diversifier ses sources de financement, en cherchant à obtenir des dons d'un montant plus important des pays en décollage économique, comme ceux du Moyen-Orient. Il a aussi établi en 2012 un Groupe des partenariats, qui a tenu des consultations fructueuses avec de riches organisations philanthropiques.

Analyse de la nature des dépenses

24. L'Office a dépensé en tout 991,6 millions de dollars en 2012. Les dépenses de personnel, d'un montant de 591,4 millions de dollars, représentent près de 60 % de ce montant. Comme il a été souligné, en comptabilité d'exercice, les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme doivent être comptabilisés au moment où les droits à prestation sont acquis par le personnel et non au moment où

ils sont versés. Cette méthode permet à l'Office de mieux rendre compte annuellement des dépenses effectives de personnel.

Figure II
Analyse des dépenses par leur nature



25. L'Office a dépensé 145,6 millions de dollars en tout en services contractuels, ayant engagé des tiers pour effectuer des travaux pour son compte. Sur ce montant, 74,2 millions de dollars ont été dépensés en matériel et en fournitures de construction, y compris les abris et le matériel dont l'Office a fait don à ses bénéficiaires et qui ont été comptabilisés en dépenses, ainsi que le matériel réservé à l'usage de l'Office. Un montant de 18,7 millions de dollars a été dépensé en services hospitaliers au profit des réfugiés.

26. Un montant total de 82,4 millions de dollars a été dépensé en allocations, dont 61,3 millions de dollars distribués aux bénéficiaires qui apportent une aide financière aux réfugiés de Palestine touchés par le conflit en République arabe syrienne, ou qui fournissent une aide alimentaire ou des allocations-logement. Un montant de 14,0 millions de dollars a servi à subventionner la construction et la réparation d'abris, et un montant de 4,9 millions à fournir une aide aux personnes hospitalisées.

27. Un montant total de 122,5 millions de dollars a été dépensé en fournitures et consommables, dont 75,3 millions de dollars en produits de première nécessité, et 1,5 million de dollars en denrées fraîches. Un montant de 23,3 millions a été

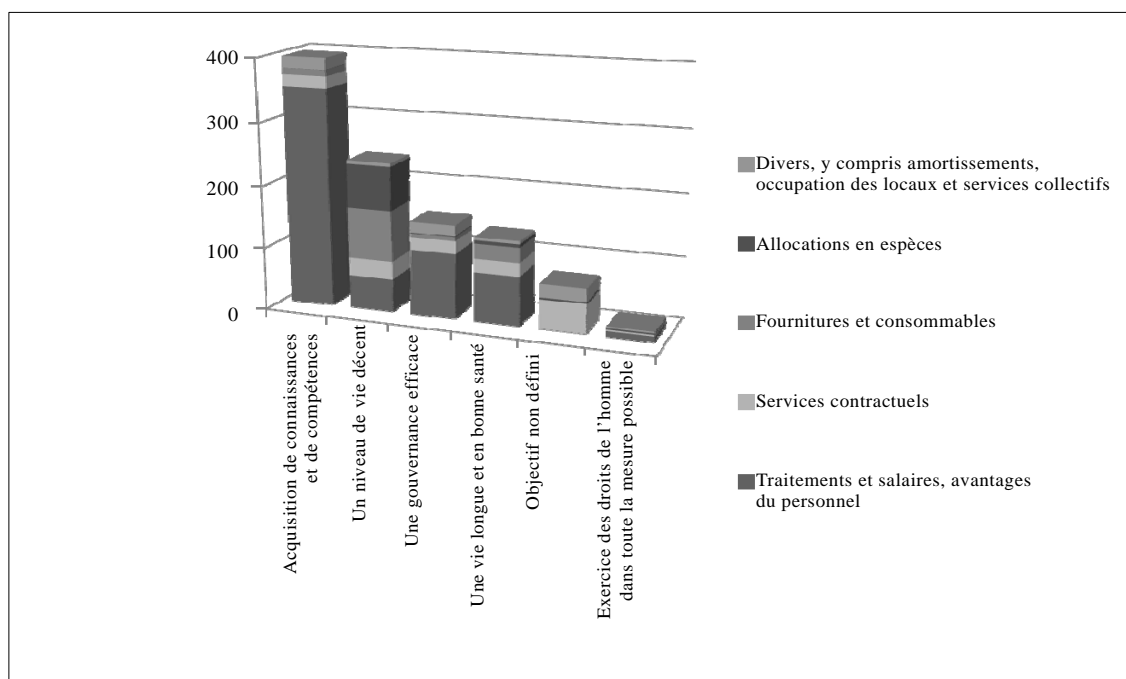
dépensé en fournitures médicales, 5,8 millions de dollars en manuels et livres de bibliothèque et 6,4 millions de dollars en fournitures de transport.

28. Les frais d'occupation et les coûts de services collectifs se sont élevés à 17,9 millions de dollars en 2012. Les autres charges se sont élevées à 31,5 millions de dollars, y compris les amortissements, la dépréciation des immobilisations corporelles et les provisions et pertes.

Objectifs de développement humain et programmes de l'Office : analyse des dépenses

29. Dans le cadre de ses travaux de planification, l'Office a fixé cinq objectifs en matière de développement humain pour le guider dans l'accomplissement de sa mission, qui est d'aider les réfugiés de Palestine. Ces objectifs et le montant de ressources consacré à chacun sont présentés dans la figure III.

Figure III
Analyse des dépenses par objectif de développement humain^a



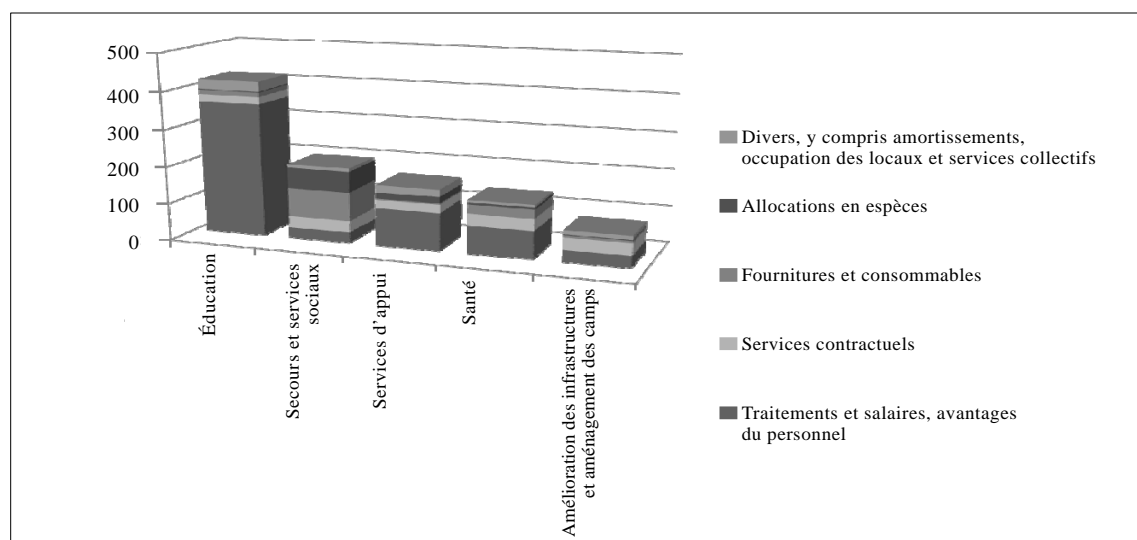
^a Compte non tenu des ajustements de consolidation (21,5 millions de dollars).

30. L'Office fonctionne à l'aide de cinq programmes, par lesquels des services sont fournis à ses bénéficiaires ou à ses services d'appui. Les dépenses engagées en 2012 au titre des programmes, comme l'indique la figure IV, suivent le profil d'évolution des dépenses consacrées aux objectifs de développement humain.

31. Le plus gros montant, 396,8 millions de dollars, qui représente 40 % des dépenses de 2012 de l'Office, a été consacré à l'objectif « Acquisition de connaissances et de compétences » qui relève du programme d'éducation

(418,7 millions de dollars). Cet objectif vise à assurer l'accès de tous à une éducation de base, à veiller à la qualité de l'enseignement dispensé et à s'assurer que les résultats attendus, compte tenu des normes édictées, sont obtenus, et à améliorer les possibilités d'accès à l'éducation pour les apprenants ayant des besoins spécifiques. Le programme d'éducation consiste aussi à dispenser des formations professionnelles et techniques et à encourager la progression des étudiants à l'enseignement supérieur par l'octroi de bourses. Étant donné la nature et l'objectif du programme, la majorité des dépenses dans ce domaine concernent les traitements et les salaires du personnel éducatif.

Figure IV
Analyse des dépenses par programme^a



^a Compte non tenu des ajustements de consolidation (21,5 millions de dollars).

32. Un montant de 240,1 millions de dollars, soit 24 % des dépenses, a été consacré à l'objectif « Un niveau de vie décent », qui relève du programme de secours et de services sociaux (202,7 millions de dollars) et du programme d'amélioration des infrastructures et d'aménagement des camps (83,8 millions de dollars). Cet objectif vise à réduire l'extrême pauvreté, à atténuer les conséquences immédiates des situations d'urgence sur les personnes, à fournir des services financiers ouverts à tous et un accès aux structures de crédit et d'épargne, à améliorer les chances de trouver un emploi et à améliorer l'environnement urbain. Trente-quatre pour cent (81,9 millions de dollars) du montant consacré à cet objectif a été dépensé en fournitures et consommables, y compris la fourniture d'une aide alimentaire aux réfugiés de Palestine. Un montant de 70,5 millions de dollars a servi à fournir des allocations en espèces.

33. Un montant de 151,4 millions de dollars, soit 15 % des dépenses de l'Office en 2012, a été consacré à l'objectif « Une gouvernance efficace », qui relève largement du programme de services d'appui (164,7 millions de dollars). Cet objectif vise à renforcer la direction et le contrôle de l'Office, à assurer l'efficacité des opérations

et à améliorer la gestion des ressources financières et des risques. Le programme porte sur la gestion efficace des ressources humaines et financières, le contrôle, la communication interne, l'appui juridique, la mobilisation de fonds et la sensibilisation et la communication externe. Soixante-neuf pour cent du montant consacré à cet objectif (105,0 millions de dollars) a été dépensé en traitements et salaires.

34. L'objectif « Une vie longue et en bonne santé » vise à assurer à tous des soins de santé primaires complets et de qualité, à protéger et promouvoir la santé de la famille et à prévenir et combattre les maladies. Un montant de 135,3 millions de dollars (14 % des dépenses de l'Office) a été consacré à cet objectif qui relève du programme de santé (143,3 millions de dollars). Près de 60 % (79,6 millions de dollars) de ce montant a été dépensé en traitements et salaires, 17 % (23,6 millions de dollars) en fournitures et consommables, 16 % (21,8 millions de dollars) en services contractuels visant à permettre aux réfugiés de Palestine d'avoir accès aux services de soins et à aider à l'exécution du sous-programme d'hygiène du milieu, et 4 % (5,4 millions de dollars) en allocations en espèces destinées à permettre aux réfugiés de Palestine de recevoir des soins de santé secondaires et tertiaires.

35. Un montant total de 72,9 millions de dollars a été consacré aux projets qui ne visent aucun objectif de développement humain, par exemple les appels d'urgence. Soixante-cinq pour cent de ce montant (47,2 millions de dollars) a servi à financer les services contractuels et 30 % (21,6 millions de dollars) les dépenses d'appui aux programmes.

36. En dernier lieu, un montant de 16,6 millions de dollars a été consacré à l'objectif « Exercice des droits de l'homme dans toute la mesure possible », qui vise à veiller à ce que les services proposés répondent aux besoins de protection des bénéficiaires, à défendre et promouvoir les droits des réfugiés de Palestine, à aider les réfugiés à concevoir et mettre en place à long terme des services sociaux au sein de leurs communautés et à veiller à ce que l'immatriculation des réfugiés de Palestine et leur admissibilité à bénéficier des prestations de l'Office soient conformes aux normes internationales pertinentes. Les services fournis au titre de cet objectif relèvent en grande partie du programme de secours et de services sociaux, duquel relèvent aussi les services fournis au titre de l'objectif « Un niveau de vie décent ».

Zone géographique : analyse des dépenses

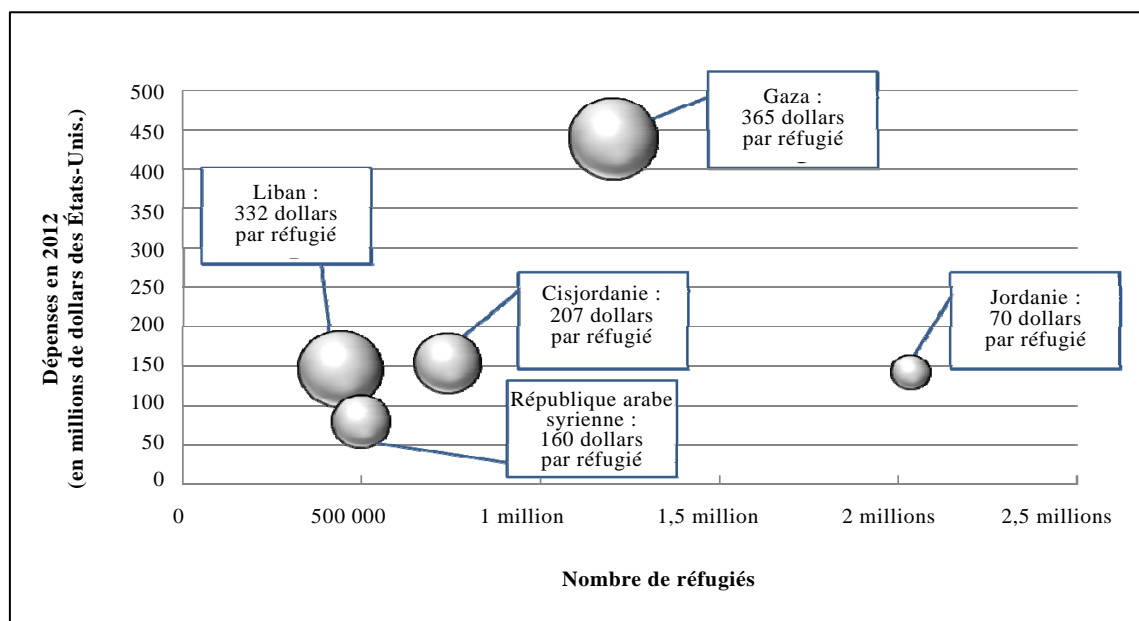
37. Bien que la poursuite des objectifs et la fourniture des services se fassent principalement par le biais des programmes, les opérations de l'Office sont gérées par les bureaux de secteur. L'Office est présent dans cinq secteurs : la Jordanie, le Liban, la République arabe syrienne et le territoire palestinien occupé (la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza). Les bureaux de secteur assurent des services similaires mais quelque peu différents, compte tenu de la situation politique, humanitaire et économique dans chaque secteur et de la mesure dans laquelle les droits fondamentaux des réfugiés de Palestine y sont respectés. La figure V montre les coûts des services de l'Office par réfugié pour chaque secteur. Les différents niveaux de dépenses reflètent la situation qui prévaut dans chaque secteur.

38. En 2012, les dépenses moyennes par réfugié les plus élevées, soit 365 dollars, ont été celles du bureau de Gaza. La bande de Gaza compte plus de 1,5 million

d'habitants, dont 1,3 million de réfugiés de Palestine immatriculés. Le maintien du blocus dans la bande de Gaza a fortement compromis l'économie et l'exercice par les réfugiés de Palestine de leurs droits fondamentaux, et cette situation se reflète dans le niveau des dépenses moyennes par réfugié. Le bureau apporte son appui à 8 camps, 243 écoles, 2 centres de formation professionnelle et technique, 21 centres de soins de santé primaires, 6 centres de rééducation locaux et 7 centres de formation pour femmes.

39. Le bureau du Liban compte le plus faible nombre de réfugiés immatriculés, soit un peu plus de 441 500 personnes. Le niveau relativement élevé des dépenses moyennes par réfugié (332 dollars) donne une idée des conditions qui prévalent au Liban. Les réfugiés de Palestine se voient dénier plusieurs droits fondamentaux (par exemple, ils ont un accès limité au marché du travail local), et beaucoup vivent dans des camps de réfugiés de l'Office. Le bureau apporte son appui à 12 camps, 68 écoles, 2 centres de formation professionnelle et technique, 28 centres de soins de santé primaires, 1 centre de rééducation local et 9 centres de formation pour femmes.

Figure V
Dépenses moyennes par réfugié immatriculé, par secteur^a



^a Compte non tenu dépenses du Siège (52,1 millions de dollars) et des ajustements de consolidation (21,5 millions de dollars).

40. Le bureau de Cisjordanie s'occupe de plus de 741 000 réfugiés de Palestine immatriculés, dont un quart vivent dans 19 camps de réfugiés. Les réfugiés en Cisjordanie ont été sévèrement touchés par les bouclages imposés par les autorités israéliennes, car depuis toujours ils gagnent leur vie en travaillant en Israël. En 2012, les dépenses moyennes par réfugié en Cisjordanie se sont élevées à 207 dollars. Le bureau apporte son appui à 19 camps, 98 écoles, 3 centres de

formation professionnelle et technique, 42 centres de soins de santé primaires, 15 centres de rééducation locaux et 16 centres de formation pour femmes.

41. Le bureau de la République arabe syrienne fournit des services à près de 500 000 réfugiés de Palestine vivant dans les camps officiels et trois camps non officiels. En 2012, les dépenses moyennes par réfugié immatriculé se sont élevées à 160 dollars. Le conflit armé qui se poursuit dans ce pays a perturbé l'économie, ce qui a des répercussions sur les réfugiés de Palestine. Le bureau de l'Office apporte son appui à 9 camps, 118 écoles, le Centre de formation de Damas, 23 centres de soins de santé primaires, 5 centres de rééducation locaux et 5 centres de formation pour femmes.

42. Plus de 2 millions de réfugiés de Palestine sont immatriculés en Jordanie. Tous les réfugiés de Palestine en Jordanie sont citoyens jordaniens, à l'exception de quelque 140 000 réfugiés originaires de Gaza, qui ont droit à un passeport temporaire mais n'ont pas le droit de voter ni de travailler dans l'administration publique. Le plus faible niveau de dépenses moyennes par réfugié enregistré en 2012, soit 70 dollars, dénote la situation des réfugiés de Palestine en Jordanie. Le bureau en Jordanie apporte son appui à 10 camps, 172 écoles, 2 centres de formation professionnelle et technique, 24 centres de soins de santé primaires, 8 centres de rééducation locaux et 12 centres de formation pour femmes.

Situation financière à la fin de 2012

43. Entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012, l'actif net de l'Office a diminué, passant de 282,9 millions de dollars (après retraitement conformément aux normes IPSAS) à 206,6 millions de dollars.

44. La situation financière de chaque fonds est présentée de manière détaillée dans la note 32 relative aux états financiers et récapitulée dans le tableau IV.2.

Tableau IV.2

Récapitulatif de la situation financière, par fonds, au 31 décembre 2012

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Activités financées au moyen de contributions non préaffectées</i>	<i>Activités financées au moyen de contributions préaffectées</i>					Total
	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds de contributions conditionnelles</i>	<i>Département du microfinancement</i>	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Élimination des soldes interfonds</i>	
Actifs courants	90,4	10,5	28,3	40,1	190,4	(0,8)	358,1
Actifs non courants	400,6	7,6	3,1	2,4	33,9	–	447,8
Total de l'actif	491,0	18,1	31,4	42,5	224,3	(0,8)	806,5
Passifs courants	121,2	1,9	1,4	9,9	21,1	(0,5)	155,1
Passifs non courants	431,1	0,1	12,1	0,1	1,4	–	444,8
Total du passif	552,3	2,0	13,5	10,0	22,5	(0,5)	599,9
Actif net/situation nette	(61,3)	16,1	17,9	32,5	201,8	(0,3)	206,6

45. Le Fonds général présente une situation nette négative qui résulte principalement du montant élevé des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi, comptabilisés pour la première fois dans les états financiers.

46. Le Fonds des projets a un actif net de 201,8 millions de dollars, s'expliquant principalement par les contributions reçues ou annoncées pour des projets spécifiques et sur lesquelles seront prélevées les dépenses qu'il est prévu d'engager dans les années à venir.

47. L'actif net du Fonds des projets se divise en soldes du fonds (199,5 millions de dollars) et réserves (2,3 millions de dollars).

48. Malgré un solde négatif, l'actif courant net (actif courant moins passif courant) de l'Office s'établissait à 203,7 millions de dollars au 31 décembre 2012 (contre 258,3 millions de dollars au 1^{er} janvier 2012), ce qui indique une liquidité à court terme positive. Le montant de l'actif courant de l'Office représente 44 % de l'actif total, alors que celui du passif courant représente 26 % du passif total.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

49. Au 31 décembre 2012, le solde de trésorerie s'élevait à 232,4 millions de dollars, soit l'équivalent de quatre à cinq mois de fonctionnement (d'après les sorties mensuelles moyennes de fonds de 2012). L'Office ne détient aucun placement à court terme.

Créances

50. Les contributions à recevoir correspondent aux contributions confirmées non encore versées par les donateurs et attendues sous 12 mois. Leur montant, hors provisions pour les réductions estimées des produits provenant des contributions et les créances douteuses, a été évalué à 22,8 millions au 31 décembre 2012, les projets comptant pour 12,0 millions de dollars et les appels d'urgence pour 7,6 millions.

51. Les créances, déduction faite des provisions, ont été évaluées à 50,6 millions au 31 décembre 2012. Ce montant s'explique principalement par le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée s'élevant à 76,6 millions de dollars et qui reste dû à l'Office au titre d'achats de biens et de services destinés à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, et un montant de 5,3 millions de dollars au titre des comptes personnels de membres du personnel de l'Office. Les encours des prêts, déduction faite des provisions, ont été estimés à 22,1 millions de dollars et correspondent aux prêts consentis par le Département du microfinancement et le Programme d'aide aux organismes de microfinancement. Les encours des prêts à court terme comptent pour 19,4 millions de dollars de ce montant.

Stocks

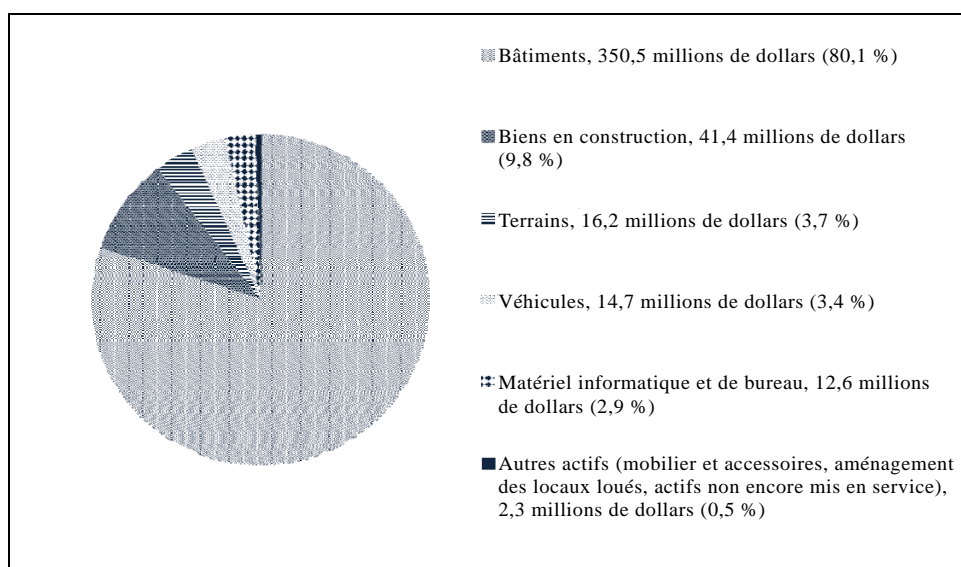
52. La valeur du stock de l'Office a été estimée à 29,6 millions de dollars à la fin de 2012, en augmentation de 1,0 million par rapport au 1^{er} janvier 2012 (après retraitement conformément aux normes IPSAS). Ce montant englobe le stock des entrepôts à hauteur de 23,2 millions de dollars et le stock en transit (fournitures médicales, nourriture, moyens de transport motorisés et fournitures générales) destiné à être distribué aux réfugiés de Palestine et s'élevant à 3,3 millions de dollars. La valeur du stock de la pharmacie et du dispensaire a été estimée à

3,3 millions de dollars et celle du stock de l'unité de production, pour l'atelier de broderie situé dans la bande de Gaza, à 0,2 million de dollars.

Immobilisations corporelles

53. À la suite de l'adoption des normes IPSAS, l'Office est désormais obligé de tenir des registres détaillés de toutes les immobilisations corporelles, ce qui permet une gestion plus rigoureuse des biens et un rapprochement entre les factures émises pour l'utilisation de ceux-ci et les services fournis. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable totale nette des immobilisations incorporelles était de 437,8 millions de dollars, soit 54 % des actifs de l'Office, et correspondait principalement aux bâtiments utilisés pour fournir des services aux bénéficiaires de l'Office.

Figure VI
Immobilisations corporelles



54. Le montant des biens en cours de construction s'établissait à 41,4 millions de dollars au 31 décembre 2012, correspondant en grande partie à des projets spécifiques relevant des fonds des contributions conditionnelles et des projets. Une fois les projets d'équipement financés au moyen de contributions préaffectées terminés, leur valeur passe sous le Fonds général puisqu'ils sont alors utilisés dans le cadre des services de base que l'Office fournit aux réfugiés de Palestine.

55. La valeur des terrains a été estimée à 16,2 millions au 31 décembre 2012. Ce montant, qui peut paraître relativement faible, s'explique par le fait que les gouvernements hôtes et certaines organisations caritatives permettent à l'Office d'utiliser leurs terrains dans l'intérêt des réfugiés de Palestine à titre gracieux ou pour un loyer symbolique. Les baux faisant l'objet de tels contrats ont été traités comme des contrats de location simple et les terrains ne sont donc pas portés au bilan de l'Office.

Passifs liés aux avantages du personnel

56. Les passifs de l'Office liés aux avantages postérieurs à l'emploi et à d'autres avantages à long terme s'élevaient à 497,2 millions de dollars à la fin de 2012, ce qui représente une augmentation de 54,5 millions sur l'année. Les passifs liés aux avantages du personnel représentent 82,9 % du total du passif de l'Office, 63,6 millions de dollars étant classés comme passifs courants et 433,6 millions comme passifs non courants. Le montant des indemnités de fin de contrat de travail et de licenciement, des pensions d'invalidité et des indemnisations en cas de décès, des jours de congés annuels accumulés, de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement a pu être établi grâce à des évaluations actuarielles.

Méthode d'élaboration du budget

57. Le budget de l'Office est établi selon la méthode de la comptabilité de trésorerie (c'est-à-dire les normes comptables du système des Nations Unies) et présenté dans l'état comparatif des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget (état V) comme le budget initial dérivé du budget-programme 2012-2013, suivant la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et approuvée par l'Assemblée générale.

58. Par rapport au budget présenté dans le budget-programme, le budget du Fonds général disponible au début de chaque année fait apparaître une réduction des ressources nécessaires, compte tenu des prévisions de recettes faites en fin d'année. En ce qui concerne le budget des projets, les ressources sont mises à disposition dès la réception des contributions ou, exceptionnellement, lorsque les fonds sont confirmés par les donateurs pour les projets approuvés, sous forme d'avances versées au moyen du mécanisme de financement anticipé.

59. À la suite de l'adoption des normes IPSAS, l'Office a opéré en interne une transition de la méthode d'élaboration du budget suivant les normes comptables du système des Nations Unies à la méthode de la comptabilité d'exercice. Ainsi, le budget final tel qu'il apparaît dans l'état financier V a été établi conformément aux normes IPSAS et il est utilisé pour la comparaison avec les montants effectifs.

60. Le budget de l'Office porte sur trois entités principales (ou types de fonds) : le Fonds général (qui concerne un budget non préaffecté alimenté principalement par des contributions volontaires et 146 postes pour le personnel recruté sur le plan international financés au moyen des quotes-parts du budget ordinaire des Nations Unies); les dons en nature au Fonds général; et le budget des projets.

61. Le budget de l'Office est établi selon les principes de la budgétisation axée sur les résultats, comme on peut le constater sur les plans de mise en œuvre sur le terrain et au siège, qui procèdent de la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2015.

Explication des différences importantes

62. On trouvera ci-après des explications quant aux différences importantes entre le budget initial et le budget final ainsi qu'entre le budget final et les montants effectifs.

Différences entre le budget initial et le budget final (recettes et dépenses/dépenses d'équipement)

63. Les recettes initiales prises en compte dans le budget du Fonds général correspondent aux prévisions de recettes du budget-programme, dont le montant s'élevait à 521,7 millions en 2012. En ce qui concerne les dons en nature au Fonds général et les budgets des projets, le montant des recettes originales est égal aux montants prévus dans le budget-programme, en partant de l'hypothèse qu'ils seront tous financés.

64. Les recettes finales du budget du Fonds général correspondent aux recettes effectives reçues, alors que pour les dons en nature au Fonds général et le budget des projets, le montant des recettes finales équivaut au total des crédits budgétaires à la fin de l'année.

65. Dans le budget original, le montant des charges/dépenses correspond à celui du budget-programme, alors que dans le budget final, il correspond aux crédits budgétaires approuvés à la fin de 2012.

66. Le montant du budget-programme de 2012, tel qu'il apparaît dans le budget-programme de l'Office pour 2012-2013, s'élevait à 1 013,8 millions de dollars (normes comptables du système des Nations Unies). On le trouvera dans l'état V sous l'intitulé « prévisions initiales ». En application des normes IPSAS, le montant du budget-programme final pour 2012 (méthode de la comptabilité d'engagement) s'élevait à 1 044,9 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 31,1 millions ou 3,1 %. On le trouvera dans l'état V sous l'intitulé « prévisions finales ». Cette différence de 31,1 millions de dollars traduit l'augmentation du budget final répartie de la manière suivante : une augmentation de 5,7 millions de dollars au titre du budget du Fonds général faisant suite à l'adoption des normes IPSAS et à la réduction d'autres coûts; une augmentation au titre du budget des projets d'un montant de 18,2 millions de dollars prenant en compte les dépenses supplémentaires des bureaux de Gaza, du Liban et de Syrie; et une augmentation de 7,2 millions de dollars au titre des dons en nature au Fonds général. On trouvera ci-après les principaux changements intervenus dans le budget du Fonds général à la suite du passage des normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS :

653,1 millions de dollars	Budget initial 2012 – Budget du Fonds général
+44,9 millions de dollars	Indemnités de départ (comptabilisées chaque mois en charges dans l'état des résultats financiers – élément sans incidence sur la trésorerie)
+20,4 millions de dollars	Amortissement (augmentation nette de l'amortissement des immobilisations corporelles)
-2,7 millions de dollars	Capital (transfert des charges aux dépenses d'équipement)
-6,6 millions de dollars	Retraite anticipée volontaire (Le montant n'est plus reporté sur l'état de la performance financière mais constitue un élément de l'état de la situation financière.)

-13,1 millions de dollars	Prestations retraite (versées au moment du départ à la retraite. Le montant n'est plus reporté sur l'état de la performance financière mais constitue un élément de l'état de la situation financière selon les normes IPSAS.)
-13,0 millions de dollars	Progiciel de gestion intégré (fait partie du capital et des immobilisations incorporelles. Transféré des charges aux dépenses d'équipement)
-9,2 millions de dollars	Montant net des transferts – résultats des réunions sur le budget
673,8 millions de dollars	Budget au 1^{er} janvier 2012 selon les normes IPSAS – budget de base du Fonds général
+10,3 millions de dollars	Fournitures et consommables (nourriture – redéploiement sur l'année)
+3,4 millions de dollars	Subventions en espèces (redéploiement sur l'année)
-1,0 million de dollars	Services contractuels (redéploiement sur l'année)
-0,8 million de dollars	Équipement et constructions (redéploiement sur l'année)
-39,8 millions de dollars	Provision – diminution des prévisions en fin d'exercice et redéploiement sur l'année
645,9 millions de dollars	Budget final au 31 décembre 2012 selon les normes IPSAS – prévisions de charges pour le Fonds général
+12,9 millions de dollars	Budget final au 31 décembre 2012 selon les normes IPSAS – budget d'équipement du Fonds général
+658,9 millions de dollars	Budget final au 31 décembre 2012 selon les normes IPSAS – charges et dépenses d'équipement du Fonds général
+377,0 millions de dollars	Budget des projets au 31 décembre 2012
+9,0 millions de dollars	Budget des dons en nature au 31 décembre 2012
1 044,9 millions de dollars	Budget final total au 31 décembre 2012

Utilisation du budget

67. Les écarts dans l'utilisation du budget pour les différentes composantes de charges résultent de divers facteurs tels que les augmentations de salaire, les augmentations des indemnités de départ (ajustements découlant de l'adoption des normes IPSAS), l'amortissement (ajustements découlant de l'adoption des normes IPSAS), les bons de commande et les engagements fermes correspondants qui ne sont pas pris en compte dans les montants effectifs (ajustements découlant de l'adoption des normes IPSAS). On trouvera ci-après les taux d'utilisation du budget pour les différentes catégories de charges :

- Rémunérations, salaires et avantages du personnel : 102 %, du fait d'une augmentation des provisions pour indemnités de départ;
- Fournitures et consommables : 75 %, du fait de bons de commande non réalisés;

- Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux : 112 %, du fait d'une augmentation des tarifs;
- Services contractuels : 43 %, du fait de contrats de louage de services non réalisés en fin d'année;
- Subventions en espèces : 75 %, du fait du calendrier des subventions financées au moyen des projets;
- Amortissements : 105 %, du fait du passage en cours d'année de biens supplémentaires en immobilisations, et qui ne sont pas prises en compte dans le budget.

C. Renforcement des principes de transparence et de responsabilité

68. Selon les dispositions de l'article 5.2 du Règlement financier, le Commissaire général de l'Office est tenu de gérer un système de contrôles internes permettant de passer en revue les opérations financières afin de veiller à la régularité des opérations d'encaissement, de dépôt et d'emploi des ressources de l'Office, ainsi qu'à la conformité des dépenses avec les dispositions du Règlement financier, mais aussi de détecter toute utilisation des ressources contrevenant au principe d'économie.

69. L'Office dispose d'un système de contrôles internes destinés à protéger les actifs, à garantir le respect des règles et procédures de gestion et à prévenir la fraude. La plupart des responsabilités et décisions administratives de haut niveau sont confiées à différents comités, de façon à améliorer la transparence, à renforcer les contrôles et à faire en sorte qu'aucun individu n'ait à lui seul compétence pour arrêter des choix définitifs. L'Office a établi des consignes et des procédures détaillées visant à garantir l'efficacité de la gestion financière et le respect du principe d'économie. Par ailleurs, des directives régissent le fonctionnement quotidien de l'Office et garantissent le respect des contrôles internes.

70. Le Département des services de contrôle interne vérifie régulièrement l'efficacité du système de contrôles internes de l'Office et formule des recommandations relatives aux améliorations nécessaires. Par ailleurs, le Comité consultatif pour les questions de contrôle interne, un organe d'experts extérieurs, s'assure entre autres choses du bon fonctionnement du système de contrôles internes et conseille le Commissaire général. Le Comité procède également à l'examen des programmes d'audit axé sur le risque et les travaux d'audit du Département.

71. L'établissement des états financiers selon les norme IPSAS renforcera la transparence de la situation financière de l'Office et de l'usage qu'elle fait de ses ressources. Les présents états financiers sont les premiers que l'Office a établis selon les normes IPSAS. Ils respectent les meilleures pratiques comptables, fournissent des informations financières plus pertinentes et plus utiles aux parties prenantes de l'Office et participent au renforcement des principes de transparence et de responsabilité de l'Office en matière de gestion de ses ressources.

72. Par ailleurs, les membres du Comité de gestion de l'Office et les principaux donateurs reçoivent depuis 2010 les rapports financiers mensuels. La transparence a ainsi été renforcée en interne et en externe, et les rapports envoyés aux hauts

responsables les ont aidés à accorder une plus grande attention aux risques financiers identifiés.

D. Gestion des risques de l'organisation et gestion du risque financier

Gestion des risques de l'organisation

73. L'Office fait face à un large éventail de risques liés à son existence même et à son action, qui sont essentiellement d'ordre opérationnel, environnemental et financier. La gestion de ces risques vise à réduire la vulnérabilité de l'Office à diverses formes de préjudice et, tout particulièrement, à lui permettre de se prémunir contre l'incapacité éventuelle de répondre aux besoins des réfugiés de Palestine à divers niveaux : éducation, santé, secours et assistance sociale, amélioration des infrastructures et aménagement des camps.

74. Les risques opérationnels ont essentiellement trait à l'incapacité éventuelle d'assurer les services dont la prestation est, selon le mandat de l'Office, la raison d'être de ce dernier. Ces risques sont gérés grâce à des activités de planification, de contrôle et d'évaluation des résultats menées dans les principaux domaines d'intervention de l'Office (éducation, santé, secours et aide sociale, amélioration des infrastructures et aménagement des camps).

75. Les risques opérationnels sont également gérés sur le terrain car, bien que les cinq secteurs d'activité de l'Office aient quelques points communs, ils sont également différents. C'est pour cette raison que depuis 2009, les bureaux de secteur sont chargés de la fourniture des services aux bénéficiaires de l'Office. Ce transfert de responsabilité aux bureaux, qui obéit aux objectifs et programmes de l'Office en matière de services prioritaires, les a dotés d'une plus grande liberté dans la fourniture de services répondant aux besoins locaux, compte tenu des réalités sur le terrain et dans les limites des ressources à la disposition de chaque bureau. Cette délégation, en plus de la direction centralisée et du contrôle régulier des résultats, a permis de renforcer la gestion des risques opérationnels de l'Office.

76. Les risques environnementaux sont les risques inhérents à la nature instable de l'environnement dans lequel l'Office exerce ses activités. La gestion de ces risques suppose d'avoir conscience des dangers potentiels, des troubles politiques et des problèmes de sécurité résultant des conflits qui touchent l'ensemble du Moyen-Orient, notamment les zones où l'Office est présent : Jordanie, République arabe syrienne, Liban, Cisjordanie et bande de Gaza. Des niveaux d'alerte appropriés ont été établis et tous les moyens susceptibles d'atténuer les risques sont en place et suivis en permanence.

Gestion du risque financier

77. L'Office est exposé à des risques financiers de diverses natures, le plus important étant l'insuffisance de moyens pour atteindre les objectifs fixés et exécuter les activités prévues. La communauté des donateurs est la principale source de financement de l'action que mène l'Office pour atteindre ses objectifs et répondre aux besoins des réfugiés. L'incertitude quant aux dates des versements et au montant effectif des contributions volontaires est également une source de risque car elle rend plus difficile l'établissement de prévisions. L'Office gère ces risques

du mieux qu'il peut, en analysant les informations à sa disposition et en gérant les apports de fonds avec la plus grande prudence.

78. Du fait de ses activités, l'Office est exposé à des risques financiers de diverses natures, et principalement les risques de change étant donné que la plupart des contributions sont versées dans des devises autres que la monnaie de compte de l'Office, qui est le dollar des États-Unis. C'est la raison pour laquelle le dispositif de gestion du risque financier de l'Office porte avant tout sur le caractère imprévisible des variations des taux de change et cherche à réduire au minimum, lorsque cela est possible, les éventuelles conséquences négatives pour sa situation financière. La gestion du risque financier est assurée par une trésorerie centrale qui s'appuie sur les directives techniques de l'Office relatives au risque financier et notamment aux questions du change, de l'utilisation des produits dérivés et du placement des excédents de trésorerie. Rien ne porte à croire que les créances et les dettes ne seront pas réalisées à mesure qu'elles deviennent exigibles.

79. Au 31 décembre 2012, le montant des passifs liés aux avantages du personnel de l'Office s'élevait à 497,2 millions de dollars. L'Office a demandé conseil à des actuaires indépendants pour établir la valeur de ces passifs. Leur financement reste un risque à long terme pour l'Office.

E. Responsabilité

80. En application des articles 11.2 et 11.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, j'ai l'honneur de vous transmettre les états financiers suivants, qui ont été établis conformément aux normes IPSAS. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Directeur de la Division des finances.

État I	Situation financière pour l'année terminée le 31 décembre 2012
État II	Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012
État III	Variations de l'actif net ou de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2012
État IV	Flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2012
État V	Comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget pour l'année terminée le 31 décembre 2012

Notes relatives aux états financiers

Le Commissaire général
(*Signé*) Filippo **Grandi**

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

État I

Situation financière pour l'année terminée le 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Notes	Au 31 décembre 2012	Au 1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	232 433	270 013
Prêts à court terme à recevoir	5	19 421	23 472
Contributions à recevoir	6	22 801	17 855
Débiteurs	7	50 555	34 404
Autres actifs courants	8	3 977	4 517
Stocks	9	29 632	28 613
Instruments financiers dérivés	10	–	20 197
Actifs non courants			
Autres actifs non courants	8	354	–
Prêts à long terme à recevoir	5	2 677	1 603
Immobilisations corporelles	11	437 772	414 833
Immobilisations incorporelles	12	6 874	150
Total de l'actif		806 496	815 657
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	13	62 015	59 932
Avantages du personnel	14,15	63 648	60 592
Autres passifs courants	16	9 443	3 147
Contributions reçues d'avance	17	19 998	17 082
Passifs non courants			
Avantages du personnel	14,15	433 571	382 133
Autres passifs non courants	13	11 188	9 875
Total du passif		599 863	532 761
Actif net		206 633	282 896
Actif net/situation nette			
Autres réserves		(11 555)	17 375
Réserve – Programme d'aide aux organismes de microfinancement et Département du microfinancement	19	25 756	25 638
Excédent/déficit accumulé		192 432	239 883
Total de l'actif net/de la situation nette		206 633	282 896

**Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

État II

Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Notes</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Produits		
Contributions en espèces	20	897 884
Contributions en nature	21	21 686
Intérêts perçus au titre de prêts	22	8 870
Intérêts créditeurs sur les comptes en banque	23	1 155
Produits divers		
Gains de change	24	1 931
Recouvrement des coûts au titre de l'appui aux programmes	25	167
Plus-values sur instruments dérivés	10	11 232
Produits accessoires	26	1 216
Total des produits		944 141
Charges		
Rémunérations, salaires et avantages du personnel	27	591 389
Fournitures et consommables	28	122 507
Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux	29	17 872
Services contractuels	30	145 644
Subventions	31	82 414
Amortissements	11	22 933
Dotation aux provisions et comptabilisation en pertes	5, 6, 7	6 732
Pertes sur cession	11	1 422
Dépréciation d'immobilisations corporelles	11	679
Total des charges		991 592
Excédent/(déficit) pour l'année		(47 451)

**Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

État III

Variations de l'actif net ou de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Réserve de réévaluation</i>	<i>Autre réserve</i>	<i>Réserves – PAOM et DM</i>	<i>Excédent/déficit accumulé – fonds non préaffectés</i>	<i>Excédent/déficit accumulé – fonds préaffectés</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2011 (chiffres conformes aux normes UNSAS) (note 3)	17 375	442 153	25 638	828	118 736	604 730
Reclassement : déficit accumulé		(442 153)		404 949	37 204	
Ajustement découlant du passage aux normes IPSAS (note 3)				(378 456)	56 622	(321 834)
Au 1^{er} janvier 2012 (chiffres retraités conformément aux normes IPSAS)	17 375		25 638	27 321	212 562	282 896
Variations de l'actif net/de la situation nette en 2012						
Excédent (déficit) pour la période				(77 063)	29 612	(47 451)
Plus-values/moins-values découlant de la réévaluation des instruments financiers dérivés	(17 375)					(17 375)
Réserves du Programme d'aide aux organismes de microfinancement et du Département du microfinancement en 2012			118			118
(Pertes) actuarielles – engagements au titre de la cessation de service		(11 555)				(11 555)
Total de l'actif net/ de la situation nette		(11 555)	25 756	(49 742)	242 174	206 633

**Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

État IV

Flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

Au 31 décembre 2012

Flux de trésorerie provenant du fonctionnement

Déficit pour l'année (47 451)

Ajustement – éléments sans effet sur la trésorerie

À ajouter : amortissement 22 933

Pertes sur cession 1 422

Dépréciation d'immobilisations corporelles 679

Pertes actuarielles – engagements au titre des avantages du personnel (11 500)

Réévaluation : plus-values sur instruments dérivés (17 375)

Augmentation de la dotation aux provisions pour créances douteuses 4 748

(À déduire) : augmentation des stocks (1 019)

(À déduire) : augmentation des contributions à recevoir (1 449)

(À déduire) : augmentation des débiteurs (23 250)

À ajouter : diminution des prêts à recevoir 1 830

À ajouter : diminution des autres éléments d'actif 186

(À ajouter) : augmentation des créditeurs et des charges à payer 2 084

À ajouter : augmentation des engagements au titre des jours de congé accumulés
et des avantages du personnel 54 494

À ajouter : augmentation des autres éléments de passif 7 610

À ajouter : augmentation des contributions reçues d'avance 2 916

Flux net de trésorerie provenant du fonctionnement (3 198)

Flux de trésorerie provenant des activités de placement

Versements au titre des immobilisations corporelles (47 973)

Versements au titre des immobilisations incorporelles (6 724)

Diminution des placements 20 197

Flux net de trésorerie provenant des activités de placement (34 500)

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

À ajouter : augmentation des réserves du Programme d'aide aux organismes
de microfinancement et du Département du microfinancement 118

Flux net de trésorerie provenant des activités de financement 118

Diminution nette de la trésorerie (37 580)

Solde de trésorerie en début d'année 270 013

Solde de trésorerie en fin d'année 232 433

**Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

État V

**Comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget
pour l'année terminée le 31 décembre 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note	Montants prévus au budget ^a		Montants effectifs sur une base comparable	Écarts entre le montant final prévu au budget et le montant effectif
		Prévisions initiales	Prévisions finales		
Produits					
Contributions en espèces ^b		855 733	921 121	716 623	204 498
Contributions en nature		1 900	9 015	2 917	6 098
Intérêts créditeurs sur les comptes en banque		3 000	1 754	1 095	659
Produits divers					
Gains de change				2 192	(2 192)
Recouvrement des dépenses d'appui aux programmes		20 000	21 778	21 778	
Plus-values/moins-values sur produits dérivés				11 232	(11 232)
Produits accessoires				5 240	(5 240)
Montant total des produits	33	880 633	953 668	761 077	192 591
Charges					
Rémunérations, salaires et avantages du personnel		506 281	541 302	552 626	(11 324)
Fournitures et consommables		75 564	64 445	41 655	22 790
Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux		16 664	13 586	11 006	2 580
Services contractuels		295 433	198 783	87 127	111 656
Dépenses d'appui aux programmes		35 570	25 384		25 384
Subventions en espèces		83 319	76 706	57 405	19 301
Amortissements		1 010	21 512	22 667	(1 155)
Dotation aux provisions et comptabilisation en pertes				5 598	(5 598)
Pertes sur cession				1 422	(1 422)
Dépréciation d'immobilisations corporelles				679	(679)
Montant total des charges	33	1 013 841	941 718	780 185	161 533
Excédent/(déficit) pour l'année	33	(133 208)	11 950	(19 108)	31 058
Dépenses en immobilisations		–	103 163	48 176	54 996

^a Fonds général et projets (ne sont pas compris les fonds réservés, les fonds du Département du microfinancement et les fonds provenant des appels d'urgence).

^b Fonds général, contribution de l'ONU et projets (les produits afférents aux projets correspondent aux montants alloués aux projets en 2012).

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Énoncé de la mission

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a pour mission d'aider les réfugiés palestiniens à atteindre, dans les conditions difficiles où ils vivent, un niveau de développement humain aussi élevé que possible. Il s'acquitte de sa mission en fournissant aux Palestiniens réfugiés dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en Syrie divers services essentiels répondant aux normes internationales. De tous les organismes des Nations Unies, il est le seul à fournir des services directement aux réfugiés, ce qui lui confère des caractéristiques similaires à celles d'un organisme de service public.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables

a) Référentiel comptable

2.1 Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Dans le cas où un point n'est pas traité par les normes IPSAS, la norme internationale d'information financière ou la norme comptable internationale correspondante s'applique.

2.2 C'est la première fois que les états financiers de l'Office sont établis conformément aux normes IPSAS. L'adoption de ces normes a contraint l'Office à modifier ses méthodes comptables, ce qui a entraîné des variations dans l'actif et le passif constatées dans l'état de la situation financière. En conséquence, le précédent état vérifié, en date du 31 décembre 2011, a été retraité. Les modifications qui en ont résulté sont décrites dans l'état des variations de l'actif net ou de la situation nette et la note 3 (Passage aux normes IPSAS). Dans les présents états financiers, l'état du 31 décembre 2011 révisé est présenté comme le solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 (après retraitement). Exceptionnellement, ces états financiers étant établis pour la première fois conformément aux normes IPSAS, aucune information n'a été présentée aux fins de comparaison.

2.3 L'Office n'a pas appliqué les nouvelles normes IPSAS indiquées ci-après, qui ont été publiées mais n'ont pas encore pris effet : norme 28 (Instruments financiers : présentation), norme 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) et norme 30 (Instruments financiers : informations à fournir). Les normes relatives aux instruments financiers sont amenées à remplacer la norme 15 (Instruments financiers : informations à fournir et présentation); elles énoncent les principes qui régissent la comptabilisation et l'évaluation de l'actif et du passif financiers, la présentation des instruments financiers comme passif ou à la rubrique actif net ou situation nette, la compensation d'un actif et d'un passif financiers et les modalités de communication des informations. Il est obligatoire d'appliquer ces normes pour les périodes commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après. Le passage à ces normes devrait avoir peu d'impact sur les états financiers, car l'Office utilise peu les instruments financiers.

b) Méthode comptable

2.4 Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et opérations de change

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

2.5 Les états financiers sont présentés en dollars des États-Unis, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche. La monnaie fonctionnelle de l'Office (et de tous ses fonds) est le dollar. Le Département du microfinancement fait exception : il utilise la livre syrienne en Syrie et le dinar jordanien en Cisjordanie et en Jordanie.

Opérations et soldes

2.6 Les opérations en monnaie étrangère sont converties en dollars à l'aide du taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies, qui équivaut approximativement au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Ce taux est fixé une fois par mois et révisé tous les 15 jours en cas de fluctuations importantes.

2.7 L'actif et le passif monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la clôture de l'exercice.

2.8 Les gains et les pertes de change, réalisés ou non, qui résultent du règlement d'opérations en monnaie étrangère et de la conversion de l'actif et du passif financiers au taux de change en vigueur en fin d'exercice, sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

Gestion des risques de change

2.9 Le principe fondamental qui gouverne la gestion des risques de change au sein de l'Office est le maintien de la valeur en dollars de ses ressources financières. Le principal risque auquel il est exposé est une baisse de la valeur des contributions libellées en monnaies autres que le dollar et non encore payées, ainsi que des liquidités en monnaies autres que le dollar que pourrait entraîner la montée du dollar. Le premier de ces deux aléas existe à partir du moment où une contribution est annoncée. Pour protéger ses actifs et sa trésorerie contre les fluctuations monétaires défavorables, l'Office applique une méthode de gestion des risques caractérisée par la prudence, comprenant notamment des opérations de couverture, afin de réduire au minimum les risques de change. Dans le cadre de ses activités de couverture, l'Office a conclu, au cours de l'exercice précédent, plusieurs contrats à terme de gré à gré qui ont été réglés en 2012. Il n'en a conclu aucun en 2012 (voir note 10).

2.10 Ces couvertures sont conformes aux objectifs de la stratégie de gestion des risques de l'Office, dans la mesure où elles éliminent le risque d'une hausse de la valeur du dollar et assurent des recettes d'un montant connu. Le résultat de l'opération de couverture (gain ou perte) sera contrebalancé par le gain ou la perte de change réalisé sur les contributions des donateurs.

2.11 L'Office protège les salaires de son personnel recruté sur le plan régional contre les risques de change en leur appliquant un coefficient d'ajustement monétaire. Les opérations de couverture qu'il mène dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change contribuent à réduire le risque lié aux fluctuations des taux de change entre le dollar et les monnaies locales. À la fin de l'exercice, il n'y avait pas d'opération de couverture en cours.

d) Principe de l'importance relative et utilisation des avis et des estimations

2.12 L'importance relative est un principe essentiel qui régit les états financiers de l'Office. L'Office utilise une méthode pour recenser, analyser, évaluer, approuver et revoir périodiquement les décisions concernant l'importance relative prises dans divers domaines comptables.

2.13 Les états financiers prennent nécessairement en compte des montants calculés en fonction des avis, des estimations et des hypothèses de l'équipe dirigeante. Les modifications apportées à ces estimations sont appliquées à l'exercice au cours duquel il s'avère qu'elles sont nécessaires.

e) Importance des conventions comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie

2.14 La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la petite caisse, les avoirs en banque et les placements très liquides à court terme (moins de trois mois).

Contributions annoncées et à recevoir

2.15 Les contributions sont comptabilisées une fois que les donateurs les ont confirmées par écrit ou, dans le cas de contrats pluriannuels, que le rapport requis pour les versements a été approuvé. Lorsque les projets arrivent à leur terme et que certaines contributions n'ont pas été entièrement dépensées, les montants correspondants sont comptabilisés, conformément à l'accord conclu avec les donateurs, comme montants à leur rembourser et inscrits, d'une part, dans l'état de la situation financière et, d'autre part, dans l'état des résultats financiers à la rubrique des recettes (dépenses) diverses. Les contributions des donateurs reçues à l'avance sont comptabilisées dans l'état de la situation financière parmi les autres éléments de passif, jusqu'à ce que le moment soit venu de les constater en produits.

2.16 Les montants des contributions annoncées et des contributions à recevoir sont indiqués déduction faite de la dotation aux provisions pour diminution prévue du produit des contributions et créances douteuses.

2.17 Les contributions en nature (services) qui profitent directement aux opérations et activités approuvées et qui ont un impact sur le budget et peuvent être quantifiées de manière fiable sont comptabilisées et évaluées à la juste valeur. Il s'agit de l'utilisation de locaux, de véhicules et de personnel.

2.18 Les stocks ou les immobilisations corporelles provenant de donateurs sont évalués à la juste valeur et comptabilisés parmi les actifs et les produits.

Débiteurs

2.19 Les sommes à recevoir sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.20 Une dotation aux provisions pour créances douteuses est comptabilisée lorsqu'il existe une preuve objective qu'une somme à recevoir est dépréciée, en particulier si l'insolvabilité du débiteur est notoire. Les dépréciations sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers.

2.21 Prêts à recevoir et dotation aux provisions pour prêts irrécouvrables

2.21.1 Prêts à recevoir

Les prêts sont les sommes octroyées à des emprunteurs dans le cadre du programme de microfinancement et du Programme d'aide aux organismes de microfinancement de l'Office, qui proposent toute une gamme de crédits ciblés financés au moyen d'un fonds de crédit renouvelable qui est au service des opérations menées par l'Office dans tous les domaines. Le montant du prêt qui est comptabilisé est celui du solde du capital restant à recevoir.

2.21.2 Provision pour prêts irrécouvrables

Chaque trimestre, l'Office évalue si un prêt ou un groupe de prêts est déprécié. Un groupe de prêts est déprécié et une dépréciation comptabilisée uniquement s'il existe une preuve objective que la dépréciation résulte d'un événement (perte) survenu après la comptabilisation de l'actif, et que cette perte a eu sur le montant prévu des futurs flux de trésorerie du prêt ou du groupe de prêts un impact qui peut être calculé de manière fiable.

Si, lors de l'exercice suivant, le montant prévu de la dépréciation augmente ou diminue en raison d'un événement survenu après sa comptabilisation, il est augmenté ou diminué par ajustement de la dotation aux provisions.

2.21.3 Prêts entre parties liées

L'Office octroie des crédits à son personnel, mais pas au Directeur exécutif du Département du microfinancement, ni aux membres du Comité consultatif. Les modalités et les taux d'intérêt des prêts octroyés au personnel sont les mêmes que ceux des prêts octroyés aux autres clients. Il s'agit de prêts à la consommation et de prêts immobiliers.

2.21.4 Intérêts courus des prêts

Les revenus des intérêts des prêts financés sont comptabilisés en droits constatés.

2.21.5 Montants recouverts

Tout recouvrement d'un prêt déjà comptabilisé en pertes est pris en compte dans l'état des résultats financiers de l'exercice pendant lequel il est reçu.

Instruments financiers

2.22 Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque l'Office devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, et ce jusqu'à l'expiration ou au transfert des droits qui lui permettent de recevoir des flux de trésorerie provenant de ces actifs, ou au transfert de tous les risques et avantages significatifs attachés à la propriété de ces actifs.

2.23 Les prêts, les créances et les dettes sont des instruments financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur les marchés

actifs. Il s'agit des contributions à recevoir en espèces, des prêts accordés dans le cadre du programme de crédits du Département du microfinancement, d'autres créances, d'avoirs en banque et de comptes créditeurs. Tous les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur. La valeur nominale des créances et des dettes équivaut approximativement à la juste valeur de l'opération.

2.24 L'Office utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change. Les contrats à terme de gré à gré en devises sont réévalués. S'ils se rapportent à l'exercice considéré, le gain ou la perte de réévaluation est comptabilisé(e) dans l'état des résultats financiers. S'ils se rapportent à des exercices ultérieurs, le gain ou la perte de réévaluation est inscrit(e) dans l'état de la situation financière. Pour effectuer cette réévaluation en fin d'exercice, le taux du marché pour le contrat à terme est obtenu auprès de banques et comparé au taux de change opérationnel de l'ONU pour déterminer le gain ou la perte.

Gestion du risque financier

2.25 Les activités menées par l'Office l'exposent à divers risques financiers, à commencer par les risques liés aux taux de change. La politique de l'Office en matière de gestion du risque financier est axée sur le caractère imprévisible des taux de change et vise à réduire le plus possible les effets de leurs fluctuations sur les résultats financiers de l'Office. Cette politique est mise en œuvre par un service de trésor central qui s'appuie sur les directives techniques de l'Office concernant les domaines à risque, à savoir les opérations de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou le placement des surplus de liquidités.

Avances et charges comptabilisées d'avance

2.26 Les avances et les charges comptabilisées d'avance sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Stocks

2.27 Les stocks sont comptabilisés au prix coûtant ou au coût de remplacement actuel. Le coût des stocks comprend le coût d'achat – ou la juste valeur s'il s'agit de dons en nature – et tous les autres coûts liés à leur acheminement jusqu'à leur destination.

2.28 Le coût de remplacement actuel, utilisé pour que les stocks puissent être distribués aux bénéficiaires gratuitement ou pour un coût symbolique, est le coût que l'Office prendrait en charge pour acquérir l'actif à la date de clôture des comptes.

2.29 Il est déterminé à l'aide d'une formule de calcul du coût moyen pondéré.

2.30 Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de l'exercice pendant lequel il est prévu que les stocks se déprécient.

Immobilisations corporelles

2.31 Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements cumulés et de toute dépréciation constatée. Pour les dons, on utilise la juste valeur à la date de l'acquisition à la place du coût historique.

Les immobilisations acquises avant le 1^{er} janvier 2010 étaient comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition, et amorties selon la méthode linéaire sur le restant de leur vie utile.

2.32 Les immobilisations corporelles sont comptabilisées dans les états financiers si leur coût dépasse une valeur minimale.

2.33 Les coûts ultérieurs sont comptabilisés dans la valeur comptable de l'actif ou séparément, selon qu'il convient, uniquement si les avantages économiques futurs ou le potentiel de service de l'immobilisation peuvent bénéficier à l'Office et si son coût peut être calculé de manière fiable. Tous les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers de l'exercice auquel ils sont engagés.

2.34 L'amortissement est calculé à l'aide de la méthode linéaire, de manière à répartir le coût des actifs sur leur durée d'utilité. Les taux d'amortissement, indiqués ci-après, sont révisés chaque année (les biens acquis avant 2010 ne sont pas soumis aux mêmes taux) :

<i>Type d'actif</i>	<i>Taux d'amortissement (en pourcentage)</i>
Bâtiments et aménagements de terrains	
Bâtiments et aménagements de terrains	4
Bâtiments préfabriqués	10
Aménagements de terrains de courte durée	14
Aménagements apportés aux locaux pris à bail	20
Véhicules	
Camions	5
Véhicules de tourisme, minibus, fourgonnettes et autres véhicules commerciaux légers	10
Autres véhicules	14
Matériel	
Matériel informatique et télématique de longue durée, matériel médical et matériel technique destiné à la formation continue	14
Matériel et outillage divers, matériel de bureau, matériel informatique et télématique de durée moyenne et matériel didactique et scolaire	20
Matériel informatique et télématique de courte durée, ordinateurs et imprimantes	33
Matériel de bureau du Département du microfinancement	10
Mobilier et agencements	
Agencements	14
Mobilier	10-20

Immobilisations en cours

2.35 Toutes les dépenses d'investissement relatives à des travaux de construction sont comptabilisées parmi les immobilisations corporelles, sur un compte distinct. À l'achèvement des travaux, leur montant cumulé est imputé sur un compte

d'immobilisations corporelles et amorti à l'aide des taux indiqués plus haut à compter de la date à laquelle l'actif est mis en service.

Immobilisations incorporelles

2.36 Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements et de toute dépréciation constatée. Pour les dons, on utilise la juste valeur à la date de l'acquisition à la place du coût historique. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées dans les états financiers si leur coût dépasse une valeur minimale.

2.37 Pour toutes les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée, l'amortissement est calculé à l'aide de la méthode linéaire, en fonction du coût ou de la valeur de l'immobilisation et de sa valeur résiduelle. La durée d'utilité estimée des grandes catégories d'immobilisations incorporelles, indiquée ci-après, est révisée chaque année :

<i>Catégorie d'immobilisations</i>	<i>Vie utile (en années)</i>
Logiciels acquis séparément	3-6
Logiciels développés en interne	3-6
Licences et droits	2-6
Droits de reproduction.	3-10

2.38 La comptabilisation des immobilisations incorporelles repose sur des critères stricts : l'immobilisation incorporelle doit être identifiable, être sous le contrôle de l'Office et ses avantages économiques futurs ou son potentiel de service doivent pouvoir être calculés de manière fiable. Leur durée d'utilité résiduelle est aussi un critère à prendre en compte. Les dépenses portant sur des activités de recherche ayant pour but l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Acquisition et développement de logiciels

2.39 Les licences de logiciels acquises sont portées en immobilisations sur la base des dépenses engagées pour acquérir et mettre en service les logiciels correspondants. Les coûts directement liés au développement des logiciels destinés à l'Office sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Les activités de développement sont celles qui comprennent un plan ou un concept pour la réalisation de produits ou procédés nouveaux ou comportant des améliorations significatives. Les dépenses relatives à ces activités ne sont portées en immobilisations que si les conditions suivantes sont réunies : les coûts de développement peuvent être mesurés de façon fiable, le produit ou procédé est techniquement et commercialement réalisable, l'obtention des avantages économiques attendus est probable, et l'Office a l'intention de mener à bien le développement et d'utiliser l'actif en question et dispose de ressources suffisantes pour le faire. Les dépenses immobilisables comprennent le coût des matières premières, les frais de main-d'œuvre directe et les frais généraux directement liés à la mise au point de l'actif pour son utilisation prévue. D'autres dépenses liées au développement de logiciels sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers à

mesure qu'elles sont engagées : les dépenses portées en immobilisations sont évaluées au coût diminué des montants cumulés des amortissements et des dépréciations.

Dépréciation

2.40 Les actifs sujets à dépréciation ou amortissement sont passés en revue chaque année pour vérifier que leur valeur comptable est toujours recouvrable. Il y a dépréciation s'il y a perte totale, dommage important ou obsolescence. En cas de perte totale, on comptabilise une dépréciation totale. Cette dépréciation peut être reprise lors d'un exercice suivant jusqu'à concurrence du montant de la perte.

Contrats de location simple

2.41 Les contrats de location simple sont des contrats dans lesquels le bailleur conserve une grande partie des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les montants dus dans le cadre de ces contrats sont comptabilisés comme des dépenses dans l'état des résultats financiers.

Créditeurs et charges à payer

2.42 Les créditeurs et les charges à payer représentent les obligations actuelles de l'Office contractées dans le cadre d'événements passés.

Avantages du personnel

2.43 L'Office répartit les avantages du personnel dans les catégories suivantes :

- Les avantages à court terme, qui sont dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de la période y ouvrant droit;
- Les prestations dues après le départ à la retraite;
- Les autres avantages à long terme;
- Les indemnités de fin de contrat de travail.

2.44 L'Office est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. Comme le prévoit l'article 3 b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Tous les fonctionnaires internationaux cotisent à la Caisse.

2.45 Le régime expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés à la situation des employés actuels et des anciens employés d'autres organisations affiliées, de sorte qu'il n'existe pas en fait de base cohérente et fiable permettant de procéder à une allocation des engagements, des avoirs et des dépenses à telle ou telle organisation. Ni la Caisse, ni l'Office, ni aucune autre organisation affiliée n'est en mesure de déterminer la part respective de ses engagements, avoirs et dépenses d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien

que l'Office a traité ce régime comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations que l'Office verse à la Caisse au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des dépenses dans l'état des résultats financiers.

2.46 Tous les membres du personnel recruté sur le plan régional cotisent à la caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional, considérée comme un régime de retraite à cotisations définies aux termes de la norme 25.

Provisions et passif éventuel

2.47 Des provisions sont constituées au titre d'un passif éventuel dans les cas suivants : l'Office a contracté une obligation légale ou implicite dans le cadre d'un événement passé, il est probable qu'il soit tenu de s'acquitter de cette obligation, et il est possible de faire une estimation du montant correspondant.

2.48 D'autres obligations matérielles, qui ne remplissent pas les conditions requises pour être considérées comme des éléments de passif, sont comptabilisées comme passif éventuel dans les notes relatives aux états financiers lorsque leur existence ne peut être attestée que si un ou plusieurs événements futurs que l'Office ne maîtrise pas complètement se produisent ou non.

Intérêts créditeurs

2.49 Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au titre de l'exercice auquel ils sont perçus. Le montant des intérêts créditeurs des dépôts bancaires est de 1 155 000 dollars.

Recouvrement des dépenses d'appui au programme

2.50 En application des accords signés avec les donateurs, l'Office touche, au titre du recouvrement des dépenses d'appui au programme, un pourcentage déterminé des dépenses engagées pour certains projets. Ces sommes, comptabilisées comme des recettes, représentent les frais généraux engagés par l'Office pour mettre en œuvre les projets en question. Le montant des dépenses d'appui au programme recouvrées s'élève à 167 000 dollars.

Comptabilité par fonds et information sectorielle

2.51 Un fond, entité comptable dont les comptes s'équilibrent, est créé pour comptabiliser les opérations réalisées dans un objectif précis. Les fonds sont constituées pour financer la réalisation d'activités ou d'objectifs donnés, dans le respect de certaines règles, restrictions et limites. Établis selon la méthode de la comptabilité par fonds, les états financiers indiquent, en fin d'exercice, la situation consolidée de tous les fonds de l'Office. Les soldes des fonds représentent le montant cumulé de leurs recettes et dépenses résiduelles.

2.52 Un secteur est une activité ou un ensemble d'activités pour lesquels les informations financières sont communiquées séparément, ce qui permet d'évaluer dans quelle mesure une entité a réussi à atteindre ses objectifs dans le passé et de décider de la future allocation des ressources. L'Office répartit les projets, opérations et activités des fonds dans quatre secteurs :

- Les activités non préaffectées;
- Les activités préaffectées, à savoir :
 - Les activités réservées : série d'activités récurrentes visant à atteindre des objectifs clairement définis dans un délai donné et au moyen d'un budget déterminé. Il peut s'agir aussi bien d'activités liées à des contributions en espèces qu'en nature;
 - Les appels d'urgence : activités d'urgence faisant l'objet d'une demande de financement externe, menées pour faire face à une crise brève ou à une crise humanitaire durable;
 - Les projets : activités menées en réponse à des besoins d'équipement ou de développement, destinées à améliorer ou compléter les programmes et systèmes existants;
 - Le microfinancement : activité consistant à accorder aux ménages et aux petits entrepreneurs des prêts destinés à améliorer leur qualité de vie (prêts à la consommation et au logement dans le cas des ménages), à créer de l'emploi, à faire reculer la pauvreté, à permettre aux femmes d'accéder à une plus grande autonomie et à donner aux réfugiés de Palestine la possibilité de gagner leur vie.

Comparaison des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget

2.53 Le budget initial de l'Office est établi à partir des engagements et son budget définitif, selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparés au budget définitif, établi sur une base comparable.

2.54 Le budget de l'exercice biennal 2012-2013 a été présenté à l'Assemblée générale, qui l'a examiné. Par la suite, l'allocation des ressources et l'ouverture des crédits ont été exécutées par délégation de pouvoir.

Note 3

Passage aux normes IPSAS

3.1 C'est la première fois que les états financiers de l'Office sont établis, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux dispositions des normes IPSAS. Ses précédents états financiers avaient été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, et présentés selon une méthode révisée de la comptabilité de caisse. Toutefois, certaines normes IPSAS avaient commencé à être appliquées. Lorsque les normes comptables du système des Nations Unies étaient en vigueur, les états financiers étaient établis tous les deux ans. En vertu des normes IPSAS, ils doivent l'être chaque année. Le tableau ci-dessous récapitule les modifications apportées à l'état vérifié de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (2011) pour prendre en compte la nouvelle méthode comptable et établir un état de la situation financière au 1^{er} janvier 2012 qui soit conforme aux normes IPSAS.

Conséquences du passage aux normes IPSAS

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies 31 décembre 2011</i>	<i>Ajustements découlant du passage aux normes IPSAS</i>	<i>Montants établis conformément aux normes IPSAS 1^{er} janvier 2012</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	270 013	–	270 013
Prêts à court terme à recevoir	23 472		23 472
Contributions à recevoir	10 511	7 344	17 855
Débiteurs	79 751	(45 347)	34 404
Autres actifs courants	4 517	–	4 517
Stocks	28 613	–	28 613
Instruments financiers dérivés	–	20 197	20 197
Total des actifs courants	416 877	(17 806)	399 071
Actifs non courants			
Prêts à long terme à recevoir	1 603	–	1 603
Immobilisations corporelles après amortissement	418 803	(3 970)	414 833
Immobilisations incorporelles	150	–	150
Total des actifs non courants	420 556	(3 970)	416 586
Total de l'actif	837 433	(21 776)	815 657
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	58 520	1 412	59 932
Avantages du personnel	29 764	30 828	60 592
Autres passifs courants	4 140	(993)	3 147
Réserve pour engagements non réglés	113 323	(113 323)	–
Contributions reçues d'avance	17 082	–	17 082
Total des passifs courants	222 829	(82 076)	140 753
Passifs non courants			
Avantages du personnel	–	382 133	382 133
Autres passifs non courants	9 875		9 875
Total des passifs non courants	9 875	382 133	392 008
Total du passif	232 704	300 057	532 761
Actif net	604 729	(321 833)	282 896

	<i>Montants établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies 31 décembre 2011</i>	<i>Ajustements découlant du passage aux normes IPSAS</i>	<i>Montants établis conformément aux normes IPSAS 1^{er} janvier 2012</i>
Situation nette			
Autre réserve	459 528	(442 153)	17 375
Réserve : programme d'aide aux organismes de financement et Département du microfinancement	25 638	–	25 638
Excédent (déficit) accumulé	119 563	120 320	239 883
Total de la situation nette	604 729	(321 833)	282 896
Total du passif et de la situation nette	837 433	(21 776)	815 657

3.2 Les ajustements effectués pour établir l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2012 se sont traduits par une diminution de 321 833 000 dollars du total de la situation nette. Les principaux ajustements sont analysés comme suit :

Contributions à recevoir

3.3 Dans le cadre des normes comptables du système des Nations Unies, les contributions à recevoir étaient comptabilisées uniquement au titre des fonds non préaffectés du Fonds général. Dans le cadre des normes IPSAS, l'Office comptabilise désormais les contributions à recevoir parmi les fonds destinés aux projets, les fonds provenant des appels d'urgence et les fonds préaffectés du Fonds général, ce qui se traduit par une augmentation de la situation nette de 7 344 000 dollars. Une dotation pour provisions est déduite des contributions à recevoir pour prendre en compte les sommes qui risquent de ne pas être versées. Les contributions suivantes ont été comptabilisées après le passage aux normes IPSAS :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} janvier 2012</i>
Contributions à recevoir : fonds destinés aux projets	4 552
Contributions à recevoir : fonds provenant des appels d'urgence	7 515
Contributions à recevoir : fonds réservés.	145
Contributions à recevoir : fonds non préaffectés	721
Provision pour contributions à recevoir non recouvrables	(5 589)
Variation de la situation nette	7 344

Débiteurs

3.4 Le changement de méthode de calcul de la dotation aux provisions pour créances douteuses à appliquer aux sommes à recevoir et le reclassement des instruments financiers dérivés, conformément aux normes IPSAS, se sont traduits

par une diminution de la situation nette de 25 150 000 dollars, comme on le voit ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>1^{er} janvier 2012</i>	
Augmentation de la provision au titre de la TVA à percevoir de l'Autorité palestinienne	(24 615)
Provision pour montants remboursables au titre des services publics	(127)
Provision au titre des réclamations adressées aux pouvoirs publics	(131)
Provision au titre des comptes personnels	(207)
Provision au titre d'autres sommes à recevoir	(70)
Variation de la situation nette	(25 150)
Reclassement des instruments financiers dérivés	(20 197)
Total	(45 347)

Instruments financiers dérivés

3.5 Lorsque les normes comptables du système des Nations Unies étaient en vigueur, les instruments financiers dérivés, d'un montant de 20 197 000 dollars, figuraient dans les comptes débiteurs. Depuis le passage aux normes IPSAS, ils ont été reclassés parmi les produits comptabilisés d'avance, dans le passif. Ce changement n'a aucune conséquence sur la situation nette.

Immobilisations corporelles

3.6 Dans le cadre des normes comptables du système des Nations Unies, les travaux en cours au titre des projets d'investissement ont été comptabilisés dans le solde de clôture de 2011. D'un montant total de 17 530 000 dollars, ils ont été inscrits à la rubrique de l'aménagement des camps et comptabilisés comme actifs que l'Office fournit aux bénéficiaires mais qui ne lui appartiennent pas. Par conséquent, dans la comptabilité IPSAS, ce montant a été retiré du solde d'ouverture. Par ailleurs, des immobilisations corporelles d'un montant de 8 744 000 dollars et des projets d'investissement en cours d'un montant de 4 816 000 dollars ont été déduits du solde de clôture de 2011 et dûment comptabilisés dans le solde d'ouverture de 2012, d'où une diminution de la situation nette de 3 970 000 dollars.

Créditeurs

3.7 La constatation des produits à recevoir au titre de biens et de services fournis mais pas encore payés à la fin de 2011 s'est traduite par une augmentation du passif de 1 412 000 dollars.

Engagements au titre des avantages du personnel

3.8 Le reliquat de congés payés du personnel recruté sur le plan régional a été comptabilisé conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Dans le cadre des normes IPSAS, des prestations dues à la cessation de service ont été comptabilisées pour le personnel recruté sur le plan régional et pour les fonctionnaires internationaux ne relevant pas du budget ordinaire de l'Organisation. Pour le personnel recruté sur le plan régional, ces prestations sont versées en cas de départ normal à la retraite, de départ volontaire en préretraite, de licenciement, d'invalidité et de décès. Ces engagements supplémentaires se sont traduits par une diminution de la situation nette de 412 961 000 dollars, comme indiqué ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} janvier 2012</i>
Comptabilisation des prestations dues à la cessation de service au personnel recruté sur le plan régional	(410 668)
Comptabilisation des prestations dues à la cessation de service au personnel recruté sur le plan international	
Prestations liées au rapatriement	(597)
Frais de déménagement	(598)
Frais de voyage	(178)
Reliquat de congés payés	(439)
Assurance maladie après la cessation de service	(481)
Variation de la situation nette	(412 961)

3.9 L'augmentation du passif se répartit comme suit : 30 828 000 dollars au titre des passifs courants et 382 133 000 dollars au titre des passifs non courants.

Autres éléments de passif

3.10 Les autres éléments de passif ont diminué de 993 000 dollars en raison de la suppression des engagements qui ne pouvaient pas être comptabilisés comme passif en vertu des normes IPSAS.

Engagements non réglés

3.11 Les engagements non réglés ne sont plus comptabilisés comme éléments de passif dans les états financiers établis conformément aux normes IPSAS car en comptabilité d'exercice, ils ne peuvent pas être comptabilisés en charges. Cet ajustement s'est traduit par une diminution du passif de 113 323 000 dollars et par une augmentation correspondante de la situation nette.

Note 4

Trésorerie et équivalents de trésorerie

4.1 La trésorerie est détenue essentiellement dans des comptes bancaires tenus en dollars des États-Unis. Elle est composée des éléments suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)
Encaisse	1 747	2 552
Avoirs en banque	230 686	180 332
Placements à court terme (moins de 3 mois)	–	87 129
Total	232 433	270 013

4.2 L'Office détient des fonds destinés à d'autres entités des Nations Unies : ils s'élevaient à 1 869 000 dollars au 31 décembre 2012 et à 2 226 000 dollars au 1^{er} janvier 2012 (chiffres retraités après le passage aux normes IPSAS).

4.3 Au 31 décembre 2012, les soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie étaient détenus dans les monnaies indiquées dans le tableau ci-dessous. Les montants exprimés dans ces monnaies ont été convertis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Monnaie	Solde au 31 décembre 2012			Solde au 1 ^{er} janvier 2012		
	Montant dans la monnaie d'origine (en milliers)	Taux de change opérationnel de l'ONU	Montant en dollars É.-U. (milliers)	Montant dans la monnaie d'origine (milliers)	Taux de change opérationnel de l'ONU	Montant en dollars É.-U. (milliers)
Dollar australien	0	0,965	0	(15)	0,991	(15)
Dollar canadien	231	0,993	233	235	1,024	230
Franc suisse	341	0,911	374	559	0,945	592
Couronne danoise	500	5,621	89	169	5,755	29
Livre égyptienne	(8)	6,188	(1)	147	6,010	24
Euro	14 652	0,754	19 432	7 865	0,774	10 162
Livre sterling	1 876	0,619	3 030	925	0,648	1 427
Dinar jordanien	4 578	0,708	6 466	19 547	0,708	27 609
Yen	630 132	86,070	7 321	130	77,800	2
Livre libanaise	312 117	1499	208	7 402 593	1500	4 935
Nouveau sheqel israélien	5 502	3,722	1 478	10 593	3,780	2 802
Couronne norvégienne	20 030	5,562	3 601	994	6,020	165
Couronne suédoise	301	6,488	46	999	6,919	144
Livre syrienne	88 763	74,370	1 194	1 011 428	55,260	18 303
Dollar des États-Unis	187 215	1,000	187 215	201 051	1,000	201 051
Avoirs en banque			230 686			267 460
Encaisse			1 747			2 552
Total			232 433			270 013

Note 5**Prêts à recevoir**

5.1 Il s'agit des prêts octroyés par le Département du microfinancement et par le Programme d'aide aux organismes de microfinancement, lesquels les financent à la fois par une première contribution de donateur (nouveaux prêts) et par des fonds de crédit renouvelables. Le Département du microfinancement est un département indépendant au sein de l'Office. Le Programme d'aide aux organismes de microfinancement est un sous-programme de la Division des services sociaux de l'Office.

5.2 La composition des prêts, déduction faite de la dotation aux provisions pour créances douteuses, se présente comme suit, par durée d'échéance :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2012			1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)		
	Département du microfinancement	Programme d'aide aux organismes de microfinancement	Total	Département du microfinancement	Programme d'aide aux organismes de microfinancement	Total
Prêts courants	18 256	1 165	19 421	21 203	2 269	23 472
Prêts non courants	1 871	806	2 677	1 603	–	1 603
Total	20 127	1 971	22 098	22 806	2 269	25 075

Provision pour prêts à recevoir

5.3 Le montant de la dotation aux provisions pour créances douteuses a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dotation aux provisions pour créances douteuses		
	Département du microfinancement	Programme d'aide aux organismes de microfinancement	Total
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2012	(1 390)	(20)	(1 410)
Ajouts	(1 986)	–	(1 986)
À déduire : Comptabilisations en pertes	837	2	839
Solde de clôture	(2 539)	(18)	(2 557)

Dotation aux provisions pour prêts irrécouvrables

5.4 Pour le Programme d'aide aux organismes de microfinancement, la provision pour créances douteuses est égale à 3 % de l'encours du portefeuille de prêts, dont sont exclus les prêts octroyés au personnel de l'Office, pour lesquels il n'est pas constitué de provision.

5.5 Pour le Département du microfinancement, la provision pour créances douteuses est déterminée en fonction d'un rapport sur le portefeuille des prêts à risque classés par échéances (voir ci-dessous) et s'applique au montant total de l'encours de chaque prêt. L'empirisme, l'expérience passée et la connaissance du marché ont permis au Département de déterminer le montant de la provision à constituer au titre des débiteurs défaillants :

<i>Retard de paiement</i>	<i>Dotation aux provisions (pourcentage)</i>
Prêt non échu	1
1 à 30 jours	5
31 à 60 jours	10
61 à 90 jours	25
91 à 120 jours	50
121 à 180 jours	75
181 à 360 jours	100

5.6 Depuis septembre 2012, une dépréciation spéciale a été appliquée aux prêts restant à recevoir en Syrie, afin de limiter les risques posés par la situation de conflit armé. Les taux utilisés fin 2012 pour le calcul des réserves sont indiqués ci-dessous :

<i>Retard de paiement</i>	<i>Dotation aux provisions pour dépréciation spéciale (pourcentage)</i>
1 à 30 jours	95
31 à 60 jours	90
61 à 90 jours	75
91 à 120 jours	50
121 à 180 jours	25
181 à 360 jours	0

5.7 D'après les pourcentages indiqués ci-dessus, plus un débiteur est défaillant, plus la réserve à constituer est importante. Cette provision apparaîtra dans l'état des résultats financiers de l'exercice. Tous les mois, on procède à un ajustement en fonction de l'évolution de la provision. Au-delà de 360 jours d'arriérés de paiement, lorsque la provision a porté sur la totalité du prêt, on le comptabilise en pertes. Le recouvrement des prêts comptabilisés en pertes se poursuivra au sein du service de recouvrement du Département.

Note 6

Contributions à recevoir

6.1 Les contributions à recevoir sont les contributions annoncées, confirmées et restant à payer par les donateurs, lesquels ont 12 mois pour s'en acquitter. On

trouvera ci-après la répartition des soldes des contributions qui restaient à régler en fin d'exercice, par catégorie de donateur :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)
Sommes à recevoir de gouvernements	3 979	7 954
Sommes à recevoir d'organisations intergouvernementales	20 483	15 155
Sommes à recevoir d'organismes des Nations Unies	431	335
Provision pour contributions à recevoir	(2 092)	(5 589)
Total des contributions à recevoir	22 801	17 855

6.2 Il n'y a pas de contributions non courantes à recevoir 12 mois ou plus après le 31 décembre 2012.

6.3 Les contributions à recevoir sont des contributions de donateurs portant sur chacun des cinq secteurs recensés. Les donateurs peuvent assortir leurs contributions de restrictions, notamment exiger que l'Office les utilise pour un projet, une activité ou un pays précis, dans un délai donné.

6.4 Les montants des contributions à recevoir sont indiqués déduction faite de la dotation aux provisions pour diminution prévue du produit des contributions et créances douteuses.

6.5 Le montant de la dotation aux provisions pour créances douteuses a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2012	5 589
Réduction de la provision	(3 042)
À déduire : comptabilisations en pertes	(455)
Solde de clôture	2 092

6.6 La dotation aux provisions pour créances douteuses est calculée à l'aide des pourcentages suivants appliqués aux contributions restant à recevoir :

(En pourcentage)

Gouvernements		
	Moins de 2 ans	0
	De 2 ans à moins de 3 ans	50
	3 ans et plus	100

6.7 Au-delà de six ans, la demande de comptabilisation en pertes, accompagnée des justificatifs de la créance douteuse, doit être adressée au Directeur de la

Division des finances, qui l'approuvera une fois que toutes les mesures de recouvrement auront été épuisées.

Note 7

Débiteurs

7.1 Les créances doivent être recouvrées dans les 12 mois. Elles comprennent :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note correspondante</i>	<i>31 décembre 2012</i>	<i>1^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)</i>
TVA à recevoir	7.1.1	76 648	55 941
Débiteurs divers	7.1.2	9 592	6 360
Sommes dues par la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional		464	1 154
À déduire : provisions	7.1.3	(36 149)	(29 051)
Débiteurs (déduction faite des provisions)		50 555	34 404

TVA à recevoir

7.1.1 La TVA à recevoir représente les sommes à recevoir des gouvernements au titre de la TVA que l'Office a réglée et peut se faire rembourser.

Débiteurs divers

7.1.2 Les débiteurs divers comprennent :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2012</i>	<i>1^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)</i>
Gouvernements	134	134
Débiteurs divers	4 066	3 129
Comptes personnels de fonctionnaires	5 253	2 965
Montants remboursables au titre des services publics de distribution	139	132
Total	9 592	6 360

7.1.3 Provisions

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>TVA</i>	<i>Débiteurs</i>	Total
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2012	(27 767)	(1 284)	(29 051)
Ajouts	(7 147)	(534)	(7 681)
À déduire : comptabilisations en pertes		583	583
Solde de clôture	(34 914)	(1 235)	(36 149)

7.2 Les provisions constituées au titre de la TVA à recevoir et des comptes débiteurs sont des montants estimatifs calculés à partir de l'analyse chronologique des montants restant à recevoir à la date d'arrêté des comptes. Leurs montants sont calculés en fonction de l'expérience antérieure et de la probabilité de parvenir à recouvrer les montants dus dans les délais indiqués ci-dessous.

(En pourcentage)

TVA à recevoir	Moins de 2 ans	0
	De 2 ans à moins de 3 ans	50
	3 ans et plus	100
Débiteurs divers	1 ans et plus	100

7.3 Au-delà de six ans pour la TVA à recevoir et de trois ans pour les débiteurs divers, la demande de comptabilisation en pertes, accompagnée des justificatifs de la créance douteuse, doit être adressée au Directeur de la Division des finances, qui l'approuvera une fois que toutes les mesures de recouvrement auront été épuisées. Dans certains cas, les mesures de recouvrement se poursuivent au-delà des échéances indiquées ci-dessus.

Note 8

Autres éléments d'actif

8.1 Les charges payées d'avance et les avances aux fournisseurs constituent d'autres éléments d'actif. Elles s'élevaient en tout à 4 331 000 dollars au 31 décembre 2012 et à 4 517 000 dollars au 1^{er} janvier 2012 (après retraitement des chiffres conformément aux normes IPSAS). Ces montants englobent les charges payées d'avance au personnel, qui s'élevaient à 381 000 dollars au 31 décembre 2012 et à 730 000 dollars au 1^{er} janvier 2012 (après retraitement des chiffres conformément aux normes IPSAS).

8.2 Le tableau ci-dessous montre la composition des charges payées d'avance et des avances aux fournisseurs au 31 décembre 2012. La totalité du montant des actifs non courants représente les avances aux fournisseurs.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2012</i>	<i>1^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)</i>
Actifs courants	3 977	4 517
Actifs non courants	354	–
Total	4 331	4 517

Note 9 Stocks

9.1 La composition des stocks est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Type de stocks</i>	<i>31 décembre 2012</i>	<i>1^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)</i>
Entrepôt	23 253	24 867
Pharmacie ou dispensaire	3 256	3 603
En transit	2 927	–
Unité de production	196	143
Total	29 632	28 613

9.2 Les stocks en entrepôt se répartissent en quatre grandes catégories d'articles qui sont distribués aux réfugiés ou utilisés pour leur fournir des services : fournitures médicales, fournitures générales, nourriture et transport motorisé.

9.3 Les stocks de pharmacie ou de dispensaire sont des fournitures médicales sorties des entrepôts et conservées dans les pharmacies et dispensaires respectifs des cinq secteurs.

9.4 Les stocks de l'unité de production se trouvent dans le centre de broderie de l'Office, à Gaza, qui fonctionne de manière autonome. En effet, il applique ses propres règles en matière de contrôle de la gestion et d'évaluation des résultats. Les stocks de cette unité de production sont inscrits à l'actif, à leur coût, dans les états financiers.

9.5 La composition des stocks de l'unité de production est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2012</i>	<i>1^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)</i>
Matières premières	73	64
Produits en cours de fabrication	10	5
Produits finis	113	74
Total	196	143

9.6 En 2012, la dépréciation des stocks s'est chiffrée à 124 000 dollars.

9.7 L'Office procède à un inventaire tous les trimestres. En raison du conflit armé qui sévit en Syrie, le dernier inventaire complet effectué dans ce secteur remonte au 30 juin 2012. L'Office assure le suivi des ajouts et des retraits. C'est grâce à ces informations qu'il a pu déterminer la valeur des stocks du secteur Syrie au 31 décembre 2012.

Note 10

Instruments financiers dérivés

Nature des instruments financiers

10.1 La note 2 décrit en détail les principales conventions et méthodes comptables adoptées et les critères sur lesquels reposent la comptabilisation, la mesure et la constatation des gains et des pertes dans chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.

10.2 Les instruments financiers de l'Office comprennent des contributions à recevoir en espèces, des prêts accordés dans le cadre du programme de crédits du Département du microfinancement, des débiteurs divers, des avoirs en banque et des comptes créditeurs.

Instruments financiers dérivés

10.3 Tous les contrats à terme de gré à gré en cours ont été réévalués au 31 décembre 2011. La majorité des réévaluations se sont soldées par un gain, quelques-unes par une perte. Le gain, d'un montant de 20 197 000 dollars, est inscrit à l'actif dans l'état de la situation financière. Les détails de la réévaluation sont présentés dans le tableau ci-dessous.

10.3.1 Réévaluation des contrats de 2012 au 31 décembre 2011

Éléments couverts			Instruments de couverture				Gain (perte)		
Contributions des donateurs			Contrats à terme de gré à gré en devises						
Monnaie	Montant (milliers)	Date de réception prévue	Monnaie couverte	Montant couvert (milliers)	Taux de change à terme	Montant du contrat à terme (milliers de dollars É.-U.)	Taux de change opérationnel de l'ONU	Montant au taux de change opérationnel de l'ONU (milliers)	Réévaluation au 31 décembre 2011 (milliers de dollars É.-U.)
Euro	50 000	Mars 2012	Euro	50 000	1,4096	70 480	1,2920	64 600	5 881
Euro	40 000	Juin 2012	Euro	40 000	1,5722	62 888	1,2920	51 680	11 209
Couronne norvégienne	150 000	Mars 2012	Couronne norvégienne	150 000	5,9916	25 035	6,0200	24 917	118
Couronne danoise	60 000	Mars 2012	Couronne danoise	60 000	5,1675	11 611	5,7550	10 426	1 185
Couronne suédoise	200 000	Mars 2012	Couronne suédoise	200 000	6,9122	28 934	6,9190	28 906	28
Franc suisse	8 000	Mars 2012	Franc suisse	8 000	0,7811	10 242	0,9450	8 466	1 776
Total inscrit à l'actif dans l'état de la situation financière									20 197

10.3.2 La réévaluation de quelques contrats s'est soldée par une perte, d'un montant de 2 822 000 dollars, qui est inscrite au passif, à la rubrique des comptes créditeurs, dans l'état de la situation financière (voir ci-dessous).

Réévaluation des contrats de 2012 s'étant soldée par une perte inscrite au passif de l'état de la situation au 31 décembre 2011

Monnaie	Montant (milliers)	Date de réception prévue	Monnaie couverte	Montant couvert (milliers)	Taux de change à terme	Montant du contrat à terme (milliers de dollars É.-U.)	Taux de change opérationnel de l'ONU	Réévaluation	
								Montant au taux de change opérationnel de l'ONU (en milliers)	au 31 décembre 2011 (milliers de dollars É.-U.)
Contributions des donateurs couvertes									
Livre sterling	10 000	Juin 2012	Livre sterling	10 000	1,2743	12 743	1,5430	15 430	(2 689)
Monnaie	Montant (équivalent en milliers de dollars É.-U.)	Date de réception prévue	Taux de charge à terme	Montant couvert (milliers)	Cours de change au comptant	Montant en nouveaux sheqalim israéliens (milliers)	Taux de change opérationnel de l'ONU	Montant du contrat à terme (milliers de dollars É.-U.)	Gain (perte)
									(milliers de dollars É.-U.)
Autres contributions couvertes									
Nouveau sheqel israélien	14 500	Janvier 2012	3,7639	14 500	3,8221	55 420	3,7800	14 458	(43)
Nouveau sheqel israélien	14 500	Février 2012	3,7652	14 500	3,8243	55 452	3,7800	14 456	(44)
Nouveau sheqel israélien	14 500	Février 2012	3,7662	14 500	3,8259	55 476	3,7800	14 454	(46)
Total inscrit au passif de l'état de la situation financière								(2 822)	

10.3.3 En 2012, tous les contrats de l'exercice précédent sont arrivés à échéance et l'Office n'en a pas conclu de nouveaux. Par conséquent, au 31 décembre 2012, il n'y a pas de contrats en cours et donc pas de gain ou de perte de réévaluation à comptabiliser.

10.3.4 Les contrats à terme de gré à gré qui sont arrivés à échéance en 2012 se sont soldés par un gain réalisé de 11 232 000 dollars au cours de l'exercice (voir tableau ci-dessous). Ce gain est inscrit dans l'état des résultats financiers.

Gains réalisés sur les contrats à terme de gré à gré arrivés à échéance en 2012

Monnaie	Montant (milliers)	Date de l'évaluation	Banque	Terme sec	Montant reçu (milliers de dollars É.-U.)	Stade de l'opération	Taux de change opérationnel de l'ONU	Gain (perte) (milliers de dollars É.-U.)
Euro	50 000	26 mars 2012	BNP	1,4104	70 520	Réglée	1,340	3 496
Couronne norvégienne	150 000	26 mars 2012	HSBC	5,5925	26 822	Réglée	5,587	(26)

<i>Monnaie</i>	<i>Montant (milliers)</i>	<i>Date de l'évaluation</i>	<i>Banque</i>	<i>Terme sec</i>	<i>Montant reçu (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Stade de l'opération</i>	<i>Taux de change opérationnel de l'ONU</i>	<i>Gain (perte) (milliers de dollars É.-U.)</i>
Couronne danoise	60 000	26 mars 2012	BNP	5,2866	11 349	Réglée	5,549	537
Couronne suédoise	200 000	26 mars 2012	HSBC	6,4488	31 014	Réglée	6,595	688
Franc suisse	8 000	26 mars 2012	BNP	0,9181	8 714	Réglée	0,897	(205)
Euro	40 000	25 juin 2012	BNP	1,4065	56 260	Réglée	1,242	6 571
Livre sterling	10 000	25 juin 2012	BNP	1,6134	16 134	Réglée	1,558	558
Couronne danoise	50 000	26 avril 2012	BNP	5,6498	8 850	Réglée	5,600	(79)
Franc suisse	5 000	26 avril 2012	BNP	0,9169	5 453	Réglée	0,907	(60)
Franc suisse	5 000	29 mai 2012	BNP	0,9082	5 505	Réglée	0,907	(7)
Euro	(32 000)	25 juin 2012	BNP	1,2513	(40 042)	Réglée	1,242	(290)
Euro	32 000	25 juillet 2012	BNP	1,2513	40 043	Réglée	1,244	240
Total partiel								11 423
Autres contributions couvertes								
<i>Monnaie</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Date</i>	<i>Banque</i>	<i>Terme sec</i>	<i>Taux</i>	<i>Stade de l'opération</i>	<i>Taux de change opérationnel de l'ONU</i>	<i>Gain (perte) (milliers de dollars É.-U.)</i>
Nouveau sheqel israélien	14 500	10 janvier 2012	BNP	3,7639	3,8403	Réglée	3,8403	(288)
Nouveau sheqel israélien	14 500	10 février 2012	BNP	3,7652	3,7223	Réglée	3,7300	167
Nouveau sheqel israélien	14 500	12 mars 2012	BNP	3,7662	3,7845	Réglée	3,7200	(70)
Total partiel								(191)
Total des gains réalisés sur les contrats à terme de gré à gré								11 232

Risque de crédit

10.4 L'Office a un risque de crédit limité parce que ses donateurs sont généralement d'une grande solvabilité. Les contributions qu'il doit recevoir proviennent essentiellement de nations souveraines. La note 6 donne le détail des contributions à recevoir, y compris la dotation aux provisions pour réduction du produit des contributions.

10.5 Le risque de crédit le plus élevé provient des prêts octroyés par le Département du microfinancement. Pour maîtriser ce risque, le Département :

- Fixe des plafonds pour limiter le montant des crédits directs pour chaque produit en fonction du flux de trésorerie de chaque client;

- Propose une gamme de produits à différents secteurs afin de répartir les crédits et de limiter la concentration;
- Élabore des politiques de crédit par produit qui régissent les garanties et les critères à remplir pour respecter les dispositions réglementaires de chaque juridiction;
- Crée un système d'autorisations pour l'approbation et le renouvellement des crédits;
- Étudie et évalue le risque qui existe au-delà des limites fixées avant que des crédits ne soient octroyés aux clients. Le renouvellement des crédits est soumis à la même procédure;
- Élabore et tient à jour un système d'évaluation du risque afin de classer le niveau de risque de tel ou tel crédit en fonction de la date à laquelle les provisions pour dépréciation sont nécessaires;
- Conseille et forme le personnel pour l'aider à promouvoir les bonnes pratiques de gestion du risque de crédit.

10.6 En 2012, le risque de crédit a augmenté en Syrie et dans la bande de Gaza en raison des conflits. Le Département du microfinancement maîtrise ce risque en augmentant le montant des provisions à mesure que la part du portefeuille à risque sur le portefeuille total augmente.

10.7 L'Office confie ses avoirs à diverses banques, s'exposant ainsi au risque qu'une banque faillisse à son obligation envers lui. Toutefois, toutes ses sommes importantes sont déposées dans des banques notées P-1.

10.8 Il ne semble pas y avoir de risque que d'autres créances ne puissent pas être réglées lorsqu'elles arriveront à échéance.

Risque de taux d'intérêt

10.9 L'Office dépose ses fonds sur des comptes à taux d'intérêt fixes à court terme, qui ne présentent donc pas de risque élevé.

Risque de change

10.10 L'Office reçoit des contributions de donateurs en monnaies autres que le dollar des États-Unis, monnaie principale des dépenses. En 2012, 32 % des contributions étaient libellées en dollars et 68 % dans d'autres monnaies. Les prêts accordés par le Département du microfinancement sont libellés dans des monnaies différentes selon le secteur d'activité de l'Office : en dollars dans la bande de Gaza, en dinars jordaniens en Jordanie et Cisjordanie et en livres syriennes en Syrie.

10.11 Par ailleurs, certaines dépenses des bureaux extérieurs sont effectuées dans des monnaies autres que le dollar. L'Office est donc exposé au risque qui découle des fluctuations des taux de change. C'est pourquoi il utilise des contrats à terme de gré à gré en devises pour limiter le risque de change inhérent aux contributions des donateurs comme à certaines dépenses des bureaux extérieurs.

10.12 Pour protéger ses actifs et sa trésorerie contre les fluctuations monétaires défavorables, l'Office applique une méthode de gestion des risques caractérisée par la prudence, comprenant notamment des opérations de couverture, afin de réduire au

minimum les risques de change. À cette fin, il conclut aussi des contrats à terme de gré à gré pour éliminer le risque d'une hausse de la valeur du dollar et s'assurer des recettes d'un montant connu.

10.13 Pendant l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2012, 10 contrats ont été réglés. Aucun nouveau contrat n'a été conclu en 2012. Au 31 décembre 2012, l'Office ne détenait aucun contrat non réalisé. Les gains réalisés sont comptabilisés dans les écarts de change présentés dans l'état des résultats financiers.

10.14 Au 31 décembre 2012, 81 % des avoirs en banque étaient libellés en dollars, 4 % dans des monnaies locales utilisées par les bureaux extérieurs de l'Office pour financer leurs activités, et le reste dans d'autres monnaies. La répartition détaillée des avoirs en banque libellés dans des monnaies autres que le dollar est décrite dans la note 4.

Note 11

Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des immobilisations corporelles au 31 décembre 2012.

En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet</i>	<i>Terrains</i>	<i>Bâtiments</i>	<i>Aménagements apportés aux locaux pris à bail</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Matériel informatique et de bureau</i>	<i>Véhicules à moteur</i>	<i>Travaux de construction en cours</i>	<i>Actifs non mis en service</i>	Total
Coût									
Au 1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)	16 250	374 845	514	483	27 853	31 717	24 481	976	477 119
+ Ajouts en 2012		24 056	–	475	4 034	2 049	16 930	431	47 975
(-) Cessions en 2012		1 190	–	25	145	546	–		1 906
Dépréciations en 2012		(594)	–	–	–	(85)	–		(679)
Solde au 31 décembre 2012 (A)	16 250	397 117	514	933	31 742	33 135	41 411	1 407	522 509
Amortissements et dépréciations									
Solde au 1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)	–	30 721	339	82	14 708	16 436	–	–	62 286
Amortissements en 2012	–	16 022	60	96	4 471	2 284	–	–	22 933
(-) Amortissement d'actifs cédés en 2012	–	157	–	–	66	259	–	–	482
Solde au 31 décembre 2012 (B)	–	46 586	399	178	19 113	18 461	–	–	84 737
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012 (A moins B)	16 250	350 531	115	755	12 629	14 674	41 411	1 407	437 772

Note 12**Immobilisations incorporelles**

12.1 Les immobilisations incorporelles sont constituées des actifs suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Solde d'ouverture</i>	<i>Ajouts</i>	<i>Cessions</i>	<i>Solde de clôture</i>
Logiciels acquis séparément	150	378	–	528
Logiciels développés en interne	–	6 346	–	6 346
Licences et droits	–	–	–	–
Droits de reproduction	–	–	–	–
Total	150	6 724	–	6 874

12.2 Pour une entité qui n'a encore jamais comptabilisé d'immobilisations incorporelles et qui utilise la méthode de la comptabilité d'exercice, la norme IPSAS 31 ne s'applique pas rétroactivement. L'Office l'a appliquée à compter du 1^{er} janvier 2012 : il a donc comptabilisé les immobilisations incorporelles acquises à cette date ou ultérieurement. À l'exception des logiciels que le Département du microfinancement a acquis séparément, les immobilisations incorporelles acquises avant cette date n'ont pas été comptabilisées car il n'existait pas, avant 2012, de mécanisme de suivi permettant de déterminer les coûts de manière fiable.

12.3 En 2012, l'Office a lancé une grande opération de développement de logiciels dans le cadre d'un nouveau progiciel de gestion intégré. Ce projet, étalé sur plusieurs années, correspond au montant total des logiciels développés en interne indiqué dans le tableau ci-dessus.

12.4 Toutes les immobilisations incorporelles sont actuellement en construction, ce qui explique qu'aucun amortissement n'ait été comptabilisé à ce titre en 2012.

Note 13**Créditeurs et charges à payer**

13.1 Les comptes créditeurs sont constitués des éléments suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note pertinente</i>	<i>31 décembre 2012</i>	<i>1^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)</i>
Fournisseurs	13.1.1	15 355	18 119
Compte de produits financiers dérivés – passif		–	2 822
Traitements et salaires échus		2 239	–
Charges à payer	13.1.2	32 458	29 578
Créditeurs divers	13.1.3	11 963	9 413
Créditeurs non courants	13.1.4	11 188	9 875
Total		73 203	69 807

Les comptes créditeurs sont ventilés comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)
Créditeurs courants	62 015	59 932
Créditeurs non courants	11 188	9 875
Total	73 203	69 807

Fournisseurs

13.1.1 Ce poste représente les sommes dues aux fournisseurs pour les biens et services reçus.

Charges à payer

13.1.2 Les charges à payer se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)
Charges à payer au titre des services et des équipements collectifs	30 949	25 090
Assurance maladie de groupe pour le personnel recruté sur le plan régional	869	2 925
Traitements, rémunérations et autres charges à payer	444	600
Autres sommes dues liées aux traitements	–	670
Reclassement de soldes de comptes débiteurs relatifs au personnel (charge à payer)	196	263
Total	32 458	29 578

Créditeurs divers

13.1.3 Les créditeurs divers sont constitués des éléments suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)
Acomptes reçus	228	375
Approvisionnement en eau – Cisjordanie (Autorité palestinienne)	69	–

	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)
Chèques non réglés	200	439
Fonds détenus au nom d'autres entités des Nations Unies	1 869	2 226
Intérêts débiteurs relatifs à des projets	3 494	3 787
Dettes diverses	2 606	2 586
Marchandises en transit (sommes à payer)	463	–
Prestations payables au personnel	3 034	–
Total	11 963	9 413

Créditeurs non courants

13.1.4 Les créditeurs non courants se composent des éléments suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)
Fonds d'affectation spéciale PalFund du Fonds de l'OPEP pour le développement international-Département du microfinancement	9 875	9 875
Solde des dettes fournisseurs à long terme	1 313	–
Total	11 188	9 875

Note 14

Pensions du personnel

14 A

Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional

14A.1 La Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional, créée en application de l'article XIII du Règlement financier de l'Office, est une caisse de retraite à laquelle adhèrent tous les membres du personnel recrutés sur le plan régional, dont les droits sont acquis à partir de six mois de service. L'Office a traité ce régime comme un régime à cotisations définies, en application de la norme IPSAS 25. Les cotisations qu'il a versées au régime durant l'année sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

Les soldes des comptes de la Caisse de prévoyance arrêtés au 31 décembre 2012 sont indiqués ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)
Solde d'ouverture	(1 154)	73
Cotisations des participants	40 552	71 989
Cotisations de l'Office	67 930	111 826
Retraits	(83 029)	(148 593)
Prêts consentis aux participants	(24 864)	(36 606)
Commissions sur les prêts	101	157
Total	(464)	(1 154)

14 B**Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
– personnel recruté sur le plan international**

14B.1 Les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec entrants. L'évaluation actuarielle a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

14B.2 L'Office est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que le Comité mixte ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

14B.3 actuarielle la plus récente a été arrêtée au 31 décembre 2011. Elle a fait apparaître un déficit représentant 1,87 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension (0,38 % dans l'évaluation arrêtée en 2009), qui signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel au 31 décembre 2011 était de 25,57 %, alors que le taux de cotisation effectif était de 23,7 %. Le déficit actuariel tenait essentiellement au fait que le rendement des investissements avait été inférieur aux prévisions au cours des dernières années.

14B.4 Au 31 décembre 2011, le taux de couverture des engagements, sous réserve d'un ajustement des pensions, était de 130 % (140 % dans l'évaluation arrêtée en 2009). Il était de 86 % (91 % dans l'évaluation de 2009) lorsque l'on appliquait les modalités actuelles d'ajustement des pensions.

14B.5 examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2011, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. La valeur du marché des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26. La rémunération considérée aux fins de la pension sera réexaminée au moment de l'évaluation actuarielle qui sera arrêtée au 31 décembre 2013.

14B.6 En août 2012, le Comité mixte a noté, dans son rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de sa cinquante-neuvième session (A/67/9), que le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite des nouveaux participants permettrait de réduire notablement le déficit actuel (représentant 1,87 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension) en en couvrant la moitié. En décembre 2012, l'Assemblée a autorisé le Comité mixte à relever à 65 ans l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard, pourvu qu'elle ait décidé de procéder à un relèvement correspondant de l'âge obligatoire de départ à la retraite.

14B.7 Les cotisations versées à la Caisse en 2012 s'élevaient à 7 310 000 dollars (7 018 000 dollars en 2011). En 2013, ces cotisations devraient s'élever à 7 606 000 dollars.

14B.8 Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse des pensions et en rend compte au Comité mixte. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 15

Prestations dues à la cessation de service

15.1 L'Office comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel :

- Les avantages à court terme, qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de la période comptable y ouvrant droit;
- Les avantages postérieurs à l'emploi;
- Les autres avantages à long terme;
- Les indemnités de fin de service.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)
Passifs courants	63 648	60 592
Passifs non courants	433 571	382 133
Total	497 219	442 725

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)
Jours de congé annuel accumulés par le personnel recruté sur le plan régional (convertis en numéraire)	31 975	27 868
Prestations dues à la cessation de service pour le personnel recruté sur le plan régional	463 018	412 564
Avantages à court terme qui ne sont pas financés au moyen du budget ordinaire de l'ONU pour le personnel recruté sur le plan international	1 434	1 812
Avantages à long terme qui ne sont pas financés au moyen du budget ordinaire de l'ONU pour le personnel recruté sur le plan international	792	481
Total	497 219	442 725

Avantages à court terme pour le personnel recruté sur le plan régional

15.2 Les avantages à court terme correspondent aux congés annuels du personnel recruté sur le plan régional. Le montant du passif a été calculé à partir des relevés concernant les jours de congé accumulés qui figuraient dans le module ressources humaines au 31 décembre 2012. À cette date, il se chiffrait à 31 975 000 dollars.

Prestations dues à la cessation de service pour le personnel recruté sur le plan régional

15.3 Les engagements correspondant aux prestations dues à la cessation de service sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par l'Office sur la base des informations relatives au personnel et de l'expérience passée. Au 31 décembre 2012, le montant total de ces engagements était de 463 018 000 dollars (412 569 000 dollars au 31 décembre 2011 après retraitement conformément aux normes IPSAS). Aucune provision n'a été constituée pour les prestations dues à la cessation de service, mais l'Office alloue chaque année à ce titre des fonds d'un montant équivalent aux décaissements effectués pour l'année en question. Il procédera de la même manière pour les autres allocations de fonds au cours des années futures.

15.4 Conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25, l'actuaire a utilisé la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer les engagements liés au régime des avantages accordés au personnel. Selon cette méthode, on calcule la valeur estimative d'un droit constitué pour chacune des prestations qui seront acquises par toutes les personnes actives affiliées au régime. La prestation est fondée sur les taux fixés dans le cadre du régime pour l'accumulation des droits et sur l'ancienneté à la date de l'évaluation, mais on utilise la rémunération finale extrapolée à l'âge supposé de cessation d'activité de l'intéressé. Les charges supportées par le régime correspondent à la valeur actuarielle actualisée des prestations constituées estimées à la date de l'évaluation pour tous les membres du personnel en activité.

Pensions normales et pensions de retraite anticipée

15.5 Conformément à la disposition 109.2 du Règlement du personnel de l'Office applicable aux fonctionnaires recrutés sur le plan régional, ces derniers perçoivent des prestations liées à la cessation de service sous la forme d'une pension normale ou d'une pension de retraite anticipée. Pour calculer les pensions normales et les pensions de retraite anticipée selon la méthode actuarielle prescrite par les normes IPSAS, on utilise notamment les critères et les hypothèses ci-après : a) tous les fonctionnaires recrutés sur le plan régional ont droit à ces prestations et l'âge normal de départ à la retraite est fixé à 60 ans, sous réserve d'une période de service minimale de trois ans; b) le montant payable est obtenu en multipliant le traitement de base par 11 % et par le nombre d'années d'ancienneté; c) le nombre d'années d'ancienneté comprend la fraction de la dernière année, jusqu'au dernier mois de service; d) le traitement de base ne comprend ni indemnités ni primes. Toutefois, en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et en Cisjordanie, le salaire de base est ajusté pour tenir compte des fluctuations de la monnaie locale (ou, dans le cas de la Cisjordanie, du dinar jordanien) vis-à-vis du dollar des États-Unis.

15.6 La prestation indiquée ci-dessus est également versée en cas de retraite anticipée volontaire, à laquelle peuvent prétendre les fonctionnaires remplissant les conditions suivantes, en ordre décroissant dans les limites d'un budget annuel fixé par l'Office : a) être âgé de 50 à 59 ans et compter au moins 10 années d'ancienneté; b) compter au moins 25 années d'ancienneté; c) être âgé de 45 à 49 ans et compter au moins 10 années d'ancienneté; d) compter de 20 à 24 années d'ancienneté.

Cessation d'emploi dans l'intérêt de l'Office

15.7 Conformément à la disposition 109.9 du Règlement du personnel de l'Office applicable aux fonctionnaires recrutés sur le plan régional, ces derniers perçoivent des prestations de fin de service si la cessation d'emploi intervient en application de la disposition 109.1 dudit Règlement et est dictée par les intérêts de l'Office, selon les critères suivants : a) le fonctionnaire doit compter au moins un an d'ancienneté; b) la prestation accordée au fonctionnaire est régie par un des deux dispositifs indiqués ci-dessous, le montant du versement et les modalités d'application variant selon les années de service et l'âge de l'intéressé;

<i>Années de service ouvrant droit aux prestations à la cessation de service</i>	<i>Nombre de mois de traitement de base</i>
0	0
1	1
2	1
3	2
4	3
5	4
6	5
7	6
8	7
9 ou davantage	8

<i>Âge</i>	<i>Nombre de mois de traitement de base</i>
46.....	8,25
47.....	8,50
48.....	8,75
49.....	9,00
50.....	9,25
51.....	9,50
52.....	9,75
53.....	10,00
54.....	10,25
55.....	10,50

c) la prestation indiquée ci-dessus n'est pas versée si la cessation de service se fait à l'initiative du fonctionnaire (par exemple dans le cas d'une démission); d) le nombre d'années d'ancienneté comprend la fraction de la dernière année, jusqu'au dernier mois de présence; e) le traitement de base ne comprend ni indemnités ni primes. Toutefois, en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et en Cisjordanie, le salaire de base est ajusté pour tenir compte des fluctuations de la monnaie locale (ou, dans le cas de la Cisjordanie, du dinar jordanien) vis-à-vis du dollar des États-Unis.

Capital décès

15.8 Des prestations de décès sont accordées aux fonctionnaires recrutés sur le plan régional conformément à la disposition 109.8 du Règlement du personnel régional de l'Office. Dans le cas où la cessation de service résulte du décès du fonctionnaire, l'Office verse un capital décès à un ou plusieurs bénéficiaires désignés par le fonctionnaire. Ce capital décès se calcule de l'une des deux façons suivantes, le plus élevé des deux montants étant retenu : a) 11 % du traitement annuel et de l'ajustement au coût de la vie (positif ou négatif) du fonctionnaire au moment du décès pour chaque année de service ouvrant droit à prestations, plus une indemnité supplémentaire égale à 50 % du traitement annuel et de l'ajustement au coût de la vie (positif ou négatif); ou b) 200 % du traitement annuel et de l'ajustement au coût de la vie (positif ou négatif) du fonctionnaire au moment du décès.

Pension d'invalidité

15.9 En application de la disposition 109.7 du Règlement du personnel régional de l'Office, les fonctionnaires recrutés sur le plan régional perçoivent des prestations dans le cas d'une cessation d'emploi dûment motivée par le fait qu'ils ne sont plus capables de remplir leurs fonctions à l'Office en raison de leur état de santé. En cas d'incapacité d'un fonctionnaire survenant à compter du 1^{er} septembre 1987, et sous réserve des dispositions des paragraphes 3, 4, 5 et 6 de la disposition citée plus haut, une pension d'invalidité est calculée de l'une des deux façons suivantes, le plus élevé des deux montants étant retenu : a) 11 % du traitement annuel et de l'ajustement au coût de la vie (positif ou négatif) pour chaque année de service ouvrant droit à prestations; ou b) 200 % du traitement annuel et de l'ajustement au coût de la vie (positif ou négatif).

Rapprochement des prestations dues à la cessation de service

15.10 Le coût financier et le coût des services rendus afférents à l'année considérée ont été comptabilisés directement dans l'état des résultats financiers. L'Office a instauré une protection de change pour le secteur jordanien en 2012. Le dinar jordanien est actuellement indexé sur le dollar des États-Unis, mais l'instauration d'une protection monétaire a modifié la nature du passif en le transformant en une dette libellée non plus en dinars jordaniens mais en dollars des États-Unis. Le taux d'actualisation de 6,5 % qui avait été utilisé dans la dernière évaluation a donc été remplacé par celui qui s'applique aux engagements libellés en dollars des États-Unis, soit 4,75 %. On a considéré que ce changement impliquait une amélioration des prestations pour le personnel recruté en Jordanie et ses effets ont été comptabilisés directement dans l'état des résultats financiers. Les montants comptabilisés au titre du coût financier, du coût des services rendus au cours de la période et du coût des services passés sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

15.11 La norme IPSAS 25 autorise la comptabilisation des gains ou pertes actuariels qui se situent à l'intérieur du « corridor » hors de l'état des résultats financiers et stipule que ces écarts doivent être présentés dans l'état des variations de l'actif net ou de la situation nette. Le montant des écarts actuariels indiqué dans l'état des variations de l'actif net ou de la situation nette, tel qu'il a été déterminé par les actuaires lors de l'évaluation des engagements au titre de la cessation de service effectuée en 2012, et qui représente une perte, s'élève à 11 556 000 dollars.

15.12 Le coût financier et le coût des services rendus, d'un montant de 51 112 000 dollars, et l'amélioration des prestations liée à l'adoption des nouvelles dispositions en vigueur dans le secteur jordanien ont été constatés dans l'état des résultats financiers. Les écarts actuariels ont été inscrits directement dans l'état des variations de l'actif net ou de la situation nette, conformément à la norme IPSAS 25. En conséquence, les pertes actuarielles indiquées dans l'état des flux de trésorerie ont été déduites au lieu d'être ajoutées.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2012</i>
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2012	412 569
Coût financier pour 2012.	20 760
Coût des services rendus pour 2012	30 352
Coût des services passés ^a	16 447
Versements effectués en 2012	(28 668)
Pertes/(gains) actuariels	11 556
Total.	463 016

^a Amélioration des prestations due à l'instauration d'une protection de change dans le secteur jordanien.

Hypothèses fondamentales

15.13 Les taux d'actualisation retenus étaient fondés sur les monnaies dans lesquelles les passifs étaient libellés et la durée de ceux-ci. Lorsqu'une prestation

offerte par l'Office était protégée contre les fluctuations de la monnaie locale vis-à-vis du dollar des États-Unis, on a considéré qu'elle était libellée en dollars et utilisé le taux d'actualisation applicable à cette devise. C'était le cas pour les secteurs de la Cisjordanie, du Liban et de la République arabe syrienne.

15.14 Les taux qui ont été appliqués pour l'actualisation et les futures hausses des coûts sont présentés ci-dessous, par secteur et par monnaie :

(En pourcentage)

<i>Secteur</i>	<i>Monnaie</i>	<i>Protection de change</i>	<i>Taux d'actualisation</i>	<i>Hausse des coûts</i>
Gaza	Dollars É.-U.	Non	4,75	2,50
Siège de Gaza	Dollars É.-U.	Non	4,75	2,50
Jordanie	Dinar jordanien	Oui (dinar jordanien/dollar É.-U.)	4,75	2,50
Siège d'Amman	Dinar jordanien	Oui (dinar jordanien/dollar É.-U.)	4,75	2,50
Cisjordanie	Dinar jordanien	Oui (dinar jordanien/dollar É.-U.)	4,75	2,50
Liban	Livre libanaise	Oui (livre libanaise/dollar É.-U.)	4,75	2,50
République arabe syrienne	Livre syrienne	Oui (livre syrienne/dollar É.-U.)	4,75	2,50

15.15 Les taux d'actualisation ont été fixés par référence aux obligations d'État, aux obligations de premier rang émises par des sociétés et d'autres produits choisis en fonction de la monnaie d'émission, de la durée et de la disponibilité de ceux-ci pour la monnaie considérée.

Augmentations périodiques de traitement

15.16 Selon les barèmes des traitements en vigueur à l'Office, les augmentations périodiques de traitement peuvent être exprimées sous la forme d'un montant ou d'un pourcentage. Sous réserve d'un comportement professionnel satisfaisant, chaque fonctionnaire bénéficie d'un avancement d'échelon une fois par an jusqu'au dernier échelon (on en compte actuellement 24).

Taux de change au 31 décembre 2012

15.17 Les taux de change utilisés pour convertir les monnaies locales en dollars des États-Unis sont alignés sur ceux qui sont pratiqués pour les opérations de l'ONU, à savoir : dollar des États-Unis : 1,000; dinar jordanien : 0,708; livre libanaise : 1 492,537; livre syrienne : 63,251.

Taux de démission

15.18 On a supposé que les taux annuels de démission seraient les suivants pour les membres affiliés au régime, par tranches d'âge : 3 % pour la tranche inférieure à 30 ans; 2 % pour celle de 30 à 34 ans; 1,5 % pour celle de 35 à 39 ans; et 0 % pour les âges égaux ou supérieurs à 40 ans.

Taux de retraite anticipée

15.19 Les taux hypothétiques correspondant à la proportion de membres affiliés au régime qui opéreront pour une retraite anticipée sont indiqués ci-dessous.

(En pourcentage)

Âge atteint	Nombre d'années écoulées depuis la satisfaction des conditions à remplir pour le départ à la retraite anticipé			
	0	1	2	3 +
Moins de 45 ans	8,0	5,0	3,0	1,0
45-49 ans	8,0	5,0	3,0	1,0
50-54 ans	8,0	5,0	3,0	1,0
55-59 ans	8,0	5,0	3,0	1,0
60 ans et au-delà	100,0	100,0	100,0	100,0

15.20 Pour le secteur jordanien et le siège d'Amman, les taux de retraite anticipée indiqués ci-dessus ont été multipliés par 150 %.

Mortalité

15.21 Les hypothèses retenues concernant le nombre de décès en cours d'emploi qui surviendront chez les actifs affiliés au régime sont fondées sur les chiffres indiqués dans les tables de mortalité Annuity 2000 de 1996, publiées aux États-Unis, pour les hommes et les femmes.

Invalidité

15.22 On part de l'hypothèse que les cas d'invalidité qui surviendront chaque année seront en adéquation avec les probabilités indiquées ci-dessous.

Taux d'invalidité (sur mille)

Âge	Hommes	Femmes
Moins de 45 ans	0,50	0,75
45-54 ans	1,00	1,50
55-60 ans	1,50	2,25

Prestations dues à la cessation de service au personnel recruté sur le plan international

15.23 Les montants dus à la cessation de service au personnel recruté sur le plan international sur des postes financés par le budget ordinaire de l'ONU (146 postes au 31 décembre 2012) sont imputés sur ce budget; aucune provision n'est constituée à ce titre dans les états financiers de l'Office du fait que la dette sera supportée par l'Organisation. Ceux-ci ne comprennent donc pas de montants relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service, aux prestations liées au rapatriement ni au paiement des jours de congé accumulés. Ces prestations dues au personnel recruté sur le plan international doivent être incluses dans les états financiers qui figurent dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif à l'ONU.

15.24 Dans le cadre de l'application des normes IPSAS, l'Office a chargé un cabinet d'actuares de calculer le montant des prestations dues aux fonctionnaires recrutés

sur le plan international qui n'émargent pas au budget ordinaire de l'ONU. Le résultat de ces calculs est résumé dans le tableau ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Prestation</i>	<i>31 décembre 2012</i>	<i>1^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)</i>
Prestations liées au rapatriement	565	597
Frais de déménagement	585	598
Frais de voyage	179	178
Assurance maladie après la cessation de service	491	481
Paiement des jours de congé accumulés	406	439
Total	2 226	2 293

Hypothèses

15.25 Les chiffres utilisés dans les hypothèses sont 4,75 % pour le taux d'actualisation, 3 % pour la hausse des coûts et 2 % pour le taux d'inflation considéré aux fins du calcul des frais de voyage et de déménagement. Les taux appliqués aux nationaux des États-Unis et aux ressortissants d'autres pays pour la prime d'assurance maladie après la cessation de service étaient respectivement de 6 % et de 4 %. Les hypothèses postulent que les taux annuels de démission seront les suivants pour les membres affiliés au régime, par tranches d'âge : 3 % pour la tranche inférieure à 30 ans; 2 % pour celle de 30 à 34 ans; 1,5 % pour celle de 35 à 39 ans; et 0 % pour les âges égaux ou supérieurs à 40 ans. Les hypothèses concernant le nombre de décès en cours d'emploi qui surviendront chez les actifs affiliés au régime sont fondées sur les chiffres indiqués dans les tables de mortalité Annuity 2000 de 1996, publiées aux États-Unis, pour les hommes et les femmes.

15.26 Les anciens fonctionnaires recrutés sur le plan international au titre de projets et les personnes à leur charge remplissant les conditions requises ne bénéficient pas automatiquement de l'assurance maladie après la cessation de service. Le taux de cotisation de l'Office à l'assurance est fixé à 50 %, le reliquat étant à la charge de l'ancien fonctionnaire. On a utilisé le barème des primes d'Aetna pour les fonctionnaires internationaux qui n'émargent pas au budget ordinaire de l'ONU et ont la nationalité américaine et celui de Van Breda pour les fonctionnaires d'autres nationalités. Il convient de noter que trois fonctionnaires seulement devraient remplir les conditions requises pour bénéficier de cette prestation en supposant que leur engagement ne soit pas prolongé.

Note 16

Autres passifs courants

Les autres passifs courants se composent des éléments suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)
Marchandises non reçues et non réglées	6 375	2 688
Autres dettes relatives à des marchandises en transit	1 744	459
Sommes remboursées à des donateurs	1 324	–
Total	9 443	3 147

Note 17**Contributions reçues d'avance**

Le montant des contributions reçues qui, à la date de réception, ne répondaient pas aux critères fixés pour la comptabilisation des produits, est indiqué ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012 (chiffres retraités)
Sommes reçues de gouvernements	19 998	109
Sommes reçues d'organisations intergouvernementales	–	16 973
Total	19 998	17 082

Note 18**Passifs éventuels, actifs éventuels et engagements au titre des contrats de location****Passifs éventuels**

18.1 Au 31 décembre 2012, les dettes éventuelles de l'Office, telles qu'inventoriées par le Département des affaires juridiques, se divisaient en deux catégories principales : celles qui se rapportaient à la gestion du personnel et à des réclamations, litiges ou arbitrages importants, et celles qui découlaient de problèmes d'ordre contractuel. Dans ce dernier cas, il s'agissait principalement de réclamations touchant les commandes ou les passations de marchés et de contrats de travaux de construction, ainsi que de réclamations déposées par des propriétaires de locaux loués par l'Office.

18.2 Comme plusieurs membres du personnel ont formé des recours, il se pourrait que des rémunérations et des prestations diverses ou des dommages-intérêts doivent être versés en application de décisions prises par le Tribunal du contentieux administratif et le Tribunal d'appel des Nations Unies. Au 31 décembre 2012, le montant des dettes éventuelles liées à ces recours était estimé à 1 042 000 dollars.

18.3 Les dettes éventuelles liées à des contrats commerciaux étaient d'environ 183 454 000 dollars au 31 décembre 2012.

Actifs éventuels

18.4 Les actifs éventuels de l'Office représentent des contributions annoncées qui ont fait l'objet d'accords signés avec les donateurs mais ne répondaient pas aux critères de comptabilisation des produits. Au 31 décembre 2012, le montant total des actifs éventuels s'établissait à 242 462 000 dollars.

Engagements au titre des contrats de location simple

18.5 Les frais de fonctionnement comprennent des loyers d'un montant de 3 026 000 dollars comptabilisés en charges imputées à l'année financière au titre des contrats de location simple. Ce montant correspond aux paiements minimaux exigibles au titre de la location. Il n'a pas été effectué de paiements au titre des loyers conditionnels.

18.6 Les contrats de location simple de l'Office sont résiliables, pour la plupart. Ils concernent principalement des locaux destinés à des écoles, des centres de santé, des terrains et des abris collectifs pour des camps, des antennes administratives et des entrepôts/centres de distribution. Le montant total des futurs paiements minimaux exigibles au titre de la location s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

À moins d'un an	333
À plus d'un an mais moins de cinq ans	365
À plus de cinq ans	27
Total	725

18.7 La plupart des contrats de location simple comprennent une clause de reconduction permettant à l'Office de les renouveler après la date d'expiration initiale et certains comportent une clause d'indexation prévoyant une augmentation d'un pourcentage ou d'un montant déterminé, applicable à des intervalles ou à des dates futures prédéfinis. Aucun d'entre eux n'est assorti d'une option d'achat.

18.8 Les gouvernements des pays hôtes et certaines associations caritatives établies dans les secteurs d'activité de l'Office mettent des terrains à la disposition de celui-ci gratuitement ou moyennant un loyer symbolique à l'intention des réfugiés de Palestine. Les terrains sont utilisés pour la construction d'écoles, de centres de santé ou de locaux destinés à des usages divers qui sont administrés par l'Office ou dans lesquels il fournit des prestations.

18.9 Ces dons en nature reçus sous la forme de terrains mis à disposition ont été évalués à une juste valeur de 4 111 000 dollars et sont inclus dans les produits d'opérations sans contrepartie et les charges locatives. Pour calculer cette juste valeur, on a utilisé comme base de référence des baux commerciaux que l'Office a négociés récemment pour des terrains. Le rendement locatif moyen sur la valeur en capital des terrains déterminé pour les baux commerciaux a été appliqué à la valeur des terrains susmentionnés – telle qu'elle a été évaluée par des géomètres externes – mis à la disposition de l'Office.

18.10 L'Office a perçu des produits d'un montant de 1 953 000 dollars au titre des sous-locations en 2012. Les contrats de sous-location sont tous résiliables et ne prévoient pas de loyers conditionnels.

Note 19

Fonds de crédit renouvelable

19.1 Les contributions soumises à des restrictions reçues pour le financement de prêts rétrocédés par le Département du microfinancement et le Programme d'aide aux organismes de microfinancement sont transférées au fonds de crédit renouvelable. Ce fonds est inclus dans l'état des variations de l'actif net ou de la situation nette en tant que composante des réserves du Département du microfinancement et du Programme d'aide aux organismes de microfinancement.

19.2 La composition du solde du fonds de crédit renouvelable était la suivante au 31 décembre 2012 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2012</i>	<i>1^{er} janvier 2012</i>
Département du microfinancement	23 424	23 305
Programme d'aide aux organismes de microfinancement	2 332	2 333
Total	25 756	25 638

Note 20

Produit des contributions en espèces

Le montant total du produit des contributions en espèces perçu en 2012 se répartissait comme suit (par source de financement) :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions en espèces</i>
Gouvernements	655 773
Organisations intergouvernementales	191 395
Organisations non gouvernementales et autres entités.	15 011
Organismes des Nations Unies.	35 705
Total	897 884

Note 21

Produit des contributions en nature

Le montant total du produit des contributions en nature perçu en 2012 se répartissait comme suit (par source de financement) :

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Contributions en nature</i>
Gouvernements		18 997
Organisations intergouvernementales		–
Organisations non gouvernementales et autres entités.		1 582
Organismes des Nations Unies.		1 107
Total		21 686

Note 22**Intérêts perçus au titre de prêts**

Il s'agit des intérêts prélevés sur les prêts accordés par le Département du microfinancement et le Programme d'aide aux organismes de microfinancement dans les cinq secteurs.

Note 23**Intérêts créditeurs**

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au titre de l'année financière à laquelle ils sont acquis. Le montant des intérêts créditeurs sur les comptes en banque est de 1 155 000 dollars.

Note 24**Gains/(pertes) de change**

Les gains et pertes de change, réalisés ou non réalisés, découlent de la conversion en dollars des États-Unis des soldes constatés et des opérations effectuées dans d'autres monnaies pendant l'année.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Gains de change réalisés	2 072
Pertes de change non réalisées	(2 355)
Gains de change réalisés sur les recettes provenant de sommes à recevoir	2 214
Total	1 931

Note 25**Recouvrement des coûts au titre de l'appui aux programmes**

En application des accords signés avec les donateurs, l'Office touche, au titre du recouvrement des coûts afférents à l'appui aux programmes, un pourcentage déterminé des dépenses engagées pour certains projets. Ces prélèvements, comptabilisés comme des recettes, représentent les montants facturés au titre des frais généraux exposés par l'Office pour l'exécution des projets en question. Ils s'élèvent à 167 000 dollars.

Note 26**Produits accessoires**

26.1 Les produits accessoires de l'année 2012 étaient composés des éléments suivants :

Recettes des cantines	1 953
Bénéfices sur activités productrices de recettes	26
Produits divers	295
Recettes provenant d'organismes des Nations Unies	265
Sommes remboursées à des donateurs	(1 323)
Total	1 216

26.2 Les remboursements indiqués ci-dessus correspondent à des sommes qui ont été comptabilisées en produits mais qui doivent être remboursées à des donateurs en application des accords signés avec eux.

Note 27**Rémunérations, salaires et avantages du personnel**

Les rémunérations, salaires et avantages du personnel étaient composés des éléments suivants pour l'année 2012 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Personnel recruté sur le plan international	38 236
Personnel recruté sur le plan régional	
Traitements de base, indemnités et autres prestations	497 559
Cotisations versées à la Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional	49 692
Dépenses de santé	5 902
Total	591 389

Note 28**Fournitures et consommables**

Les fournitures et les consommables étaient composés des éléments suivants en 2012 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Denrées de base	75 287
Vêtements	302
Denrées alimentaires fraîches	1 510
Fournitures médicales	23 255
Fournitures diverses	9 862

Articles de sport	175
Manuels scolaires et livres de bibliothèque	5 811
Fournitures pour les transports	6 305
Total	122 507

Note 29**Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux**

Les charges comptabilisées en 2012 pour ces objets de dépense se répartissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Location de locaux	7 491
Entretien des locaux	4 604
Services collectifs de distribution	5 777
Total	17 872

Note 30**Services contractuels**

La composition des charges comptabilisées au titre des services était la suivante pour l'année considérée :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Travaux de construction et matériel	74 203
Coûts contractuels	20 790
Frais d'hôpital	18 669
Frais divers, dont charges à payer	8 644
Frais de services de consultants	11 786
Surestaries et droits de port	4 838
Frais de formation	3 913
Frais de voyage	2 801
Total	145 644

Note 31**Subventions**

31.1 Les subventions correspondent à des sommes versées à des réfugiés de Palestine qui sont ventilées comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Subventions en espèces versées aux allocations	61 255
Programme de création d'emplois	2 265
Subventions pour soins médicaux	4 931
Subventions pour la construction et la réparation de logements	13 963
Total	82 414

31.2 Les versements en espèces effectués aux allocataires assurent le financement d'une aide financière accordée à certains réfugiés de Palestine touchés par le conflit en Syrie et d'allocations pour la sécurité alimentaire et le logement.

Note 32

Information sectorielle

32.1 Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes pour laquelle ou lesquelles il convient de présenter séparément l'information financière dans les états financiers. Les informations sectorielles ont été organisées selon plusieurs schémas différents afin d'assurer une présentation adaptée aux objectifs et aux activités de l'Office. Une information sectorielle complète est fournie pour les différentes sources de financement. Les charges sectorielles font l'objet de comptes rendus pour a) les objectifs de développement humain, b) les grands programmes et c) les implantations géographiques.

a) Sources de financement

32.2 Un fonds est une entité comptable créée pour comptabiliser les opérations réalisées dans un objectif précis. Les fonds sont constitués séparément pour financer la réalisation d'activités ou d'objectifs donnés, dans le respect de certaines règles, restrictions et limites. Établis selon la méthode de la comptabilité par fonds, les états financiers indiquent, en fin d'exercice, la situation consolidée de tous les fonds. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.

32.3 Les activités de l'Office sont financées par l'intermédiaire de cinq groupes de fonds. Différents paramètres ont été établis pour chacun d'eux sur la façon dont les produits peuvent être utilisés.

32.4 Les ressources non préaffectées, qui contribuent à alimenter le Fonds général de l'Office, constituent le principal instrument de financement pour les activités régulières de cet organisme. Ces ressources permettent à l'Office de faire face à ses engagements de dépenses découlant des ouvertures de crédits approuvées et sont constituées essentiellement par des contributions volontaires et des contributions en nature provenant de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux et d'autorités des pays hôtes.

32.5 Les ressources préaffectées font également partie intégrante du Fonds général, mais elles ne peuvent être utilisées que pour des objets déterminés (par exemple, l'appui direct, l'assistance en espèces et l'aide alimentaire dispensées dans le cadre du programme de protection sociale) au cours d'une période définie et dans les limites d'un budget défini.

32.6 Le fonds du Département du microfinancement sert à financer des prêts accordés aux ménages et aux petits entrepreneurs pour améliorer leur qualité de vie (prêts à la consommation et au logement dans le cas des ménages), créer de l'emploi, faire reculer la pauvreté, permettre aux femmes d'accéder à une plus grande autonomie et donner aux réfugiés de Palestine la possibilité de gagner leur vie.

32.7 Les fonds provenant des appels d'urgence sont utilisés pour répondre à des besoins pressants par la fourniture de secours d'urgence, par exemple une aide alimentaire, une aide au logement ou des articles médicaux. Ces fonds sont recueillis principalement par le biais de la procédure d'appel global et leur emploi est soumis à des contraintes de temps.

32.8 Les fonds destinés aux projets servent à financer des dépenses d'équipement (construction d'écoles ou de centres de santé, par exemple) ou des investissements liés au développement qui visent à améliorer ou renforcer des programmes et systèmes existants (concernant l'hygiène du milieu, par exemple). Les projets sont axés sur la réalisation d'objectifs précis et les contributions sont utilisées exclusivement pour les fins définies et dans des délais déterminés.

b) Objectifs de développement humain

32.9 Dans le cadre de la stratégie adoptée pour la planification, l'Office a défini cinq objectifs de développement humain devant orienter l'action qu'il mène pour remplir sa mission en venant en aide aux réfugiés de Palestine. Ces cinq objectifs englobent 15 objectifs stratégiques qui guident les activités de base de l'Office, comme indiqué ci-après :

- Longévité et santé : a) assurer à tous des soins de santé primaires complets et de qualité; b) protéger et promouvoir la santé de la famille; c) prévenir et combattre les maladies;
- Acquisition de connaissances et de compétences : a) assurer l'accès universel à l'enseignement de base et la couverture de cet enseignement; b) améliorer la qualité de l'enseignement et les résultats par rapport aux normes fixées; c) améliorer l'accès à l'enseignement des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers;
- Niveau de vie décent : a) réduire l'extrême pauvreté; b) atténuer les conséquences immédiates des situations d'urgence sur les personnes (situations d'urgence familiale de portée limitée et crises nationales); c) proposer des services financiers ouverts à tous et un meilleur accès aux structures de crédit et d'épargne, particulièrement pour les groupes les plus vulnérables tels que les femmes, les jeunes et les pauvres; d) améliorer les chances de trouver un emploi; e) améliorer l'environnement urbain moyennant l'aménagement durable des camps et la mise à niveau des infrastructures et des logements dont la qualité laisse à désirer;
- Exercice des droits de l'homme dans toute la mesure possible : a) veiller à ce que les services proposés répondent aux besoins de protection des bénéficiaires, notamment les groupes vulnérables; b) défendre et promouvoir les droits des réfugiés de Palestine en favorisant le respect des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés; c) aider les réfugiés à concevoir et mettre en place à long terme des

services sociaux au sein de leurs communautés; d) veiller à ce que l'immatriculation des réfugiés de Palestine et leur admissibilité à bénéficier des prestations de l'Office soient conformes aux normes internationales pertinentes;

- Gouvernance efficace et performante : a) assurer la direction générale de l'Office et son encadrement et veiller à une gestion efficace des opérations, des ressources financières et des risques.

c) Programme

32.10 L'Office est doté d'une organisation fonctionnelle structurée en cinq programmes qui assurent la fourniture de services à ses bénéficiaires ou de services d'appui internes, comme indiqué ci-après :

- Programme d'éducation : assure l'accès à un enseignement élémentaire et secondaire, à une éducation pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, ainsi qu'à une formation professionnelle et technique. Ce programme dispose de 10 centres de formation professionnelle qui dispensent des formations dans des domaines tels que la pharmacie, la plomberie, la menuiserie, le commerce et l'informatique. Il propose des cours de formation et de perfectionnement aux enseignants en poste pour développer leurs qualifications professionnelles et des formations pédagogiques aux nouveaux enseignants. Il encourage également l'accès des élèves aux études supérieures grâce à l'octroi de bourses;
- Programme de santé : gère un réseau d'établissements de soins primaires et de dispensaires ambulants sur lesquels ses services de santé reposent et qui offrent des services de soins préventifs, de médecine générale et de soins spécialisés adaptés à chaque étape de la vie. Bien qu'il soit axé principalement sur les soins de santé primaires, ce programme facilite également l'accès des réfugiés de Palestine aux soins secondaires et tertiaires. Le sous-programme relatif à l'hygiène du milieu assure un contrôle de la qualité de l'eau de boisson, un assainissement et la fourniture de services de dératisation et de lutte antivectorielle dans les camps de réfugiés;
- Le programme d'amélioration des infrastructures et d'aménagement des camps a pour but de remédier à la détérioration des conditions de vie des réfugiés de Palestine dans les camps. Il encourage les initiatives qui visent à rendre les quartiers écologiquement et socialement viables. Dans ce contexte, l'Office répare des logements et, agissant en coordination avec les gouvernements des pays hôtes, planifie des projets de relogement et de reconstruction après les démolitions causées par des conflits armés ou d'autres situations d'urgence. Le programme permet de gérer la construction et l'entretien de l'ensemble des locaux et installations de l'Office et de promouvoir également un milieu urbain sûr et sain pour les réfugiés de Palestine par l'installation et l'entretien d'infrastructures d'approvisionnement en eau, d'évacuation des eaux usées et de drainage des eaux de ruissellement. Il assure aussi l'entretien d'infrastructures d'électricité et de réseaux de routes et de sentiers praticables;
- Programme de secours et de services sociaux : assure la fourniture d'une gamme de services de protection sociale, par des voies directes et indirectes, à l'intention des réfugiés de Palestine. Le sous-programme relatif aux secours

assure la mise en œuvre d'un système de protection sociale avec la fourniture d'aliments de base, de subventions en espèces et d'un complément de revenu familial aux réfugiés de Palestine les plus vulnérables pris dans l'engrenage de la pauvreté absolue. Il prévoit également des aides financières ciblées et des subventions ponctuelles en espèces pour la couverture des besoins essentiels des ménages dans des situations d'urgence familiale. En outre, le sous-programme assure la fourniture d'une aide directe dans les situations d'urgence causées par des violences et des troubles politiques, ainsi que la remise en état de logements, en coordination avec d'autres programmes. Le sous-programme relatif aux services sociaux encourage des actions de proximité qui permettent aux réfugiés particulièrement vulnérables de devenir plus autonomes. Le programme considéré est axé tout particulièrement sur les besoins des femmes, des réfugiés handicapés, des jeunes et des personnes âgées. Les réfugiés vulnérables bénéficient également d'une assistance par l'intermédiaire du programme de microcrédit mis en place dans ce contexte, qui est géré par des organisations communautaires;

- Les départements d'appui apportent l'assistance voulue au Commissaire général pour la bonne gouvernance et le fonctionnement harmonieux de l'Office. Il s'agit notamment d'assurer une gestion efficace des ressources humaines et financières, des mécanismes de contrôle, des communications internes, des services d'appui juridique, des campagnes de mobilisation de fonds et des activités de sensibilisation et de communication externe.

d) Implantations géographiques

32.11 Les objectifs et les services de l'Office reposent essentiellement sur une approche-programme, mais ses activités sont gérées sur une base sectorielle. Elles se répartissent entre cinq secteurs : la Jordanie, le Liban, la République arabe syrienne et le territoire palestinien occupé (la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza). Les différents secteurs fournissent des services similaires, mais ils se distinguent dans une certaine mesure en raison du contexte politique, humanitaire et économique particulier dans lequel on opère, ainsi que du statut et des droits dont jouissent les réfugiés de Palestine dans tel ou tel secteur.

32.12 Les activités des cinq bureaux de secteur qui, conjointement avec l'administration centrale de l'Office, fournissent des services directement aux réfugiés de Palestine, sont décrites ci-dessous :

- *Bureau de Gaza.* La bande de Gaza compte une population de plus de 1,5 million d'habitants, dont environ 1,3 million de réfugiés palestiniens immatriculés. Le bureau de secteur fournit un appui à 8 camps, 243 écoles, 2 centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels, 21 centres de santé primaires, 6 centres communautaires de réadaptation et 7 centres d'activités féminines. Le blocus continu de la bande de Gaza a gravement perturbé l'économie et entravé l'exercice d'un grand nombre de droits de l'homme par les réfugiés de Palestine;
- *Bureau du Liban.* Quelque 455 000 réfugiés palestiniens sont enregistrés auprès de l'Office au Liban, bon nombre d'entre eux résidant dans des camps de réfugiés. Le bureau de secteur fournit un appui à 12 camps, 68 écoles, 2 centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels, 28 centres de santé primaires, 1 centre communautaire de réadaptation et

9 centres d'activités féminines. Les réfugiés palestiniens installés au Liban sont privés de plusieurs droits fondamentaux; par exemple, leur accès au marché local de l'emploi est restreint;

- *Bureau de la République arabe syrienne.* L'Office est chargé d'assurer des services à plus de 486 000 réfugiés palestiniens résidant dans les camps officiels et les trois camps officieux établis en Syrie. Le conflit armé en cours dans ce pays a perturbé l'économie, ce qui a eu des incidences sur la communauté des réfugiés de Palestine. Le bureau de secteur fournit un appui à 9 camps, à 118 écoles, au Centre de formation de Damas, à 23 centres de santé primaires, à 5 centres communautaires de réadaptation et à 5 centres d'activités féminines. Si les réfugiés palestiniens ont les mêmes droits que les citoyens syriens à bien des égards, notamment s'agissant de l'accès aux services sociaux assurés par le Gouvernement, les indicateurs de développement montrent néanmoins qu'ils sont moins bien lotis que la population du pays hôte dans des domaines essentiels;
- *Bureau de Jordanie.* Plus de 2 millions de réfugiés palestiniens sont enregistrés en Jordanie. Le bureau de secteur fournit un appui à 10 camps, 172 écoles, 2 centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels, 24 centres de santé primaires, 8 centres communautaires de réadaptation et 12 centres d'activités féminines. Tous les réfugiés palestiniens installés en Jordanie bénéficient de la citoyenneté à part entière, à l'exception de quelque 140 000 personnes originaires de Gaza qui ont le droit de détenir un passeport temporaire, mais pas celui de voter ou de travailler dans la fonction publique;
- *Bureau de Cisjordanie.* La Cisjordanie a une superficie de 5 500 kilomètres carrés et sa population est estimée à 2,4 millions. Un quart des réfugiés palestiniens immatriculés résident dans 19 camps et les autres sont établis dans des villes ou des villages cisjordanais, pour la plupart. Le bureau de secteur fournit un appui à 19 camps, 98 écoles, 3 centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels, 42 centres de santé primaires, 15 centres communautaires de réadaptation et 16 centres d'activités féminines. Les réfugiés de Cisjordanie ont été durement touchés par les bouclages imposés par les autorités israéliennes, car ils ont toujours été fortement tributaires des revenus provenant des emplois qu'ils occupent à l'intérieur d'Israël;
- *Siège de l'Office* (fonctions situées sur trois emplacements : Gaza, Jérusalem-Est et Amman). L'organigramme du siège comprend le Groupe de la coordination et de l'appui au programme, le Département de l'appui administratif, le Département des services de contrôle interne, le Département des ressources humaines, le Département des affaires juridiques, le Service administratif, le Département de la gestion financière, le Département chargé du progiciel de gestion intégré, le Département des relations extérieures et de la communication, ainsi que les départements chargés des programmes (éducation, santé, secours et services sociaux, amélioration des infrastructures et aménagement des camps, et microfinancement). Les fonctions exercées par le siège englobent également des bureaux de représentation situés à New York, Washington, Genève et Bruxelles et un bureau de liaison situé au Caire.

e) **Modes de détermination des prix de transfert entre secteurs et des charges connexes**

32.13 Les dépenses d'appui aux programmes sont des frais que l'Office engage pour appuyer la réalisation de ses activités financées par des fonds extrabudgétaires et qui ne sont pas directement imputables à des activités, projets ou programmes précis. Elles englobent des dépenses d'administration, de logistique, de gestion et d'autres dépenses d'appui, y compris des dépenses afférentes au recrutement de personnel, au contrôle des budgets et des finances, aux services d'appui informatique et aux dispositions prises pour les achats, les transports et l'entreposage.

32.14 Les dépenses d'appui aux programmes représentent des frais engagés au titre de projets qui doivent être recouverts afin d'éviter que les activités financées par des fonds extrabudgétaires induisent des charges pour le budget ordinaire de l'Office.

32.15 Le recouvrement est généralement effectué par l'application d'un taux de prélèvement uniforme de 11 % à l'ensemble des contributions versées pour les activités non financées par le budget ordinaire, sauf celles du Département du microfinancement à l'égard duquel on applique un taux standard de 6 % pour ses dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Présentation de l'information sectorielle par fonds – situation financière au 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités financées au moyen de contributions non préaffectées</i>		<i>Activités financées au moyen de contributions préaffectées</i>				Total
	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds de contributions conditionnelles</i>	<i>Département du microfinancement</i>	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Soldes interfonds</i>	
Actif							
Actifs courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 625	7 355	9 268	32 070	176 115		232 433
Prêts à court terme			18 256		1 165		19 421
Contributions à recevoir	824	2 364	352	7 642	11 971	(352)	22 801
Débiteurs	50 040	9			506		50 555
Autres actifs courants	2 469	23	486	392	607		3 977
Compte opérationnel du Département du microfinancement (Office)		480				(480)	
Stocks	29 413	219					29 632
Actifs non courants							
Autres actifs non courants	354						354
Prêts à long terme			1 871		806		2 677
Immobilisations corporelles	394 900	6 448	896	2 424	33 104		437 772
Immobilisations incorporelles	5 381	1 188	305				6 874
Total de l'actif	491 006	18 086	31 434	42 528	224 274	(832)	806 496

	<i>Activités financées au moyen de contributions non préaffectées</i>		<i>Activités financées au moyen de contributions préaffectées</i>				Total
	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds de contributions conditionnelles</i>	<i>Département du microfinancement</i>	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Soldes interfonds</i>	
Passif							
Passifs courants							
Créditeurs et charges à payer	33 810	1 700	531	9 082	16 892		62 015
Avantages du personnel	61 802	237	412	771	426		63 648
Compte opérationnel du Département du microfinancement (Office)			480			(480)	
Autres passifs non courants	9 443						9 443
Contributions reçues d'avance	16 172			50	3 776		19 998
Passifs non courants							
Avantages du personnel	431 075	84	2 275	52	85		433 571
Autres passifs non courants	1		9 875	50	1 262		11 188
Total du passif	552 303	2 021	13 573	10 005	22 441	(480)	599 863
Actif net	(61 297)	16 065	17 861	32 523	201 833	(352)	206 633
Actif net/situation nette							
Autres réserves	(11 555)						(11 555)
Réserve – Programme d'aide aux organismes de microfinancement et Département du microfinancement			23 424		2 332		25 756
Excédent/(déficit) cumulé	(49 742)	16 065	(5 563)	32 523	199 501	(352)	192 432
Total de l'actif net/de la situation nette	(61 297)	16 065	17 861	32 523	201 833	(352)	206 633

Présentation de l'information sectorielle par fonds – résultats financiers au 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités financées au moyen de contributions non préaffectées</i>		<i>Activités financées au moyen de contributions préaffectées</i>				Total
	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds de contributions conditionnelles</i>	<i>Département du microfinancement</i>	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Soldes interfonds</i>	
Produits							
Contributions en espèces	544 074	20 915	352	160 346	172 549	(352)	897 884
Contributions en nature		11 943		6 826	2 917		21 686
Intérêts perçus au titre de prêts			8 870				8 870
Intérêts créditeurs sur les comptes	843		60		252		1 155

	<i>Activités financées au moyen de contributions non préaffectées</i>		<i>Activités financées au moyen de contributions préaffectées</i>				Total
	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds de contributions conditionnelles</i>	<i>Département du microfinancement</i>	<i>Appels d'urgence</i>	<i>Projets</i>	<i>Soldes interfonds</i>	
en banque							
Produits divers							
Gains de change	2 475	759	(951)	(69)	(283)		1 931
Recouvrement des coûts au titre de l'appui aux programmes	21 778					(21 611)	167
Plus-values (moins-values) sur instruments financiers dérivés	11 232						11 232
Produits accessoires	6 574	(849)	(570)	(2 605)	(1 334)		1 216
Total des produits	586 976	32 768	7 761	164 498	174 101	(21 963)	944 141
Charges							
Rémunérations, salaires et avantages du personnel	536 826	7 668	5 912	30 635	15 800	(5 452)	591 389
Fournitures et consommables	35 876	28 895	116	51 932	5 779	(91)	122 507
Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux	10 039	5 740	457	710	967	(41)	17 872
Services contractuels	30 811	876	1 370	50 503	56 316	5 768	145 644
Dépenses d'appui aux programmes		46		11 718	9 847	(21 611)	
Subventions en espèces	18 845	2 930		22 194	3 856	(115)	82 414
Amortissements	22 667		266				22 933
Dotation aux provisions	6 874		2 105	(971)	(1 276)		6 732
Pertes sur cession	1 422						1 422
Dépréciation d'immobilisations corporelles	679						679
Total	664 039	46 155	10 226	166 721	125 993	(21 542)	991 592
Excédent/(déficit) pour l'année	(77 063)	(13 387)	(2 465)	(2 223)	48 108	(421)	(47 451)

Présentation de l'information sectorielle par objectif de développement humain : charges constatées au 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Longévité et santé</i>	<i>Acquisition de connaissances et de compétences</i>	<i>Niveau de vie décent</i>	<i>Exercice des droits de l'homme dans toute la mesure possible</i>	<i>Gouvernance efficace et performante et appui au sein de l'Office</i>	<i>Fonds non répartis</i>	<i>Soldes interfonds</i>	Total
Rémunérations, salaires et avantages du personnel	79 600	349 164	53 280	9 250	104 954	593	(5 452)	591 389
Fournitures et consommables	23 574	9 768	81 862	343	6 615	436	(91)	122 507
Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux	1 473	4 762	2 507	334	8 742	95	(41)	17 872
Services contractuels	21 807	18 990	29 167	2 230	20 493	47 189	5 768	145 644
Dépenses d'appui aux programmes						21 611	(21 611)	
Subventions en espèces	5 355	153	70 547	2 200	1 310	2 964	(115)	82 414
Amortissements	3 151	11 999	2 694	1 048	4 041			22 933
Dotation aux provisions		809	–	1 176	4 747			6 732
Pertes sur cession	313	646	53	8	386	16		1 422
Dépréciation d'immobilisations corporelles	71	490	25		93			679
Total	135 344	396 781	240 135	16 589	151 381	72 904	(21 542)	991 592

Présentation de l'information sectorielle par programme : charges constatées au 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Education</i>	<i>Santé</i>	<i>Amélioration des infrastructures et aménagement des camps</i>	<i>Secours et services sociaux</i>	<i>Départements d'appui</i>	<i>Soldes interfonds</i>	Total
Charges							
Rémunérations, salaires et avantages du personnel	358 849	74 537	32 753	28 391	102 311	(5 452)	591 389
Fournitures et consommables	11 785	24 344	5 889	77 492	3 088	(91)	122 507
Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux	5 840	1 409	1 538	1 307	7 819	(41)	17 872
Services contractuels	20 330	32 532	32 413	32 470	22 131	5 768	145 644
Dépenses d'appui aux programmes	4 800	1 712	5 979	3 813	5 307	(21 611)	
Subventions en espèces	1 980	5 493	2 136	55 510	17 410	(115)	82 414
Amortissements	13 956	2 858	2 748	1 665	1 706		22 933
Dotation aux provisions				1 986	4 746		6 732
Pertes sur cession	646	328	264	62	122		1 422

	<i>Education</i>	<i>Santé</i>	<i>Amélioration des infrastructures et aménagement des camps</i>	<i>Secours et services sociaux</i>	<i>Départements d'appui</i>	<i>Soldes interfonds</i>	Total
Dépréciation d'immobilisations corporelles	493	71	82	19	14		679
Total	418 679	143 284	83 802	202 715	164 654	(21 542)	991 592

Présentation de l'information sectorielle par emplacement géographique : résultats financiers au 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Secteur de Gaza</i>	<i>Secteur libanais</i>	<i>Secteur de la République arabe syrienne</i>	<i>Secteur jordanien</i>	<i>Secteur de la Cisjordanie</i>	<i>Siège</i>	<i>Soldes interfonds</i>	Total
Charges								
Rémunérations, salaires et avantages du personnel	233 498	67 353	51 029	112 823	99 239	32 899	(5 452)	591 389
Fournitures et consommables	79 255	11 077	6 068	13 314	12 321	563	(91)	122 507
Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux	3 733	2 301	1 523	5 114	4 652	590	(41)	17 872
Services contractuels	67 147	44 720	3 570	2 617	9 956	11 866	5 768	145 644
Dépenses d'appui aux programmes	13 333	3 107	1 382	244	3 323	222	(21 611)	
Subventions en espèces	29 178	15 444	12 899	4 811	19 050	1 147	(115)	82 414
Amortissements	11 295	2 653	1 757	2 604	4 196	428		22 933
Dotation aux provisions	64	15	1 186	316	737	4 414		6 732
Pertes sur cession	1 168	36	217		1			1 422
Dépréciation d'immobilisations corporelles	313		366					679
Total	438 984	146 706	79 997	141 843	153 475	52 129	(21 542)	991 592

Note 33

Présentation de l'information budgétaire

33.1 La norme IPSAS 24 prescrit que, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis selon une convention comparable, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants effectifs présentés dans les états financiers, en précisant séparément toutes différences relatives aux conventions et aux entités et toute différence temporelle. Il peut aussi exister des différences entre les modes de présentation et systèmes de classement retenus pour l'établissement des états financiers et du budget.

33.2 Le budget de l'Office est établi selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée (c'est-à-dire les normes comptables du système des Nations

Unies) et présenté dans l'état comparatif des chiffres effectifs et des chiffres prévus dans le budget (état V) comme le budget initial dérivé du budget-programme 2012-2013, suivant la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et approuvée par l'Assemblée générale.

33.3 Par rapport au budget présenté dans le budget-programme, le budget du Fonds général disponible au début de chaque année fait apparaître une réduction des ressources nécessaires, compte tenu des prévisions de recettes faites en fin d'année. En ce qui concerne le budget des projets, les ressources sont mises à disposition dès la réception des contributions ou, exceptionnellement, lorsque les fonds sont confirmés par les donateurs pour les projets approuvés, sous forme d'avances versées au moyen du mécanisme de financement anticipé.

33.4 À la suite de l'adoption des normes IPSAS, l'Office a opéré en interne une transition de la méthode d'élaboration du budget suivant les normes comptables du système des Nations Unies à la méthode de la comptabilité d'exercice. Ainsi, le budget final tel qu'il est présenté dans l'état financier V a été établi conformément aux normes IPSAS et il est utilisé pour la comparaison avec les montants effectifs.

33.5 Le budget de l'Office porte sur trois entités principales (ou types de fonds) : les ressources du Fonds général non réservées à des emplois déterminés, qui proviennent essentiellement des contributions volontaires, et 146 postes pour le personnel recruté sur le plan international financés au moyen des quotes-parts du budget ordinaire de l'ONU), les dons en nature au Fonds général; et le budget des projets.

33.6 Le budget de l'Office est établi selon les principes de la budgétisation axée sur les résultats, comme on peut le constater sur les plans de mise en œuvre sur le terrain et au siège, qui procèdent de la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2015. On utilise également une classification fondée sur la nature des produits et des charges pour la présentation du budget approuvé.

33.7 L'état de la situation financière, l'état des résultats financiers, l'état des variations de l'actif net et l'état des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des produits et des charges figurant dans l'état des résultats financiers. L'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V) est établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

33.8 Les différences de convention surviennent lorsque le budget final approuvé a été établi selon une autre convention que la convention comptable retenue pour établir et présenter les états financiers. Du fait que le budget approuvé et les états financiers de l'Office ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, il n'y a pas de différences de convention.

33.9 Les différences temporelles se produisent lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période sur laquelle portent les états financiers. Le budget de l'exercice biennal 2012-2013 présente une ventilation des ressources par année pour permettre des comparaisons avec les montants effectifs. Il n'y a pas d'écarts temporels pour la comparaison des montants inscrits au budget et des montants effectifs.

33.10 Les différences relatives aux entités surviennent lorsque le budget omet des programmes ou des entités qui relèvent de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis. Dans le cas de l'Office, il y a des différences à signaler à cet égard car, comme il a été indiqué plus haut, le budget approuvé ne porte que sur les ressources du Fonds général non réservées à des emplois déterminés, les dons en nature au

Fonds général et le budget des projets alors que les états financiers portent également sur le fonds pour les appels d'urgence, le fonds du Département du microfinancement et les ressources du Fonds général réservées à des emplois déterminés.

33.11 Les rapprochements entre a) les montants effectifs (calculés selon une convention comparable) inscrits dans l'état comparatif des chiffres effectifs et des chiffres prévus au budget (état V) et les montants effectifs inscrits dans l'état des flux de trésorerie (état IV) et b) les montants effectifs (calculés sur une base comparable) inscrits dans l'état comparatif des chiffres effectifs et des chiffres prévus au budget (état V) et les montants effectifs totaux des produits et des charges inscrits dans l'état des résultats financiers (état II) sont présentés ci-après pour l'année terminée le 31 décembre 2012.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Financement</i>	Total
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	(19 108)			(19 108)
Différences de convention	–	–	–	–
Différences temporelles	–	–	–	–
Différences relatives aux entités	(14 280)	(4 310)	118	(18 472)
Montants effectifs inscrits dans l'état des flux de trésorerie (état IV)	(33 388)	(4 310)	118	(37 580)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total des produits</i>	<i>Total des charges</i>
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	761 077	780 185
Différences de convention	–	–
Différences temporelles	–	–
Différences relatives aux entités	183 064	211 407
Montants effectifs inscrits dans l'état des résultats financiers (état II)	944 141	991 592

Explications des écarts de caractère significatif

33.12 On trouvera ci-dessous des explications sur les différences importantes entre le budget initial, le budget final et les montants effectifs.

*Différences entre le budget initial et le budget final
(recettes et charges/dépenses d'équipement)*

33.13 Les **recettes initiales** prises en compte dans le budget du Fonds général correspondent aux prévisions de recettes du budget-programme, dont le montant s'élevait à 521,7 millions de dollars en 2012. En ce qui concerne les dons en nature au Fonds général et le budget des projets, le montant des recettes initiales est égal

aux montants prévus dans le budget-programme, en partant de l'hypothèse qu'ils seront tous financés.

33.14 Les **recettes finales** du budget du Fonds général correspondent aux recettes effectives perçues, alors que pour les dons en nature au Fonds général et le budget des projets, le montant des recettes finales équivaut au total des crédits budgétaires à la fin de l'année.

33.15 Dans le **budget original**, le **montant des charges/dépenses** correspond à celui du budget-programme, alors que dans le **budget final**, il correspond aux crédits budgétaires approuvés à la fin de 2012.

33.16 Le montant du budget de 2012, tel qu'il apparaît dans le budget-programme de l'Office pour 2012-2013, s'élevait à 1 013,8 millions de dollars (normes comptables du système des Nations Unies). On le trouvera dans l'état V sous l'intitulé « Prévisions initiales ». En application des normes IPSAS, le montant du budget-programme final pour 2012 (méthode de la comptabilité d'exercice) s'élevait à 1 044,9 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 31,1 millions ou 3,1 %. Les chiffres correspondants sont inscrits dans l'état V sous l'intitulé « Prévisions finales ». Cette différence de 31,1 millions de dollars traduit l'augmentation du budget final répartie de la manière suivante : une augmentation de 5,7 millions de dollars au titre du budget du Fonds général faisant suite à l'adoption des normes IPSAS et à la réduction d'autres coûts; une augmentation au titre du budget des projets d'un montant de 18,2 millions de dollars, prenant en compte les dépenses supplémentaires des bureaux de Gaza, du Liban et de Syrie; et une augmentation de 7,2 millions de dollars au titre des dons en nature au Fonds général. On trouvera ci-après les principaux changements intervenus dans le budget du Fonds général à la suite du passage des normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS :

653,1 millions de dollars	Budget initial 2012 – budget du Fonds général
+44,9 millions de dollars	Indemnités de départ (comptabilisées chaque mois en charges dans l'état des résultats financiers – élément sans incidence sur la trésorerie)
+20,4 millions de dollars	Amortissement (augmentation nette de l'amortissement des immobilisations corporelles)
-2,7 millions de dollars	Capital (transfert des charges aux dépenses d'équipement)
-6,6 millions de dollars	Retraite anticipée volontaire (le montant n'est plus reporté sur l'état des résultats financiers mais constitue un élément de l'état de la situation financière)
-13,1 millions de dollars	Prestations de retraite (versées au moment du départ à la retraite. Le montant n'est plus reporté sur l'état des résultats financiers mais constitue un élément de l'état de la situation financière selon les normes IPSAS).
-13,0 millions de dollars	Progiel de gestion intégré (fait partie du capital et des immobilisations incorporelles; transféré des charges aux dépenses d'équipement).

-9,2 millions de dollars	Montant net des transferts – résultats des réunions sur le budget
673,8 millions de dollars	Budget au 1^{er} janvier 2012 selon les normes IPSAS – budget de base du Fonds général
+10,3 millions de dollars	Fournitures et consommables (nourriture – redéploiement sur l’année)
+3,4 millions de dollars	Subventions en espèces (redéploiement sur l’année)
-1,0 million de dollars	Services contractuels (redéploiement sur l’année)
-0,8 million de dollars	Équipement et constructions (redéploiement sur l’année)
-39,8 millions de dollars	Provision – Diminution des prévisions en fin d’exercice et redéploiement sur l’année
645,9 millions de dollars	Budget final au 31 décembre 2012 selon les normes IPSAS – prévisions de charges pour le Fonds général
+12,9 millions de dollars	Budget final au 31 décembre 2012 selon les normes IPSAS – budget d’équipement du Fonds général
+658,9 millions de dollars	Budget final au 31 décembre 2012 selon les normes IPSAS – charges et dépenses d’équipement du Fonds général
+377,0 millions de dollars	Budget des projets au 31 décembre 2012
+9,0 millions de dollars	Budget des dons en nature au 31 décembre 2012
1 044,9 millions de dollars	Budget final total au 31 décembre 2012

Utilisation des ressources budgétaires

33.17 Les écarts dans l’utilisation des ressources budgétaires pour les différentes composantes des coûts résultent de divers facteurs tels que les augmentations de salaire, les augmentations des indemnités de départ (ajustements découlant de l’adoption des normes IPSAS), l’amortissement (ajustements découlant de l’adoption des normes IPSAS), les commandes et les engagements fermes correspondants qui ne sont pas pris en compte dans les montants effectifs (ajustements découlant de l’adoption des normes IPSAS). On trouvera ci-après les taux d’utilisation du budget pour les différentes catégories de coûts :

- Rémunérations, salaires et avantages du personnel : 102 %, du fait d’une augmentation des provisions pour indemnités de départ;
- Fournitures et consommables : 75 %, du fait de commandes non réalisées;
- Charges locatives, services collectifs de distribution et frais afférents aux locaux : 112 %, du fait d’une augmentation des tarifs;
- Services contractuels : 43 % du fait de la non-exécution de contrats de louage de services à la date de clôture;
- Subventions en espèces : 75 %, du fait du calendrier des subventions financées au moyen des projets;

- Amortissements : 105 %, du fait du passage en cours d'année de biens supplémentaires en immobilisations, lesquels ne sont pas pris en compte dans le budget.

Note 34

Continuité d'activité

34.1 Les états financiers qui figurent dans le présent document ont été établis sur la base du principe de la continuité des activités de l'Office. Cependant, ainsi qu'il est indiqué dans les états financiers, cet organisme a subi une perte nette de 47 451 000 dollars en 2012, ce qui pourrait engendrer des doutes quant à son aptitude à poursuivre son activité. Les facteurs indiqués ci-dessous démontrent qu'il devrait conserver cette aptitude.

34.2 Le montant total net des actifs de l'Office s'élève à 206 633 000 dollars et les actifs courants dépassent les passifs courants de 203 715 000 dollars. Le solde de trésorerie et des équivalents de trésorerie détenu par l'Office au 31 décembre 2012 s'établit à 232 433 000 dollars. En outre, comme indiqué dans la note 18, au 31 décembre 2012, l'Office détenait des actifs éventuels d'un montant de 242 462 000 dollars liés à des contributions de donateurs pour lesquelles les accords ont été signés mais les critères de comptabilisation des produits n'avaient pas encore été satisfaits.

34.3 L'Office est financé au moyen de contributions volontaires versées par les États Membres et d'autres donateurs pour les programmes et les activités qu'il entreprend. Tous les principaux donateurs réaffirment régulièrement leur appui lors d'une réunion semestrielle de la Commission consultative. De plus, l'Office diversifie activement sa base de financement en s'employant avec succès à recevoir des donations accrues en provenance de marchés émergents et du Moyen-Orient. Au 1^{er} janvier 2012, il avait créé un nouveau Groupe des partenariats, qui a mené des discussions fructueuses avec des organismes philanthropiques dotés de ressources importantes.

34.4 Compte tenu des antécédents historiques de l'Office et des efforts continus déployés par la direction afin de mobiliser des ressources pour ses activités, aucune menace ne pèse, à court terme, sur son aptitude à assurer la continuité de ses activités.

34.5 Dans le cadre de la planification des grandes orientations pour ses activités dans les années à venir, en 2013 l'Office s'attellera à l'élaboration de sa prochaine stratégie à moyen terme qui portera sur la période 2016-2021.

34.6 C'est le financement des activités imputées sur les ressources du Fonds général non affectées à des emplois déterminés qui a été la principale source de difficultés pour l'Office au cours des dernières années. Comme indiqué dans les informations sectorielles présentées par fonds, les activités financées au moyen de contributions non préaffectées font apparaître un déficit de 77 063 000 dollars en 2012 et, au 31 décembre 2012, l'actif net du fonds correspondant accusait un déficit de 61 297 000 dollars. L'Office s'emploie activement à recueillir des contributions pour le budget des activités financées par des ressources non préaffectées afin d'assurer le maintien de ses opérations essentielles.

Note 35**Parties liées**

Les parties liées de l'Office sont les suivantes :

a) La Caisse de prévoyance du personnel recruté sur le plan régional, qui est contrôlée par l'Office;

b) Le Secrétariat de l'ONU, car celui-ci exerce une influence significative sur l'Office et notamment parce que le paiement des traitements et le règlement des dépenses et des engagements connexes sont assurés par des prélèvements sur le budget ordinaire de l'Organisation pour la majorité du personnel recruté sur le plan international par l'Office, y compris ses principaux dirigeants;

c) Les principaux dirigeants, y compris les membres du Comité de gestion, qui exercent l'autorité en matière de planification, de direction et de contrôle des activités de l'organisme (ou certains secteurs d'activité importants). Les principales catégories de hauts dirigeants sont les suivantes : a) le Commissaire général et le Commissaire général adjoint; b) les directeurs des bureaux de secteur et des départements du siège. La rémunération globale des principaux dirigeants englobe le traitement net, l'indemnité de poste, des avantages divers (indemnités, primes et allocations) et la cotisation de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie. Elle comprend aussi les allocations logement et les indemnités de représentation qui sont intégrées aux traitements même si elles sont destinées à des fins de représentation. Les opérations concernant les principaux dirigeants de l'organisation comptabilisées en 2012 sont récapitulées ci-dessous;

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Montant total de la rémunération</i>	<i>Avances non soldées sur les prestations</i>	<i>Encours de prêts</i>
Principaux dirigeants	24	5 118	223	–

d) Aucun membre de la famille proche des principaux dirigeants n'a été employé par l'Office pendant l'année;

e) Les avances sur les prestations sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel. Tous les fonctionnaires de l'Office peuvent bénéficier de telles avances.

Note 36**Événements postérieurs****Âge de départ à la retraite pour le personnel recruté sur le plan régional**

36.1. En 2013, l'Office a relevé l'âge du départ à la retraite de 60 à 62 ans pour le personnel recruté sur le plan régional à titre d'option facultative prenant effet le 1^{er} janvier 2014. Ce changement devrait entraîner une augmentation des coûts correspondants afférents aux avantages du personnel.

Conflit en cours en République arabe syrienne

36.2. Les aspects déstabilisants du « Printemps arabe » n'ont pas touché la Palestine jusqu'à présent et ils ont eu des répercussions politiques limitées en Jordanie. En

revanche, en République arabe syrienne, ce phénomène, qui a commencé avec des manifestations de portée limitée au début de 2011, a pris de l'ampleur et était devenu un conflit armé à grande échelle en juin 2012. Le conflit en cours dans ce pays a affecté l'économie et la stabilité de la région. Il a entraîné une chute de la valeur de la livre syrienne, un renchérissement des produits de base, des hostilités et des dégâts matériels dans le patrimoine de l'Office, qui ont nui à ses activités dans la région. Ce conflit s'est poursuivi en 2013 et on ne voit pas de signes laissant présager un règlement définitif.

Note 37**Date et approbation**

Les états financiers et les notes y relatives ont été certifiés exacts par le Directeur du Département de la gestion financière, approuvés par le Commissaire général et publiés le 31 mars 2013.

